

LA
VALLÉE DE JOUX

NOTICE

PAR

LUCIEN REYMOND

ancien député.



SECONDE ÉDITION

revue et corrigée.

Avec une carte de la Vallée.



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

PARIS

Librairie de la Suisse française.

Droits réservés.

LAUSANNE, 1887. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL.

PRÉFACE

La notice sur la vallée de Joux que j'ai publiée en 1863 étant épuisée depuis longtemps, il m'a été demandé de divers côtés d'en publier une nouvelle édition.

J'ai cru devoir, une fois encore, déférer au vœu de mes concitoyens, et j'ai profité de cette circonstance pour compléter cet ouvrage, en corrigeant quelques erreurs commises dans la première édition et en y ajoutant des détails que de longues et patientes recherches ont pu me procurer.

Le lecteur peut être persuadé que je n'avance aucun fait dont je n'aie eu la preuve évidente. J'ai résumé dans ce petit ouvrage tous les faits qui sont connus et ont pu être découverts sur la colonisation de notre vallée et la vie de nos ancêtres. Puisse-t-il être agréable et utile à mes concitoyens.

L. R.

LA VALLÉE DE JOUX

CHAPITRE PREMIER

Origine de son nom, situation, altitude et climat.

La Vallée du lac de Joux tire son nom de son lac, isolé autrefois et perdu, pour ainsi dire, au milieu de vastes forêts. Il était synonyme de *lac des forêts*, car le mot *Joux*, en vieux langage, désignait une forêt de sapins. De là est dérivé le verbe *déjourer* (*dedzorâ*), employé encore par nos bûcherons pour dire : sortir du bois de la forêt. Le mot *joug*, pour le bois où l'on attelle les bœufs, l'expression *passer sous le joug*, les noms locaux si fréquents de *Joux*, *hautes Joux*, *noires Joux*, etc., dérivent de ce même mot.

Il semble que le nom de *Jura* ait la même origine, car autrefois il était commun à beaucoup de montagnes boisées ; celui de *Jorat* n'en est qu'une variante qui signifiait *le petit Jura*, car, à l'époque où nos ancêtres désignaient les grandes forêts par le nom de *Joux*, ils nommaient *Jorattes* les petits bois et les fourrés.

Par sa latitude et sa hauteur, la Vallée de Joux devrait jouir, semble-t-il, d'une température plus douce et produire des blés et des fruits, mais diverses causes accidentelles et particulières concourent à y augmenter l'âpreté du climat et la rigueur des hivers. Le lac a une altitude de 1008 mètres au-

dessus de la mer ; celle du Risoux est de 1380 mètres, celle du Mont-Tendre de 1680 mètres et celle de la Dent de Vaulion de 1487 mètres. Les villages du Brassus et du Lieu ont une altitude égale de 1040 mètres, et celle du Sentier est de 1026 mètres.

La fertilité des vallées est en rapport avec leur élévation au-dessus de la mer et avec leur éloignement de l'équateur, toutes conditions égales du reste ; mais cette règle générale se modifie sans cesse, par suite de circonstances locales. Elle est aussi en rapport avec l'élévation des montagnes voisines, avec leur inclinaison, leur orientation, etc. Dans les Alpes, les vallées sont beaucoup plus productives que dans le Jura, à hauteur égale, parce qu'elles sont plus encaissées et plus abritées par des chaînons plus élevés. De plus, le Jura, qui sert d'abri aux Alpes, n'en a point pour lui-même ; il reçoit directement les vents froids du nord, ce qui peut être cause d'un phénomène digne d'être signalé, c'est que la neige tombe d'ordinaire en plus grande quantité sur le mont Risoux et sur les chaînons parallèles à l'occident que sur le Mont-Tendre (Monttendroz), qui est plus élevé. Les vallées de cette grande chaîne de montagnes sont presque toutes ouvertes à la bise. Celle du lac de Joux, en particulier, se trouve fermée au levant par un chaînon élevé, le Mont-Tendre, et ne l'est au couchant que par le Risoux, sommité peu saillante qui ne donne qu'un abri incomplet. Sa direction et son inclinaison au nord-est sont encore autant de conditions défavorables.

De la réunion de toutes ces circonstances il résulte que le climat y est rude, les hivers longs et rigoureux ; la neige y tombe avec abondance, reste tard au printemps, quelquefois jusqu'en mai dans le fond du vallon et jusqu'en juin sur les montagnes ; la quantité varie beaucoup d'une année à l'autre, mais il n'est pas rare d'en mesurer deux à trois mètres sur le sommet du Risoux.

CHAPITRE II

Géologie et minéralogie.

La base minéralogique de la Vallée de Joux est celle de tout le Jura, c'est-à-dire les roches calcaires de l'époque tertiaire. Le néocomien ou calcaire jaune, qui servait jadis à la construction des villes romaines de l'Helvétie et qu'on croyait ne pouvoir trouver qu'à Neuchâtel, existe en abondance au pied des deux versants du vallon ; il y forme la base de la plus grande partie de nos champs et de nos prés. Un fait digne de remarque, c'est que presque tous les premiers établissements de notre contrée et nos anciens hameaux ont été bâtis sur le néocomien ; cela vient de ce que cette roche sert toujours de base à des terrains fertiles. Au-dessus, en gravissant les coteaux opposés, on trouve d'abord l'urgonien et le valangien, ensuite une zone de corallien et enfin le jurassique, qui forme les crêtes des montagnes. Ces roches sont abondantes en pétrifications et en empreintes organiques ; on y trouve des térébratules en grand nombre, des ammonites, bélemnites, oursins, bivalves, turrulites, polypiers, madrépores, coquillages divers et variés, etc. Quelques couches, notamment dans le valangien, sont d'un grain très fin, susceptible de se marbrer, et donnent d'excellente pierre de taille. Le calcaire corallien fournit celle qu'on appelle pierre blanche. Une roche grisâtre, qu'on trouve dans quelques localités, intercalée le plus souvent dans les couches de valangien, est la dolomie. Elle servait anciennement à la construction des fours de la contrée ; c'est ce qui l'a fait appeler improprement molasse.

Ces différents calcaires sont disposés par zones longitudinales et parallèles au vallon. Cette régularité, qu'on remarque dans tout le Jura et qui lui donne un aspect monotone, quelquefois ennuyeux, vient de ce que le soulèvement de ces couches a eu lieu sans secousses, d'une manière lente, tandis que les Alpes doivent leurs pointes saillantes

et leurs profondes déchirures à un mouvement brusque et subit, postérieur à celui du Jura.

On ne trouve aucun débris des roches granitiques; les blocs erratiques se sont arrêtés avec le grand glacier qui les a transportés contre le versant occidental du Mont-Tendre; aucun n'est parvenu de l'autre côté. En revanche, la Vallée a eu son glacier local; on en reconnaît les *stries* dans quelques endroits. Son mouvement, qui avait lieu dans le sens longitudinal du vallon, a formé ces terrains de rocs dénudés appelés *Liappés*. C'est aussi à ce glacier qu'il faut attribuer l'existence des mamelons plus ou moins considérables qui forment une partie du fond de la Vallée et qui ne sont autre chose que des moraines ou dépôts erratiques. Ce sont des amas de matériaux composés de couches irrégulières, de marne, *chaille*, sable, galets, etc., qui reposent sur une immense couche de gravier recouverte de terre glaise formant le fond du vallon.

En fait de métaux, nous n'avons que le fer; il en existe plusieurs filons, qui ont été exploités dans le chaînon du Risoux pendant les derniers siècles. De hauts fourneaux furent jadis établis pour cela aux Charbonnières, au Bas du Chenit, au Brassus et à l'Abbaye. Le renchérissement du bois et aussi le peu de richesse de ces filons ont été cause de leur abandon. La Dent de Vaulion a acquis une certaine réputation par ses prétendues mines d'or; mais on peut tenir pour à peu près certain que ce métal, plus dangereux encore qu'utile, en est totalement absent, et que ces riches et introuvables gisements aurifères n'existent que dans l'imagination exaltée de quelques mineurs, aussi infatigables que crédules.

On a quelques indices de l'existence d'une houillère au hameau de Sur-le-Crêt, mais aucun travail n'a été entrepris dans le but de s'assurer de son importance. On possède aussi une mine d'asphalte au pied de la Dent de Vaulion, au lieu dit aux Epoisats, mais jusqu'à présent l'exploitation, entreprise et commencée plusieurs fois, n'a pas donné de résultat. Grâce aux soins de la Municipalité du Chenit, on a découvert en abondance de la terre propre à la confection de la tuile et comblé ainsi les vœux de la population.

Il existe une source d'eau minérale sur la montagne de la Burtignère. Il y a soixante ans environ, elle avait acquis une certaine réputation, mais des travaux qui y furent entrepris ayant été mal dirigés et mal exécutés mélangèrent cette eau avec celle des marais environnants. En 1869, la section de la Vallée de la Société vaudoise d'utilité publique rechercha la source primitive et établit la fontaine qui existe maintenant. En faisant creuser aux abords de la dite source, il fut constaté que des travaux d'encaissement, dont on n'avait aucune connaissance, avaient déjà été exécutés à une époque ancienne. Cette source pourrait un jour donner naissance à un établissement important.

La position et l'inclinaison des couches calcaires présentent des deux côtés du vallon des caractères distincts : au versant occidental du Mont-Tendre elles sont très inclinées, mais régulières et ne présentant que peu de brisures. Les eaux y sont abondantes ; arrêtées dans leur cours près de la surface par l'extrémité supérieure des couches inférieures, plus inclinées, elles jaillissent en sources nombreuses, qui donnent naissance à un grand nombre de ruisseaux, dont les principaux sont le Brassus, le Beyblanc et la Lionne. Au versant oriental du Risoux, la pente générale est peu sensible ; les couches, placées presque horizontalement, sont perforées par des fissures souvent profondes et dangereuses, appelées *baumes* ou *lézennes*. Les eaux y sont très rares ; on fait souvent plusieurs lieues sans rencontrer une seule source ; le terrain y est très disposé à la sécheresse, malgré la quantité quelquefois prodigieuse de neige et de pluie qui y tombe. La plus grande partie de cette eau, après être descendue à une grande profondeur, coule lentement à l'est vers le fond de la Vallée ; elle arrive contre la ligne de rochers appelée la Côte qui longe le milieu de la Vallée et la divise en deux parties ; là elle est momentanément retenue et forme, dans plusieurs endroits, de grands réservoirs souterrains, notamment au Lieu et derrière la Côte. C'est ce moment d'arrêt qui a provoqué la formation de ces grandes tourbières qu'on trouve dès le Séchay jusque derrière la Côte. Elles ne sont interrompues que vis-à-vis des coupures existant aux rochers de la dite

Côte, en Combe-Noire, au Solliat et à la Combe-du-Moussillon.

La couche de terre végétale ou humus qui recouvre ces différents terrains est mince, en général, mais composée en grande partie de débris des végétaux laissés par les forêts; elle est très féconde; sa force végétative est puissante pendant le court laps de temps qu'elle est en mouvement. C'est à tort qu'on dit ordinairement que le sol de la Vallée est mauvais, il est très bon, au contraire; c'est le climat qui, par sa rigueur, en entrave et arrête la puissance productive.

CHAPITRE III

Hydrographie.

La Vallée a ses rivières et ses lacs à elle; elle a eu aussi ses petits déluges particuliers, ses révolutions neptuniennes en miniature. Les lacs de Joux et de Brenet sont formés par la rivière de l'Orbe, qui prend sa source au lac des Rousses, appelé autrefois *lac Quinzonnet*. Ce nom d'Orbe est très ancien; il doit son origine aux courbes nombreuses que décrit cette rivière, car Orbe signifie un orbite, une ligne courbe. Ce nom prouve qu'à l'époque romaine déjà elle était envisagée comme la même rivière qui a sa source à Vallorbes et a donné son nom à l'ancienne *Urba* (Orbe). Elle coule au plus bas du vallon et est grossie considérablement par un grand nombre d'affluents.

La longueur totale du *lac de Joux*, depuis la tête, soit en face de la maison Samuel Reymond, sur l'alignement de la chapelle du Pont, est de 28 200 pieds, soit un peu plus d'une lieue et trois quarts ou 8 kilomètres 460 mètres. Sa largeur moyenne est de 3289 pieds ou 986 mètres. Il recouvre donc un sol d'environ 1855 poses ou 834 hectares 74 ares 82 centiares. Sa profondeur, qui est faible à la partie au vent, est d'environ 21 mètres au Rocheray; elle varie peu jusqu'en face de l'Abbaye, où elle atteint son maximum, qui est de

30 à 33 mètres. De là jusqu'au Pont, elle est de 22 à 24 mètres. Ses plus grandes profondeurs, prises en travers, ne sont pas au milieu ; elles sont plutôt à un tiers environ de la largeur du côté de la rive occidentale. Un rocher le traverse en face de chez Grosjean et le partage en deux ; à part cela, le fond, qui est vaseux, est assez uniforme. On y trouve quelques mamelons de gravier.

Le lac *Brenet*, qui est relié au lac de Joux par un canal, est moins profond. Depuis l'embouchure du canal, dans la direction des rochers de Bonport, il y a une espèce de chenal dont la profondeur ne dépasse pas 15 mètres ; en dehors, il est peu profond. Quelques étymologistes font dériver ce nom de Brenet, qui est très ancien, du mot celté *Bru-naid*, qui signifiait une chute d'eau.

Ces lacs, qui reçoivent beaucoup d'eau, n'ont d'autre écoulement que les fissures des rochers appelées entonnnoirs, ce qui a dû avoir pour effet d'amener des variations dans leur niveau. L'examen des terrains riverains prouve jusqu'à l'évidence qu'à une époque antérieure à tous les documents historiques et à toutes les traditions, les lacs avaient un niveau plus élevé qu'aujourd'hui. Pendant un laps de temps qui a dû être considérable, les eaux ont formé aux Crêtet à Bise du Sentier, aux Vieux-Cheseaux, au Rocheray et ailleurs des amas de gravier qui sont les dunes de l'ancien lac, tandis que, sur d'autres points de ses rives, entre le Pont et l'Abbaye, et ailleurs, il dégradait les moraines en les battant de ses ondes.

Jamais cependant il n'a, comme quelques personnes l'ont cru, déversé ses eaux par le col de la Pierre-à-Punex. Il s'écoulait déjà comme maintenant par des voies souterraines, mais situées plus haut. Ce sont ces mêmes voies qui, aujourd'hui, servent de soupapes de sûreté et arrêtent les crues extraordinaires et rapides. Pendant leur lent travail séculaire, les eaux finirent par s'ouvrir des voies d'écoulement plus bas, ce qui amena un abaissement sensible de leur niveau moyen.

Il est bon, néanmoins, d'observer qu'on exagère en général la petitesse du lac à cette époque ; l'examen du canal qui relie les deux lacs fait voir qu'il a pour base un rocher, prolongement de celui des Epinettes. C'est pourquoi sa pro-

fondeur, qui n'est pas grande, n'a pas varié. La hauteur moyenne du lac n'a jamais pu être au-dessous de ce qu'elle est maintenant par les basses eaux.

On raconte, en effet, qu'un nommé Hyppolyte Rigaud, appartenant à l'une de ces familles de Genève, venues à l'Abbaye lors de la liquidation des biens du couvent, possédait une usine en Bonport. Il boucha, paraît-il, un entonnoir situé plus bas, dans le but d'empêcher une trop grande baisse du lac. Une grande crue des eaux s'étant produite quelques années plus tard, elle fut attribuée à ce fait. Les propriétaires riverains ayant adressé une réclamation au gouvernement, LL. EE. ordonnèrent une enquête, à la suite de laquelle Rigaud fut condamné à déboucher l'entonnoir et à payer tous les frais que cette affaire avait occasionnés. Il paraît que le dit Rigaud ne s'exécuta pas, qu'il abandonna même son usine et quitta la contrée, ce qui a perpétué la croyance que cet entonnoir était encore bouché, tandis que l'examen des documents authentiques nous apprend que le gouvernement chargea un architecte de démolir les usines de Rigaud, de déboucher l'entonnoir, de rétablir l'état des lieux tel qu'il existait auparavant, et que ces ordres ont été exécutés dans leur entier.

Cette intéressante question de l'écoulement des eaux de nos lacs a fait l'objet de patientes recherches et de rapports spéciaux trop longs pour être mentionnés ici, et qu'on peut consulter aux archives des communes de la Vallée. Je me contenterai de résumer les principaux faits résultant de trente ans d'observations.

Les entonnoirs sont tous situés sur la rive occidentale des lacs; il n'en existe aucun de l'autre côté. Ce ne sont pas, comme on est porté à le croire de prime abord, des ouvertures béantes où les eaux se précipitent et circulent comme dans des canaux; elles ne rencontrent, au contraire, que des fissures provenant de la désagrégation des couches calcaires, produites lors de leur soulèvement, ne correspondant pas toujours les unes avec les autres et variant constamment de grosseur et de direction. Nulle part on ne trouve une ouverture de quelque importance se prolongeant un peu loin; l'eau entre un peu partout le

long des rochers. C'est, dans l'ensemble, un grand filtre où les eaux disparaissent lentement, comme dans le fond d'un panier. Elles ne tardent pas à se mêler aux eaux de toute la partie occidentale de la Vallée et du mont Risoux, qui filtrent aussi dans l'intérieur de la montagne et en remplissent toutes les cavités inférieures. L'écoulement de ces eaux est réglé par leur orifice de sortie et par de nombreux passages souterrains. Leur niveau varie ; il s'élève toutes les fois qu'il pleut abondamment sur le versant du Risoux. C'est ce qui nous explique pourquoi plus le lac monte et moins les entonnoirs débitent. Ce qu'on appelle le reflux est produit par la même cause ; c'est tout simplement que, lorsque le niveau des eaux souterraines arrive au-dessus du lac, elles déversent dans ce dernier.

C'est là, du reste, une loi prouvée par l'expérience : bouchez une fissure servant au passage de l'eau ou ouvrez en de nouvelles, la quantité qui s'écoule est toujours la même. Peu importe qu'on agrandisse l'entrée de l'eau, si on n'agrandit pas la sortie ; on a beau agrandir la bonde d'un vase, si on n'agrandit pas aussi la boîte, la circulation du liquide ne sera pas augmentée.

A cette cause s'en ajoute une seconde. Le lac de Joux reçoit continuellement des matériaux chariés par les eaux et n'en rend aucun. Il a, de plus, une végétation aquatique, puissante sur plusieurs points, d'où il doit résulter une élévation graduelle du fond. Faute de données exactes sur sa profondeur d'autrefois, on ne peut pas indiquer de chiffre, mais cet exhaussement du fond du lac avance plus rapidement qu'on ne le suppose peut-être. De ces causes il résulte un fait constaté, c'est l'élévation graduelle du niveau moyen du lac.

Les administrations cantonales et communales, dans un but très louable, se sont occupées à plusieurs reprises de cette question. A la suite de la crue extraordinaire de 1817, une commission spéciale des entonnoirs fut instituée. On a recherché plusieurs fois, et inutilement, bien entendu, le légendaire entonnoir Rigaud ; on a exécuté des travaux importants, mais l'état des choses est resté le même. La crue qui se produisit du temps de Rigaud n'était pas la première,

elle fut seulement remarquée parce que c'était la première fois qu'elle portait préjudice à des riverains. Dès lors, ces crues extraordinaires et périodiques se sont reproduites ; au mois de janvier 1883, les eaux arrivèrent à un niveau qu'elles n'avaient pas atteint depuis 1817, elles se reproduiront jusqu'au jour où on aura appliqué le seul remède possible et pratique : la construction d'un canal d'écoulement à travers le Mont-d'Orzeire.

La Vallée a encore le *lac Ter*, situé entre les villages du Lieu et du Séchay. Sa surface n'est que de 8 poses 200 perches environ, soit 378 ares. Sa profondeur, qu'on croyait considérable, ne dépasse pas 13 à 14 mètres. Il possède aussi une végétation riche et abondante, d'où l'on peut conclure qu'avec le temps il se comblera et ne formera plus qu'un marais tourbeux. Son nom dérive du mot patois *Laitet*, le petit lac. Les près qui le bordent s'appelaient autrefois *les Laytelles*.

Toutes nos tourbières ont, dans l'origine, été des fondrières, souvent vastes et profondes. La plus importante était au sud du village du Séchay. On y trouve encore du poisson. L'accroissement annuel de la tourbe, en exhausant graduellement le sol, a fini par le faire disparaître.

CHAPITRE IV

Flore, sylviculture et faune.

La flore de notre contrée est assez riche, quoique peu différente de celle du reste du Jura. Les espèces d'arbres qui de tout temps ont formé les massifs de nos forêts sont le sapin rouge, le sapin blanc et le hêtre ou fayard. Le premier gagne tous les jours du terrain aux dépens des deux autres essences, et surtout de son congénère, qui ne forme plus de grands massifs comme autrefois ; cette circonstance est due aux coupes trop claires, qui favorisent la reproduction de l'un et nuisent à celle des deux autres.

Dans ces forêts croissent en mélange trois espèces d'érables, le plane, le sycomore et l'érable de montagne. Le frêne, l'alizier, le sorbier, l'ormeau, le tremble, quelquefois le tilleul, l'aune glutineux, le cytise, plusieurs saules, notamment le marceau, le blanc, le laurier, le glauque, etc. Ensuite viennent un assez grand nombre d'arbrisseaux et d'arbustes, dont les principaux sont l'aubépine, la viorne cotonneuse, les chèvrefeuilles, le sureau, le noisetier ou coudrier, le genévrier, plusieurs groseillers, le bois-gentil, l'églantier, l'alizier nain, le bouleau nain (dans les marais), quelquefois l'if et l'épine-vinette, quatre espèces d'airelles : la myrtille, la canneberge, la ponctuée et la fangeuse, plusieurs bruyères, etc.

On trouve quelques poiriers et pommiers sauvages aux côtes du Rocheray. Dans les jardins, on cultive les lilas, plusieurs espèces de rosiers, la vigne du Canada, etc.

L'administration cantonale a essayé d'implanter le mélèze dans les clairières de la forêt du Risoux, mais ces essais n'ont qu'imparfaitement réussi. Nous avons aussi la daille (*pinus pumilio*), mais, par une de ces anomalies fréquentes dans la nature et contrairement aux habitudes de cet arbre, on ne le trouve que dans les tourbières, où il ne fait que végéter ; ses caractères y sont tellement dégénérés qu'on a peine à le reconnaître ; il y croît en mélange avec le bouleau.

Excepté sur les propriétés cantonales et communales, les restes des anciennes futaies disparaissent graduellement. En revanche, des repeuplements naturels considérables apparaissent sur les pâturages et pareront un peu pour l'avenir aux conséquences funestes d'un trop grand déboisement.

Les arbres d'agrément qui réussissent le mieux et dont la plantation doit être recommandée sont l'ormeau, le tilleul, le peuplier du Canada, le plane et le sycomore ; le frêne et le bouleau viennent ensuite. Quelques marronniers ont bien réussi.

En fait d'arbres fruitiers, on ne trouve que des cerisiers et quelques pruniers, rarement des pommiers et des poiriers. Les gelées du printemps et de l'été empêchent la maturité des fruits et quelquefois même détruisent les arbres.

Au siècle passé, il y avait beaucoup plus d'arbres fruitiers ; ils furent presque tous détruits par le froid d'un hiver rigoureux, vers l'an de 1770.

Les plantés herbacées sont nombreuses et variées ; nos montagnes fournissent aux pharmaciens un bon contingent de matériaux. Sur les pâturages on trouve quelques narcisses, la scille, un pigamon, l'arabette, la lunaire vivace, quelques œillets, l'hélianthème, plusieurs potentilles, la tormentille, le mille-pertuis, le genêt poilu, les ronces, fraisiers, framboisiers, l'alchimille, l'épilobe, quelques orpins, quelques gaillets, la valériane, grande et petite, le rosage ferrugineux, le melilot, la digitale, plusieurs véroniques, l'ellébore fétide, le véralis, le thésion, l'asaret, le rumex, le muguet, les euphorbes, six à sept espèces de gentianes, parmi lesquelles on distingue la petite bleue, qui tapisse les pâturages au printemps, la grande à fleurs jaunes, la gentiane velue, la gentiane en croix et la grande gentiane bleue, qu'on trouve sur la Dent de Vaulion. Parmi les chardons, on remarque le chardon crépu, le chardon aux ânes, la carline, la cirse, etc. On y trouve aussi les violettes, la rapette, l'armoise, l'ancolie, les tussillages (pieds de chat), la vulnéraire, l'hypocrène, plusieurs géraniums, la verge d'or et, quelquefois, la belladone, le séneçon, le laser, les polygala, le monotropa, la renoncule acide, plusieurs saxifrages, etc. Parmi les labiées, on distingue le thym, la menthe crépue, la menthe poivrée, la lavande, le bougla, le lamier. Parmi les orchis, on distingue l'orchis vanillé, l'orchis militaire, l'orchis à deux feuilles, l'épipactis, etc. Le daphné lancéole tapisse de pourpre les pâturages du Marchairuz.

Dans les forêts, on rencontre, entre autres, le cacalia, le laiteron, l'aspérule, l'orobanche, l'épervière, deux espèces de parisette, l'oxalis, l'anémone des bois, la marguerite des bois, un grand nombre de belles espèces de fougères, parmi lesquelles on distingue plusieurs *adiantum* (capillaires), les plus belles variétés des *systopteris*, le *scolopendrium* (langue de cerf), le *filix mas* et *filix femina* (fougère mâle et femelle), des mousses d'espèces très variées, lichens, etc.

Dans nos champs cultivés, on voit d'abord succéder immédiatement aux neiges tardives le crocus, mélangé avec le

safran, et quelques perce-neige dans les marais ; ensuite, quatre espèces de primevères : la primevère sans tige, la primevère officinale, la primevère inodore et la primevère farineuse. Viennent ensuite la bugrane, plusieurs espèces de trèfles, la pimprenelle, le tacconnet, la scabieuse, la jasionne, la raiponce, deux silènes, plusieurs campanules, le céraiste, le séné, le chiendent, la lycnide, la dent-de-lion, le chrysanthème, l'orvale, le marrube, la vipérine, le salsifis, l'oseille, la crête de coq, plusieurs plantains, plusieurs renonculacées ; un grand nombre d'ombellifères, parmi lesquelles on distingue la berce-branc-ursine, le cumin, l'angélique et plusieurs ciguës. Les graminées sont nombreuses ; les principales sont : la brise amourette, le nard, l'agrostic, la fléole, le vulpin, l'alpiste en roseau, le dactyle, la fétuque, le paturin, la flouve, l'élyme, etc. On trouve aussi la coronille, la stellaire (ou mouron).

En automne apparaissent l'euphrase ou casse-lunette, la fleur de coucou et le colchique d'automne.

D'autres croissent dans les fossés, sur les bords des rivières, étalent leurs pétales sur la surface des eaux, dans la fange des marais, et dressent leurs tiges superbes dans tous les lieux humides. Ce sont : le nénuphar, l'aconit nappel, le myosotis, la grassette, une espèce de véronique, la linaigrette, l'œillet superbe, le trèfle des marais, le populage, le trolle ou boule d'or, la spirée ou reine des prés, le rossoli, la civette, le scirpe, le choin, les carex, l'andromède, la swertie, la sauge des prés, l'anémone des prés, le cresson des marais et le cresson des fontaines, la pesse d'eau, la prêle, le jonc congloméré, le roseau à balais, plusieurs potamots, characées, algues, etc.

Sur le sommet du Mont-Tendre, on trouve particulièrement le lys-martagon, la soldanelle, diverses anémones, entre autres la grande anémone blanche et quelques rares buissons de rhododendron.

Parmi les champignons comestibles on distingue la morille, la clavaire ou chevrette, quelquefois la chanterelle, le lycoperdon, le bolet comestible, deux espèces d'hydres, l'agaric délicieux et trois variétés d'helvelle. Parmi les champignons vénéneux, plusieurs agarics, le bolet oignon de loup, etc.

On ne cultive sur une échelle un peu grande que l'orge et

l'avoine, rarement le seigle; le froment mûrit encore dans les bonnes expositions, mais il n'est pas de bonne qualité. Ces céréales étaient autrefois la nourriture des habitants, mais la main d'œuvre étant devenue chère, le produit est en grande partie absorbé par les frais de labour. La récolte importante aujourd'hui est le fourrage. On sème rarement du foin artificiel autre que l'esparcette; nos prés se gazonnent facilement et naturellement après avoir été cultivés.

Il y a un siècle et demi, on ne cultivait pas ou presque pas de légumes; dès lors nos jardins potagers se sont enrichis d'un grand nombre d'espèces: les choux, raves, choux-raves, plusieurs carottes, la salade, la laitue, etc., les oignons, poireaux, aulx, le cerfeuil, les épinards, le persil, la marjolaine, le serpolet, l'hysope, les pois, les fèves, etc. Plusieurs espèces qui y sont encore inconnues pourraient être cultivées avec avantage. La culture des pommes de terre qui a pris une grande extension est aujourd'hui un revenu important.

Si la flore de la Vallée est riche, sa faune ne l'est pas. Autrefois les sangliers, les cerfs, les chevreuils peuplaient nos forêts; les lynx ou loups cerviers prêtaient aux récits superstitieux de nos crédules ancêtres. Mais tous ces animaux ont disparu. Quelques chevreuils ont reparu depuis vingt-cinq ou trente ans. Grâce à la protection qui leur a été accordée par la police et les lois, ils se sont multipliés et redonnent un peu de mouvement et de vie à nos vastes solitudes.

Les loups, qui étaient nombreux, ne font plus que de rares et courtes apparitions. Les ours habitaient de préférence le versant oriental du Mont-Tendre; néanmoins ils faisaient de fréquentes apparitions à la Vallée.

Aujourd'hui il ne reste parmi les rongeurs que le lièvre, l'écureuil, le loir, le lérot, le muscardin (ces trois derniers sont confondus sous le nom commun de *rat*), la souris et le mulot. Les digitigrades sont: le renard, la fouine, le putois, la belette, l'hermine et la martre; sous ce dernier nom on désigne l'espèce dite des bois, qui habite les forêts écartées. Quelques loutres apparaissent encore sur les bords de l'Orbe et dans les marais du Séchay. Parmi les plantigrades, on distingue le blaireau (tasson), et parmi les insectivores, le hérisson, la musaraigne (mouset) et la taupe. Un seul chéiroptère, la chauve-souris.

L'ordre des oiseaux le plus nombreux est celui des passe-reaux granivores et omnivores, parmi lesquels on distingue les moineaux, deux espèces de merles, les grives, grosses et petites; les geais, traquets, roitelets, bergeronnettes, deux espèces d'alouettes, becs-croisés, étourneaux, corbeaux, corneilles, quelques choucas et quelques pies-grièches; des fauvettes, serins, linottes; trois espèces d'hirondelles: l'hirondelle dite des cheminées, celle des fenêtres et le martinet; des pinsons, chardonnerets, bouvreuils, rouges-gorges, mésanges, verdiers, quelques pies, etc. Parmi les grimpeurs on distingue le coucou et deux espèces de pics.

Nous avons quelques gallinacés: le ramier, le grand tétras ou coq de bruyère et la gélinotte habitent les hautes futaies; la caille et le roi de caille peuplent nos prairies. La poule commune, avec l'espèce dite de Cochinchine et le pigeon sont les seuls oiseaux domestiques. Les rapaces sont le milan, la buse, l'épervier, deux espèces de faucons, la crécerelle et l'émérillon. Le seul nocturne un peu commun est la chouette; le grand duc fait de rares apparitions. Un seul palmipède, le canard, mérite d'être signalé.

Il y a, de plus, un assez grand nombre d'oiseaux de passage qui s'arrêtent un temps plus ou moins long sur les rives du lac; ce sont les bécassines, hérons, vanneaux, sarcelles, petits grèbes, foulques, chevaliers, martins-pêcheurs, engoulevents, cincles ou merles d'eau, deux espèces de mouettes, etc. Les perdrix et les oies sauvages font quelques apparitions, et les bécasses s'arrêtent dans les parties humides des forêts.

Les seuls reptiles dignes d'être signalés sont les vipères, les couleuvres et les orvets.

Les eaux sont peuplées de cinq espèces de poissons: le brochet, la truite, la lotte (mothailaz), la perche et le vangeron. Le lac Ter a de plus la tanche, qui a disparu du lac de Joux, où on la pêchait autrefois. Une société de pisciculture essaie l'introduction de nouvelles espèces.

Les écrevisses, apportées dans l'Orbe il y a soixante ou septante ans par un curé du bois d'Amont, s'y sont multipliées d'une manière prodigieuse.

CHAPITRE V

Histoire ancienne, premiers établissements, état du Jura au X^e siècle.

L'histoire des origines de cette vallée est fort obscure, comme celle de toutes nos montagnes, car elles n'ont point d'histoire ancienne.

On voit que, lorsque Jules-César, à la tête de ses légions victorieuses, pénétra dans les Gaules, le Jura était inhabité, couvert de forêts et d'un abord difficile. Les Gaulois à moitié nomades n'auraient pas même pu y faire la cueillette du guy de chêne, et cette contrée était impropre à la vie de leurs familles comme à celle de leurs troupeaux.

Sous la domination romaine, pendant que florissait Aventicum, Cuarnens, l'Isle, Bière et d'autres villages existaient déjà, mais l'histoire nous apprend seulement que les préfets d'*Ebrodunum* (Yverdon) et de *Noviodunum* (Nyon) expédiaient par les lacs, le Rhin et le Rhône des bois du Jura pour la marine impériale. Une route fut construite depuis *Urba* à *Viscontia* (Besançon) par *Abiolica* (Pontarlier), mais c'est tout ; le colon romain a promené sa charrue jusqu'au pied de la chaîne, mais il n'a jamais pénétré dans cette sombre vallée qui a conservé pendant tant de siècles son aspect sauvage, ses vastes et tranquilles forêts et leurs mystérieuses solitudes. Ce lac et cette rivière ont dû sans doute, dès l'origine, attirer l'attention des habitants de la plaine, mais cette contrée était envisagée comme inhabitable.

C'est donc à l'époque monacale qu'il faut chercher l'origine de la population de nos hautes vallées du Jura. Ce sont des moines laboureurs qui, les premiers, la hache et la pioche à la main, y ont planté leur tente et ont entamé ces antiques futaies. Ce que n'avaient pu réaliser la valeur des Gaulois, la civilisation de Rome et la puissance des Césars, quelques moines obscurs devaient l'accomplir.

M. Richard, dans son excellent ouvrage sur les diocèses

de Besançon et de Saint-Claude, nous apprend que le christianisme, qui ne s'établit en Helvétie que durant le IV^e siècle, pénétrait déjà à la fin du II^e siècle parmi les Séquanais¹, « énervés par l'influence des mœurs romaines. » A cette époque deux apôtres, Féréol et Ferjeux, arrivèrent de Grèce et fondèrent à Besançon, l'antique Viscontia, le premier établissement religieux de ces contrées.

En 425, un moine nommé saint Romain, originaire d'Isernore, dans le Bugey, vint fonder un monastère dans les forêts du Jura, au confluent de la Bienne et de l'Allier, dans un lieu appelé *le Condat*, où il trouva un espace de terre propre à la culture. Ce monastère du Condat prit plus tard le nom de *Saint-Oyans de Joux* et, plus tard encore, celui qu'il a conservé de *Saint-Claude*. Il fut le plus ancien établissement religieux du Jura, après celui de Besançon. Sa fondation, célèbre dans les annales historiques de nos montagnes, est l'origine de leur colonisation.

Ce même saint Romain ayant, par sa grande réputation, attiré un grand nombre de disciples, vint fonder le monastère de Romainmôtier, auquel il a donné son nom, car le vieux mot *môtier* dérive de *monasterium* et signifie une église. Selon une tradition un peu moins certaine, son frère Lupicin jeta les premiers fondements de Saint-Loup.

Ces fondations, dans un lieu aussi éloigné de la maison-mère, n'ont rien qui doive étonner : les limites des Etats n'étaient pas établies, et il était admis, dans ces siècles reculés, que le Jura appartenait au premier occupant. Les seigneurs et les gouvernements favorisaient le plus possible ces établissements et le défrichement de ces contrées complètement désertes.

Un peu plus tard, au commencement du VI^e siècle, on voit la colonisation des moines s'avancer toujours davantage dans l'intérieur des forêts du Jura. Un abbé de Saint-Claude envoya deux personnages d'une grande expérience, Aubert et Didier, à la tête d'une quarantaine de religieux dans le Grandvaux, où ils s'établirent. Aubert s'arrêta auprès d'un lac, à l'endroit appelé l'Abbaye. Didier alla plus avant, et se

¹ La Séquanie était la province de la Gaule appelée plus tard Franche-Comté.

fixa dans une forêt appelée Bonlieu. Ces établissements sont les premiers qui aient existé dans cette populeuse contrée du Grandvaux, dont Saint-Laurent est le chef-lieu.

C'est à cette époque ou à peu près qu'on peut fixer la fondation d'un premier établissement à la Vallée de Joux. Les annales de Saint-Claude ne nous ont rien laissé de positif à ce sujet. Il est certain cependant que cette contrée fut, dès l'origine, connue des moines du Condat. Les nombreuses explorations qu'ils durent faire à travers le Jura la leur firent découvrir; c'était du reste leur chemin pour aller à Romainmôtier; ils suivaient la partie inférieure de la vallée de la Bienne, puis celle de l'Orbe. Saint Romain lui-même dut y passer plusieurs fois. Ce sont ces moines voyageurs qui, selon beaucoup de probabilités, ont donné le nom de *Pétrafelix*¹ au col étroit, seul passage, difficile à trouver et à franchir, pour passer dans la vallée du Nozon. Ils choisirent, pour y fonder un établissement, les abords du village actuel du Lieu. Ce choix se justifiait, et prouve de la part des moines une grande connaissance des lieux. Il existait probablement quelques clairières aux bords du ruisseau et du lac Ter où il était facile de faire des prés, qui sont encore aujourd'hui les plus fertiles de la Vallée. Un établissement dans cette contrée devait non seulement offrir de grands avantages au point de vue agricole, mais c'était une station presque forcée, une étape et un asile sur cette route d'au moins quinze lieues au milieu des bois, qui ne pouvait être faite sans coucher à la belle étoile, à l'ombre des noirs sapins.

La tradition raconte qu'un ermite nommé Poncet vint s'établir dans une grotte qui existe au nord-ouest du village du Lieu, à proximité d'un bois qui est encore aujourd'hui appelé le *bois Poncet*. Sans vouloir d'une manière absolue contester l'authenticité de ce fait, je dois dire qu'on a, en général, exagéré le rôle des ermites dans les temps anciens. Voici ce qu'on peut démêler d'un peu clair au milieu des renseignements vagues qu'on possède :

Un moine du nom de Poncet fut chargé par l'abbé de Saint-Claude de venir, à la tête de quelques religieux, fon-

¹ Ce mot est une locution latine qui signifie *Pierre heureuse*.

der un établissement à la Vallée de Joux. Un auteur français nous apprend qu'en 523 Pontius fondait le monastère d'Illay au territoire des Petites-Miettes, au milieu d'une petite île où se célébraient auparavant les mystères de la déesse Isis. Ce Pontius, qui est appelé quelquefois Ponce ou dom Poncet, est-il le même qui a fondé ensuite ou à peu près à la même époque le couvent du Lieu ? C'est ce qu'on ne peut affirmer d'une manière absolue, mais cela paraît très vraisemblable. Quoi qu'il en soit, ce même Pontius qui a laissé son nom dans notre vallée a été connu dans d'autres parties du Jura, et a laissé une grande réputation de sainteté dans tout le pays. Il paraît que c'est lui qui a donné son nom à Saint-Point.

Le couvent du Lieu fut bâti sur le petit mamelon situé à l'ouest du village et qui porte encore le nom de *Vieux-Mottier* ; on y voit quelques restes d'anciennes constructions. On a découvert aussi un peu à l'est les ruines d'un petit bâtiment qui, à en juger d'après les débris, aurait servi de maladrerie. On sait que tous les monastères anciens possédaient un établissement de ce genre.

Les moines durent étendre la culture dans la partie inférieure, le long du ruisseau, mais il est prouvé que la partie sud-ouest est restée en friche jusqu'à une époque beaucoup plus récente. Dans les parties marécageuses de cette localité, on trouvait anciennement et on trouve encore aujourd'hui des fers de mulets, ce qui prouve le pâturage de ces animaux dans ces lieux. Or, l'histoire nous apprend que les anciens monastères élevaient tous des mulets en grand nombre ; ils tiraient sans doute un parti avantageux de ces animaux, soit pour le commerce, soit pour leur propre usage, car le transport d'un lieu à un autre ne pouvait se faire qu'à pied ou à dos de mulet. L'histoire nous apprend aussi que les moines de cette époque s'occupaient de pisciculture. C'est à eux sans doute qu'est dû l'empoissonnement du lac Ter.

Là se bornent les renseignements qu'on possède sur cet ancien monastère. Ils suffisent cependant pour nous faire voir que cet établissement, placé sur le chemin de Saint-Claude à Romainmôtier, a eu, selon toutes les probabilités, une importance plus grande qu'on ne le suppose. Sa durée

n'est pas exactement connue, mais on peut l'estimer à un siècle environ. Vers l'an 610, Romainmôtier fut détruit par les Allémanes qui envahirent la Bourgogne Transjurane. Ce fut alors que les monastères d'Illy, de Bonlieu, etc., disparurent. C'est aussi à cette époque qu'il faut reporter la ruine de celui du Lieu.

Avec ce monastère disparut de la Vallée de Joux toute trace d'habitants et de culture. Les indices qu'on a cru y reconnaître d'une ancienne peuplade sont d'une date postérieure. Les meules à bras, dont les soldats se servaient en campagne, trouvées au Chenit, ne prouvent pas l'établissement d'anciens habitants, elles indiquent seulement le passage de troupes; l'usage de ces meules dans les armées s'est conservé longtemps après les Romains. Il n'est pas probable que leur présence soit due à une légion romaine, mais plutôt aux Allémanes, qui, après avoir détruit Romainmôtier, passèrent au Lieu de dom Poncet et se dirigèrent sur Saint-Claude en suivant le chemin fréquenté par les moines.

Plusieurs faits donnent à cette hypothèse une probabilité équivalant presque à la certitude. Les historiens, en effet, sont d'accord pour dire que les Allémanes parcoururent le Jura, pillant les monastères. Ils ont marqué leur passage dans le pays par plusieurs noms locaux; c'est à cette époque que remonte l'origine du nom de *Risoux*. De savants étymologistes font dériver ce nom, qui s'écrivait *Risol* et plus anciennement encore *Rizel*, du mot allemand *rieseln*, qui signifie : un lieu où il y a des pierres qui roulent, qui ruisellent. Ce nom de Risoux est devenu celui du grand chaînon qui commence à proximité du Mont-d'Or et se prolonge jusqu'à la gorge de la Bienne, près de Morez. C'est de ce même mot qu'on a fait le verbe *riseler*.

Du reste, que quelques pauvres familles d'Helvètes soient parfois venues en ces lieux paître leurs troupeaux, que quelques débris de leurs tribus proscrites, fuyant l'esclavage et la police des vainqueurs, soient venus dans ces solitudes célébrer les mystères de leur culte, invoquer Teutatès et écouter les discours mystiques de leurs prophétesses, que quelques colons romains aient vainement essayé de planter

leur charrue dans cette vallée sauvage, que quelques pêcheurs ou bûcherons aient momentanément habité les rives de nos lacs, ce n'est pas impossible ; mais doit-on s'étonner que le souvenir de leur passage ait échappé à la mémoire infidèle des hommes, quand on voit non loin de là de vastes cités changées en désert ? *Urba*, *Noviodunum*, *Ebrodunum*, etc., ont été foulées aux pieds par les barbares. Les somptueux édifices d'*Aventicum*, ses théâtres, ses bains, ses temples, les riches palais de ses proconsuls sont recouverts par la mousse et cachés dans le sein de la terre. Si aujourd'hui le soc de la charrue n'amenait de temps en temps quelques morceaux de ses chapiteaux, quelques débris de ses mosaïques à moitié usés par le temps, on ignorerait peut-être l'antique splendeur et jusqu'à l'emplacement de l'ancienne capitale de l'Helvétie. Exemple frappant de la fragilité des grandeurs et de la vanité des gloires humaines.

Le monastère de Romainmôtier fut relevé en 646 par ordre du roi Clovis II, mais ce fut le seul. Les invasions des Sarrasins au VIII^e siècle, des Normands au IX^e et des Hongrois au X^e perpétuèrent cet état de désordres, de ravages et de ruines. A la suite de toutes ces guerres, le Pays de Vaud fut ruiné, ses campagnes dévastées et la plupart de ses villes incendiées. Besançon, anéanti en 456, le fut de nouveau en 937. Saint-Claude évita seul une ruine complète, et resta pendant cette longue nuit un asile des sciences et des lettres, mais il dut abandonner tous les établissements fondés avec tant de peine. Le haut Jura redevint complètement désert, toute trace de vie disparut.

Il n'est pas sans intérêt de lire ce que nous dit M. Ed. Clerc, auteur des *Essais sur la Franche-Comté*, sur l'état de nos montagnes vers le X^e siècle :

« Le haut Jura restait inabordable ; la grande terre de Saint-Claude était déserte, à l'exception des parties de l'Abbaye, des prieurés de saint Lupicin et de saint Romain de Roche ; quelques granges rapprochées de ce centre indiquaient à peine les villages qui devaient se former dès lors. Les montagnes dont le Doubs baigne le pied derrière Pontarlier étaient sans habitants. Tout cela n'était que forêts, précipices, rochers, broussailles inabordables, pays inconnus, où

des arbres tombés de vétusté entravaient même le chemin.

» Tel était le Jura depuis la création ; il n'y avait que des religieux, guidés par l'amour de la solitude, qui pussent y conduire et y fixer des colonies, en leur donnant l'exemple du travail et de la pauvreté. Nous n'avons plus aujourd'hui l'idée d'une semblable entreprise ; nos montagnes sont pittoresques et riantes, des routes, des communications faciles. Les ressources vivifiantes de l'industrie, la richesse du bétail, les fruitières et les chalets, le prix singulier des bois, tout nous fait oublier ce qu'était le Jura à ces époques reculées.

» Il faut par la pensée revoir ces forêts, vieilles comme le monde, effrayantes et inconnues, sans routes, sans chemins, sans industrie, sans commerce, sans débouché, dont les sapins épais, c'est-à-dire la principale richesse, n'avaient aucune valeur. On n'avait à offrir aux colons que des forêts à abattre, un sol infertile à découvrir, la misère après le travail, des moissons que la neige couvre sept mois et des périls sans nombre, pour les femmes, les enfants, les hommes eux-mêmes, parmi les ours et les bêtes sauvages, qui multipliaient en paix dans ces asiles où, depuis des siècles, ils étaient refoulés par le mouvement de la population. »

Des écrivains de cette époque nous apprennent qu'au IX^e siècle les bords des lacs de Biemme et de Neuchâtel étaient déserts.

A ce tableau vrai et nullement exagéré il faut ajouter encore une considération : la difficulté de trouver des colons. D'où seraient-ils venus, pendant ces siècles de barbarie, où les populations, décimées sans cesse par les invasions, les pestes et la misère, n'étaient composées que de seigneurs allant en guerre et de soldats ou de serfs attachés à la glèbe, laissant en friche une partie des plaines ?

C'est seulement dans le cours du XI^e siècle que l'état social des pays environnants commença à prendre un peu de stabilité et à se remettre par degré des agitations incessantes des siècles précédents. C'est dès lors aussi qu'on voit de nouveau quelques hommes essayer d'apporter la civilisation et la vie dans le sein de nos vallées. Comme dans les siècles précédents, ce sont encore des moines ; le zèle colonisateur des ordres religieux ne s'est pas ralenti.

Vers l'an 1085, Simon de Crépy, personnage illustre qui prit l'habit monacal à Saint-Claude, suivi de quelques frères, pénétra dans la forêt du haut Jura en se frayant un passage la hache à la main. Arrivé près de la source du Doubs, il y bâtit un ermitage qui fut l'origine du prieuré et du bourg de Mouthe (Motthos). M. Richard fait dériver ce nom du fait qu'il fut bâti sur un lieu élevé, sur une *motte*.

A peu près à la même époque ou peut-être un peu plus tard, un prieuré de bénédictins fut fondé à Vallorbe (Val-de-l'Orbe), au lieu appelé encore le *Moutier*. Des serfs de Wido, seigneur de Cicon, dans la Haute-Bourgogne, fuyant la tyrannie de leur maître, vinrent se mettre sous la protection des religieux de Romainmôtier et fondèrent le village de Vaulion. MM. Martignier et De Crousaz font dériver ce nom de *glion* ou *glen*, qui en celte signifie : une eau qui coule. D'autres étymologistes le font dériver de *Val-du-Lion*. Ce nom de Lion aurait été donné au Nozon, tandis qu'on appelait Lionne le ruisseau qui coule du côté opposé de la montagne, à cause de l'état sauvage de ces lieux.

CHAPITRE VI

Fondation d'un nouveau couvent à la Vallée.

Vers l'an 1120, d'après F. de Gingins, un ardent et pieux missionnaire, nommé saint Norbert, prêchant en tous lieux la réforme des ordres religieux tombés dans le relâchement, avait fondé dans le diocèse de Laon, en Champagne, une nouvelle congrégation sous la dénomination de Prémontrés, du nom de l'abbaye de Prémontré, où il avait commencé. En l'année 1126 il entreprit de se rendre à Rome, pour obtenir du pape Honorius II la confirmation de la règle austère qu'il venait d'établir. Ce pieux réformateur, quoique né (à Santen, près de Cologne) de parents nobles et riches, voyageait pieds nus, vêtu d'une robe de peau de mouton, marchant dans la neige, s'imposant des macérations, convertissant les grands aussi bien que les petits par ses prédications

et l'exemple de sa profonde humilité. C'est ainsi qu'après avoir parcouru la Haute-Bourgogne il traversa le Risoux et arriva dans la Vallée de Joux, qu'il trouva complètement déserte et couverte de forêts.

Il conçut alors le projet de fonder un établissement sur les bords de la *Léonna* (Lionne), et le mit à exécution la même année. Une tradition porte qu'il n'y eut d'abord qu'une simple cellule, bâtie sur la montagne, qui doit à cette circonstance son nom d'Ermitage. Quoi qu'il en soit, cet établissement, patronné par les barons de La Sarraz, propriétaires féodaux de la Vallée, et doté par toutes les familles nobles du pays de Vaud, enrichi par les dons pieux, devint bientôt un des plus puissants et des plus importants monastères de l'Helvétie romande. Il prit d'abord le nom de *domus Dei* (Maison-Dieu), ensuite celui d'Abbaye de Cuarnens et enfin celui d'Abbaye du lac de Joux. Il était dédié à sainte Marie-Madeleine, patronne du lac.

M. de Gingins nous apprend « que les Prémontrés étaient vêtus d'une longue robe blanche de laine grossière, avec un sayon plus court de même étoffe; leur chaperon ou chapeau était d'un gros feutre blanc. En hiver, ils se garantissaient contre les rigueurs du froid en s'enveloppant d'un ample manteau, muni d'un capuchon de peau de mouton ou d'agneau. Ce costume leur fit donner par le peuple le nom de *moines blancs*. » Soumis à la règle rigide de saint Augustin, ils cultivaient eux-mêmes leurs vastes domaines et firent prospérer rapidement les biens de l'Abbaye. Ils mirent en culture les terres du côté de bise, celles qu'on appelle aujourd'hui les *grands Champs*, entre l'Abbaye et le Pont, et y construisirent une grange, près de laquelle passait un chemin appelé le Chemin des morts, parce que, dit une vieille tradition, il n'était permis que pour conduire les trépassés à leur dernière demeure. Les terres du côté du vent étaient le pâturage du couvent. Le *Mazel*, au-dessus de l'Abbaye, était le pâturage destiné aux bêtes mises à l'engrais. Son nom dérive du vieux mot français *mazel*, qui signifiait boucherie, et d'où vient le mot patois *mazé*, qui signifie une pièce de bétail propre à être tuée.

Les bâtiments du couvent comprenaient les deux rues

parallèles, depuis le bâtiment actuel de la cure jusqu'à l'extrémité au vent du village. Ils formaient, paraît-il, dans l'origine une espèce de carré long, avec deux ailes du côté septentrional. Le temple communiquait directement avec le couvent qui y était attenant ; les appartements, dont une partie existe encore, étaient tous voûtés. Il y a apparence qu'ils étaient occupés par les moines eux-mêmes, tandis que les bâtiments à l'orient étaient habités par les domestiques et ouvriers divers. La pierre de taille de toutes ces anciennes constructions est un coraillien d'un grain très fin, appelé vulgairement pierre blanche. Il provenait, selon toutes les apparences, d'une carrière située sur la *Vineuvq*, au-dessus de Vaulion.

Tous ces bâtiments étaient défendus à l'occident et au sud par un mur d'enceinte très épais, dont on voit encore les débris, et des deux autres côtés par des fossés ; le principal bâtiment commençait au bord de la Lionne et traversait la partie supérieure du village actuel, jusque près des maisons Chez-Colas ; un second fossé se détachait du premier et existait à bise, tout près du mur du cimetière actuel. Sur le fossé oriental existait un pont-levis. Cette construction était savamment combinée ; il était facile aux moines de faire, à l'aide d'une écluse, entrer l'eau de la Lionne dans ces fossés à un moment donné, ce qui leur aurait permis, cas échéant, de soutenir un siège d'après les règles ordinaires de l'art de la guerre de cette époque. Lorsqu'ils croyaient leur sécurité menacée, ils plaçaient des hommes armés dans le bois situé au nord-est du couvent et qui s'appelle encore aujourd'hui le *bois de la Garde*. On ignore si toutes ces mesures défensives ont eu quelque utilité pour la conservation du monastère. Seulement, à une époque où le lac était très bas, on a trouvé sur la grève, du côté du Pont, d'anciennes armes brisées, telles qu'épées, hallebardes, etc., ce qui semble indiquer que des combats ont été livrés jadis dans les environs, mais il n'existe aucune donnée historique à ce sujet. Dans l'intérieur des murs étaient le cimetière et des étangs pour la conservation du poisson.

M. Frédéric de Gingins-La Sarraz a publié sous le nom

d'*Annales de l'Abbaye du lac de Joux* tous les documents connus concernant ce monastère. Pour rester dans le cadre restreint de ces lignes, je me contenterai, en indiquant le nom des trente-deux abbés qui se sont succédé à la Vallée de Joux, de signaler les faits qui ont un rapport direct avec notre histoire locale.

CHAPITRE VII

Histoire abrégée des abbés.

Premier abbé,

PIERRE DE PONT.

Le successeur immédiat du vénérable saint Norbert dans le gouvernement des religieux du lac de Joux paraît avoir été Pierre de Pont.

Il appartenait à l'ancienne famille de ce nom qui florissait à Pontarlier au XI^e siècle. On n'a de lui aucun document important.

Second abbé,

THÉODORIC.

Dans l'intervalle de quatorze ou quinze ans, les possessions territoriales de l'Abbaye en dehors de la Vallée avaient considérablement augmenté et s'étendaient dans les directions du pays les plus opposées. En voici l'indication sommaire :

L'Abbaye possédait à la Vallée la pêche des lacs, avec les prés et les terres labourables qui les entourent ; l'usage des bois, depuis les sommités du Mont-Tendre et du Risoux, jusqu'au fond de la Vallée ; à Cuarnens, l'église, avec les dimes des terres et le moulin banal ; à la Coudre, le *Val-Molon* ; des terres à Mont-la-Ville, à Villars-Bozon, à Ferreyres, à Villars-Lussery, à Suscévaz, à Method ; des vignes et des terres à Thévelin sous Aubonne et à Colombier sur Morges ; l'église de Saint-Saphorin sur Morges ; un vaste territoire couvert de bois situé dans le Jorat, entre la Tour-

de-Gourze et le Chalet-à-Gobet ; des terres à Rueyres, commune de Chardonne ; la moitié des censes des près de Chexbres, et enfin les dîmes des vins de Puidoux.

Toutes ces propriétés provenaient de donations et de legs pies. Le nombre et l'étendue de ces libéralités témoignent assez de l'espèce de popularité dont l'ordre des Prémontrés ou moines blancs jouit dans le pays dès l'origine de son institution, et de la ferveur qu'elle inspirait à cause de son extrême sévérité. Néanmoins, la plus grande partie des terres données à l'Abbaye du lac de Joux n'étaient que des déserts stériles et sauvages qu'il fallait défricher pour en tirer quelque profit.

Plus tard, les abbés du lac de Joux formèrent des établissements conventuels ou ruraux sur les différents points du pays où l'ordre avait des possessions, et mirent à leur tête des chanoines de l'Abbaye, accompagnés de quelques frères servants, pour diriger le défrichement des bois et l'assainissement des marais, ou pour faire des plantations de vigne, selon que la nature du terrain ou l'exposition du sol le comportait. Ces établissements portaient le nom de *granges* quand leur destination était entièrement agricole et qu'il n'y résidait qu'un seul chanoine, appelé *magister*, chargé de la surveillance de l'exploitation. Telles étaient les granges de *Cuarnens*, de *Saint-Saphorin* sur Morges, de *Thévelin* sous Aubonne, de *Villars-Lussery*, de *Bellavarda*, au Jorat, et de *Rueyres*, à Lavaux. Quelques-unes de ces granges furent plus tard converties en communautés religieuses ou prieurés, dont le chef portait le titre de *prieur*. Ces prieurés restaient sous la dépendance immédiate de l'Abbaye du lac de Joux.

Troisième abbé,

RICHARD.

L'abbé Richard était prieur du couvent de Rueyres quand il succéda à l'abbé Théodoric. L'Abbaye du lac de Joux ne pouvant suffire aux nombreux travaux de défrichement entrepris sur ses différents domaines, l'abbé Richard abergea aux religieux du monastère d'Humilimont un terrain dans

le voisinage de Rueyres, pour y planter de la vigne, moyennant une cense ou une redevance annuelle et fixe.

Quatrième abbé,

ETIENNE.

Sous l'administration de l'abbé Etienne, la renommée de la fondation de l'Abbaye du lac de Joux et de sa prospérité croissante étant parvenue aux oreilles des religieux bénédictins de Saint-Claude, excita leur jalousie ; ils voulurent faire revivre les droits qu'ils s'attribuaient sur le Lieu de dom Poncet et y envoyèrent quelques religieux qui reprirent possession du couvent abandonné depuis plusieurs siècles.

Les bénédictins du Lieu et les Prémontrés de l'Abbaye se disputèrent aussitôt la pêche du lac, dont ils tiraient leur principale subsistance, et ces discussions de fâcheux exemple duraient depuis plusieurs années lorsque, par l'ordre exprès du pape, Pierre, archevêque de Tarentaise, et Amédée, évêque de Lausanne, furent chargés d'intervenir et d'établir un mode de vivre entre les deux couvents.

Par un arrêt rendu à Lausanne en l'an 1155, les deux illustres prélats prononcèrent :

1° Que le nombre des religieux habitant le Lieu de dom Poncet ne pourra excéder dix, savoir : quatre profés et six frères laïcs, lesquels dépendront de l'autorité spirituelle de l'évêque de Lausanne.

2° Qu'ils n'admettront dans leur couvent aucun religieux appartenant à d'autres monastères.

3° Qu'ils ne pourront point tenir d'animaux paturants.

4° Qu'ils ne pourront pêcher au lac qu'un jour et une nuit par semaine au filet, avec la ligne tous les jours.

5° Enfin que, dans le cas où la maison de dom Poncet serait abandonnée par les religieux qui l'habitaient, la propriété du Lieu, retournerait de plein droit à l'Abbaye du lac de Joux.

Cet arrêt établit deux choses importantes, savoir : premièrement que les moines de Saint-Claude, quoique tolérés au Lieu Poncet, n'étaient pas considérés comme proprié-

Cinquième abbé,

GAUTIER OU WALTHER.

Le nom de l'abbé Gautier occupe une place importante dans les annales de la Vallée, pour avoir obtenu du pape Alexandre III la première bulle pontificale confirmant les possessions de l'Abbaye du lac de Joux. Cette bulle, donnée au palais Rialto, à Venise, est datée du 29 septembre 1177. Elle accordait à l'Abbaye des privilèges qui n'appartenaient pas à tous les monastères, par exemple l'exemption de toute juridiction spirituelle autre que celle du pape et de l'évêque diocésain, le droit d'asile dans l'enceinte du cloître, des prieurés ruraux et des maisons ou granges dépendantes de l'Abbaye; celui d'accorder la sépulture à tous ceux que leur dévotion porterait à la choisir dans leur cimetière, etc.

On voit par cette bulle que les oblations des fidèles, loin de se ralentir, avaient, au contraire, augmenté considérablement l'avoir de l'Abbaye. Aux propriétés mentionnées sous l'administration de l'abbé Théodoric étaient venus s'ajouter l'église d'Orny, deux moulins à Sainte-Croix, avec la Combe-des-Noirvaux, des terres à Essert sous Montagny, à Brettigny, à Vufflens-le-Château, à Châtaigneraie, à Luins, à Bougy, à Allaman, à Lonay, à Echichens, à Bremblens, à Saint-Germain, et des censes à Vuillerens.

Sixième abbé,

NICOLAS I^{er}.

Les anciennes difficultés entre l'Abbaye du lac de Joux et celle de Saint-Claude au sujet du Lieu de dom Poncet, terminées par la transaction de l'an 1157, se ranimèrent inopinément par suite d'une bulle impériale accordée à l'abbé de Saint-Claude, qui, par erreur, paraît-il, lui concédait des terres limitées du côté d'orient par le Noirmont et le cours de l'Orbe, depuis le Braciolus jusqu'au chemin de la Ferrière (près Jougne).

Se fondant sur cette nouvelle concession, les religieux de Saint-Claude essayèrent de faire revivre leurs anciennes

prétentions sur le Lieu de dom Poncet, mais Ebald III, baron de La Sarraz, s'y étant énergiquement opposé, l'empereur rectifia par un second arrêt l'erreur commise dans le premier. Il anéantit les prétentions de l'abbaye de Saint-Claude et ne maintint que la redevance de 160 truites.

Ce document est le plus ancien connu qui fasse mention du Braciolus, mot qui signifie : le petit bras ou le petit embranchement, et dont on a fait plus tard *Bracheu* et ensuite Brassus.

Septième abbé,

GAYMAR.

Il est connu par plusieurs transactions relatives aux propriétés du couvent situées dans la plaine.

Huitième abbé,

HUMBERT.

Humbert fut appelé aux fonctions d'abbé en 1219.

Il paraît que les gens de l'Abbaye avaient introduit des brochets dans le lac ; ceux-ci s'y étaient tellement multipliés aux dépens des autres espèces de poisson, qu'il était devenu presque impossible de se procurer les 160 truites dues annuellement aux moines de Saint-Claude par ceux de l'Abbaye. D'un autre côté, les moines de Saint-Claude exigeaient absolument ces 160 truites, refusant d'accepter les brochets.

Après de longs débats, le différend fut soumis au jugement d'arbitres, qui décidèrent :

Qu'au lieu de 160 truites, les chanoines du lac payeraient à l'avenir une rente annuelle de 45 sols genevois, payables chaque année à la Saint-Denis. Cet accommodement fut accepté par les deux parties. L'abbé de Saint-Claude déclara alors par acte séparé que ni lui ni son couvent n'ont aucun droit de propriété ou de juridiction quelconque sur la Vallée de Joux au delà d'une lieue vulgaire du lac Quinzonnet ou des Rousses.

C'est cet acte qui a fixé la limite entre la Vallée du lac de Joux et le bois-d'Amont, telle qu'elle existe aujourd'hui. Le nom de lac Quinzonnet dérive du vieux mot *quizon* ou *quin-*

son, qui signifiait un plateau élevé, ce qu'on appelle aujourd'hui un replat, *lac du quizon ou du plateau*. Le bois d'Amont comprenait les forêts au-dessus.

On ignore à quelle époque cette redevance annuelle de 45 sols a cessé d'être acquittée, mais, quoi qu'il en soit, cette transaction termina, au bout de cinquante années, cette longue querelle au sujet du Lieu de dom Poncet et de la pêche du lac. Néanmoins, les moines de Saint-Claude n'ont cessé dès lors de profiter de toutes les circonstances qu'ils croyaient favorables pour remettre en avant leurs droits ou prétendus droits sur la Vallée, ce qui a eu pour effet d'entretenir les habitants des localités frontalières dans un état d'hostilité permanente envers nous. Un jésuite, nommé Dunod, a, de 1697 à 1740, écrit et publié vingt volumes sur cette question. A l'appui de son opinion, il cherchait à prouver que l'ancienne Aventicum était dans le Jura français et non en Suisse. Entre Morrans et Saint-Claude, il existe un petit lac appelé lac d'Ante, sur les bords duquel on a découvert les restes d'antiques constructions remontant, paraît-il, à l'époque romaine. C'est là qu'il plaçait l'antique capitale de l'Helvétie.

En 1862, M. Munier, docteur à Foncine-le-Haut, a pendant longtemps rempli les journaux de son département d'articles violents contre notre pays, mêlant la question de la Vallée de Joux à celle des Dappes : il ne demandait pas moins que de reporter la limite des Etats à la rivière de l'Orbe. L'arrangement qui intervint le 8 décembre de la même année entre l'empire français et le Conseil fédéral liquida fort heureusement cette interminable question des Dappes et mit fin à cette oiseuse polémique, ainsi qu'à la ridicule ambition de conquête de nos voisins d'au delà du Risoux.

L'abbé Humbert eut un grand nombre d'autres difficultés à supporter sur plusieurs points du pays pour défendre les droits et les propriétés de son abbaye, en particulier avec le couvent de Sainte-Marie, qui avait été bâti sur des terres appartenant à l'Abbaye du lac de Joux.

En l'année 1235, Ebald IV, baron de La Sarraz, fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture à l'Abbaye du lac

de Joux, où il voulait être enseveli, avec sa femme Béatrix, « au-devant de la porte du monastère donnant dans le cloître. » Un membre de cette antique et illustre maison se noya dans le lac étant à la pêche. On voit aussi que déjà des membres de l'illustre maison des Grandson avaient l'usage de se faire ensevelir au cimetière du couvent.

Neuvième abbé,

WILLERME.

Jean de Châlons, comte de Bourgogne, accorda gratuitement à l'Abbaye du lac de Joux et aux principaux monastères de ce côté du Jura une quantité de sel proportionnée à leurs besoins à prendre annuellement dans ses salines de Salins, en affranchissant cette exportation de tout péage.

Sous le gouvernement de Willerme, les moines continuèrent de s'occuper activement du défrichement des terres et de l'amélioration des fermes et granges qu'ils possédaient à la plaine. Plusieurs, situées au coin d'un bois ou d'une terre en friche, devenaient le centre d'un nouveau village. C'est ainsi par exemple que les granges de Bussy, Mont-la-Ville, La Coudre et autres ont donné naissance aux villages de ce nom.

Dixième abbé,

JEAN DE BRETIGNY.

Jean de Bretigny était magister de Rueyres lorsqu'il fut appelé aux fonctions d'abbé du lac de Joux. On voit par un document de l'an 1269 que le couvent de l'Abbaye avait des hommes liges ou taillables à Mont-la-Ville, mais que la Vallée n'avait alors d'autres habitants que les familiers du couvent, artisans, pêcheurs, valets, bûcherons et gardiens des troupeaux attachés au service des religieux.

Onzième abbé,

RAOUL.

On ne connaît cet abbé que par une transaction de l'an 1287 qu'il ménagea entre Jaques, seigneur de Montricher,

et Jaquet de Saint-Germain au sujet de leurs droits respectifs sur la terre de Montricher.

Douzième abbé,

JEAN II.

Il n'est connu que par une vente qu'il fit au mois de décembre 1294 de quelques possessions du couvent au-dessus de Morges.

Treizième abbé,

NICOLAS II.

Connu seulement par une chartre de l'an 1301.

Quatorzième abbé,

PIERRE I^{er}.

Le 5 décembre 1304, Pierre, abbé du lac de Joux, abergea à Perrinet-Bron quelques terres au Lieu de dom Poncet, resté désert depuis le départ des religieux de Saint-Claude. Ce Perrinet-Bron est le premier colon établi en dehors des couvents. Avec lui commence une ère nouvelle pour la Vallée du lac de Joux. Jusqu'alors elle n'avait guère été habitée que par les religieux et leurs serviteurs ou commenceaux. A l'exception des prairies établies autour de l'Abbaye et de quelques champs d'avoine cultivés par les valets du couvent, aucun défrichement n'avait été entrepris.

Il est bon d'expliquer ici que le mot *aberge* signifiait vendre, avec cette différence de la vente d'aujourd'hui que si l'abergeataire abandonnait sa propriété il n'en pouvait disposer, elle revenait de droit au vendeur; c'était ce qu'on appelait le droit de mainmorte.

Quinzième abbé,

WILLELME II, dit BONIZ.

Connu seulement par une transaction avec Aymon de Montferrand, seigneur de La Sarraz.

Seizième abbé,

RAYMOND.

En l'année 1319, l'abbé Raymond abergea des terres de son abbaye dans le territoire de Saint-Saphorin. Cet acte est scellé du sceau de l'abbé et de celui du couvent ; l'un et l'autre sont de forme ovale. Le premier représente l'abbé vu de face et en pied, tenant de la main droite la crosse abbatiale et de la main gauche un missel (livre de prière) appuyé sur son cœur ; il est revêtu d'une soutane à plis serrés qui descend jusqu'à ses pieds, par-dessus laquelle il porte un ample surplis plus court, à manches flottantes, qui pendent jusqu'aux genoux. La tête nue est entourée d'un camail à capuchon rabattu sur les épaules. A sa gauche un geai grimpe le long de son vêtement, tenant dans son bec une branche de verdure. Autour on lit : *S. Abbatís Lacus Jurensis*. (Sceau de l'abbé du lac de Joux.)

Le sceau du couvent représente un religieux en pied, vêtu de la même manière, excepté que la tête est couverte de son capuchon, dont la pointe retombe par derrière jusqu'à la ceinture. Les deux mains du moine, élevées à la hauteur du pectoral, soutiennent une ampoule (fiolle d'huile consacrée). Autour du sceau on lit en caractères gothiques : *Convent. de Lacu Jurensi ord. Premonstratensis*.

Dix-septième abbé,

JEAN DE LUTRY.

Jusqu'à cette époque (1320 environ), grâce à la bonne administration des abbés, les biens du couvent s'étaient constamment accrus ; mais il paraît que le gouvernement de Jean de Lutry y porta une grave atteinte.

Dominé par son parent le chanoine Berthold de Lutry, l'abbé Jean, après avoir dissipé les revenus du couvent, avait eu recours à des emprunts usuraires, de sorte qu'en moins de dix ans l'abbaye avait aliéné la plus grande partie de ses censes et rentes annuelles.

Comme avoué héréditaire et gardien de l'abbaye, le baron

de La Sarraz se vit obligé de mettre un terme à ces dilapidations, qui menaçaient le monastère d'une ruine totale.

Des visiteurs furent envoyés à la Vallée de Joux en juin 1323. Après examen de l'état de la communauté, ils jugèrent le mal très grave. Berthold de Lutry fut transféré au couvent de Saint-Martin de Laon, en Champagne, pour y être jugé et puni. L'abbé Jean, de son côté, abandonna le couvent, emportant avec lui tous les ornements des autels et les vêtements sacerdotaux. Une partie des moines dispersés se virent réduits, pour vivre, à la dure extrémité de mendier dans le pays.

L'année suivante, les visiteurs étant venus de nouveau à l'abbaye, « ils ne trouvèrent (dit un ancien manuscrit) que deux pauvres religieux, âgés et valétudinaires, se nourrissant d'un gros pain d'avoine et d'eau, mais servant Dieu avec ferveur dans leur cloître abandonné. »

Il paraît que, malgré toutes les mesures administratives, Jean de Lutry étant rentré au couvent, cet état de choses dura quelques années encore. En 1330, l'autorisation fut accordée par l'évêque de Lausanne au baron de La Sarraz de faire saisir l'abbé Jean de Lutry, avec les chanoines Jean de Morges et Jacob des Clées. Ces moines incorrigibles furent effectivement transférés à Prémontré, et leur expulsion rétablit pour quelques années l'ordre dans le monastère.

Dix-huitième abbé,

JAQUES BONET.

Le chanoine Jaques Bonet, homme pieux et zélé pour réformer les abus, remplaça en 1330 Jean de Lutry comme abbé du lac de Joux. Il s'appliqua à relever l'abbaye de ses pertes, et à rétablir l'ordre dans son administration et ses finances.

Les désordres survenus au couvent n'avaient pas empêché la colonisation de la Vallée de faire des progrès sensibles. Depuis Perrinet-Bron, le nombre des abergéataires avait augmenté dans son voisinage; les familles Perrod, Pitet, Estaquaz, Grudimaut, Baatard et quelques autres étaient arrivées. L'inventaire des biens du couvent, fait en 1324, est

l'acte le plus ancien qui fasse mention du *Lieu jadis désert de dom Poncet* comme d'un village. (*Villa Loco.*)

Jusqu'à cette époque, le couvent n'avait possédé qu'une église en bois dédiée à sainte Marie-Madeleine. Elle se trouvait délabrée. Aymon, baron de La Sarraz, la reconstruisit en pierre et la flanqua d'une tour, qui subsiste encore aujourd'hui et où se voient, sculptées en relief sur une pierre d'angle, les armoiries de cette antique et illustre maison.

L'extrémité du lac où est situé le village du Pont était un pré cultivé par les moines et appelé par sa position le *champ du Port*. Jaques Bonet l'abergea, avec les marais de *Sagne Wagnart*, à un Fribourgeois nommé Conrad, dit *Belvas*; mais cet individu, premier propriétaire du territoire du Pont, revendit peu après son abergement au baron de La Sarraz et se retira au couvent, où il avait un parent chanoine.

Ce chanoine, nommé Humbert, dit Belvas, remplaça peu après Jaques Bonet comme abbé du lac de Joux.

Dix-neuvième abbé,

HUMBERT, dit BELVAS.

Les actes de rigueur auxquels on avait dû recourir pour réprimer le dérèglement de certains moines avaient laissé à l'abbaye des ferments de haine et de discorde qui éclatèrent tout à coup par un attentat inouï dans les mœurs monastiques. Humbert Belvas venait, comme on l'a dit, d'être promu à la dignité d'abbé du lac de Joux. C'était, disent les annales de l'Abbaye, un homme juste et craignant Dieu, mais sévère pour le maintien de la règle.

Le prieur du monastère, nommé Jean Cuastron, avait été son concurrent dans l'élection; furieux d'avoir échoué, il conçut le dessein de se défaire, par un crime, d'un rival et d'un supérieur incommode. Il entraîna dans son détestable projet un jeune clerc nommé Perrod du Lieu, auquel il remit certaines substances vénéneuses que le malheureux administra clandestinement à l'abbé Humbert et à son parent Conrad Belvas. Ce dernier succomba immédiatement sous l'effet du poison, mais l'abbé n'en mourut pas tout de suite.

L'évêque de Lausanne ordonna immédiatement une enquête contre Perrod du Lieu, qui fut arrêté à l'Isle. Celui-ci ayant fait l'aveu que Cuastron était l'instigateur du crime, l'évêque fit saisir le chanoine et le fit conduire à l'évêché.

Les documents relatifs à cette affaire nous apprennent qu'il y eut conflit de compétence entre le baron de La Sarraz et l'évêque de Lausanne, mais on ignore quelles furent les peines infligées aux coupables.

Vingtième abbé,

LOUIS DE SENARCLENS.

Les suites de l'empoisonnement dont l'abbé Humbert avait été victime l'ayant prématurément conduit au tombeau, le chapitre élut à sa place le chanoine Louis de Senarclens.

Le 13 mars 1340, l'abbé, d'accord avec le baron de La Sarraz, abergea de nouveau les terres du champ du Port, avec le marais de Sagne Wagnart. Le nom de l'abergeataire est malheureusement resté inconnu. Son habitation fut la première qui s'éleva là où s'est formé le village du Pont. Il y a toute apparence qu'elle fut bâtie sur le petit mamelon appelé le Crêt, à peu près au centre du village.

C'est sous le régime abbatial de Louis de Senarclens que le baron François de La Sarraz, par acte du 24 avril 1344, vendit la Vallée de Joux à Louis de Savoye, seigneur de Vaud. Ce fut dans cette vente, importante à tous égards pour la Vallée, que furent faites les réserves en faveur des habitants de la Vallée des droits d'usage dans les forêts.

A cette époque, les limites de la Vallée du lac de Joux n'étaient déterminées que par les sommets des montagnes qui forment son enceinte naturelle. L'incertitude de ces limites occasionnait de fréquentes rixes entre les habitants de ces différentes vallées, et ces rixes amenaient quelquefois de sanglantes représailles. C'est ainsi que, dans la nuit du 10 août 1364, une troupe de gens de la terre de Romainmôtier vint en armes assaillir le monastère de l'Abbaye, en brisa les portes, maltraita les religieux de propos et de fait, blessa grièvement quelques-uns d'entre eux, et se retira en

enlevant plusieurs pièces de bétail et d'autres effets. L'abbé Louis porta plainte contre les auteurs de cet attentat. Sur l'intervention de plusieurs grands dignitaires du Pays de Vaud, l'amende à laquelle ils furent condamnés fut réduite à 80 florins.

Louis de Senarclens gouverna le couvent pendant plus de trente ans, et, par une administration bien entendue, il rétablit la fortune et la réputation de l'abbaye.

Vingt et unième abbé,

PIERRE DE ROMAINMÔTIER.

Pierre Major ou Mayor de Romainmôtier était d'une noble famille qui possédait héréditairement la mairie de Romainmôtier. Ces mairies s'appelaient *majories* ou *mayories*; de là l'origine des familles Mayor.

Le 20 juillet de l'an 1370, il abergea des terres dans le territoire du Lieu à un nouvel abergeataire nommé Jean, dit Abissare. Le village du Lieu continuait de s'agrandir; en 1382, il se composait de trente-sept chefs de famille. Parmi les noms nouveaux, on distingue les Defontaine, Martin, Hostoz, Fin, Meistre, Renaud, Meunier, Roy, Liardet, Turbillet ou Tribillet, Rouffet, Dusillet, Bussy, Villaret, Fornarroz, Escoffez, Vacheran, Ricanillon, Corni, Mermet, Sibillon, Long, Bazan, Baulx, etc., toutes éteintes dès lors. Parmi celles qui se sont conservées et qu'on peut appeler les familles-mères, on trouve déjà alors les Goy, Aubert, Piguet, Meylan, Reymond, Simon, Lugrin.

Vingt-deuxième abbé,

HENRI DE ROMAINMÔTIER.

Henri Major de Romainmôtier succéda immédiatement à son parent Pierre de Romainmôtier.

Amédée VIII, comte de Savoie, leva une aide ou contribution générale sur tous ses vassaux du Pays de Vaud. Les habitants du Lieu, secondés par les chanoines de l'Abbaye, réclamèrent devant le tribunal fiscal de Chambéry et obtinrent gain de cause.

Ce procès était à peine fini qu'il s'éleva une nouvelle difficulté du même genre entre eux et la bourgeoisie des Clées. Il s'agissait de contribuer aux fortifications de la ville des Clées et d'y faire la garde appelée *gayta* (le guet). Un arbitrage fut nommé et prononça que les gens du Lieu seraient libérés de cette garde moyennant la somme de 400 florins d'or.

Ce document est le plus ancien qui fasse mention des habitants du Lieu comme constitués en corporation. Des intérêts communs, relatifs à l'exploitation des pâturages et des fonds ruraux, les engagèrent à former une association. C'est ainsi que vers l'an 1395 ils fondèrent la communauté du Lieu, à laquelle se joignirent plus tard les habitants établis dans les autres parties de la Vallée à mesure qu'ils arrivaient.

Les autorités communales d'alors étaient un corps de six notables, appelés prud'hommes, et deux recteurs ou syndics. Les premiers notables furent Jean Defontaine, Jean Pittet, Martin Estaquaz, Reymond Meunier, Jean Aubert et Pierre Meystre; les deux premiers syndics furent Jean Simon et Pierre Hostoz.

Cette contrée était connue alors sous le nom de *Combe du Lieu*, d'où est dérivé le mot *Combié* ou habitant de la Combe, encore employé aujourd'hui par les habitants de la plaine.

Vingt-troisième abbé,

JEAN DE ROMAINMÔTIER, dit DE JOUGNE.

Jean dit de Jougne fut le troisième de la famille des Mayor de Romainmôtier qui succéda à l'Abbaye du lac de Joux.

Il ne gouverna son abbaye que peu d'années, et n'a laissé aucun document intéressant la Vallée.

Vingt-quatrième abbé,

GUILLAUME DE BETTENS.

L'Abbaye du lac de Joux avait peu à peu absorbé la majeure partie des terres et des redevances du grand village de Cuarnens. Elle y possédait des fours et des moulins ba-

naux. Or, comme dans l'origine, il n'y avait point de moulin à la Vallée, tous les habitants et les religieux eux-mêmes étaient obligés d'y aller moudre leur blé, ce qui constituait une obligation des plus pénibles pour eux. En conséquence l'abbaye avait fait construire un moulin au Lieu. Lorsque les habitants de ce village se furent constitués en communauté, l'abbé Guillaume de Bettens leur abergea ce moulin sous la cense annuelle de 45 sols lausannois, en réservant à l'abbaye le droit d'y moudre son blé sans payer l'émine. Mais ce moulin, situé sur le ruisseau dit de la Vurpillière, qui traverse le bas du village, manquait d'eau et tomba en ruines, et les habitants se virent réduits à retourner moudre au moulin de Cuarnens.

On remarque qu'alors il y avait déjà une église paroissiale au Lieu. Elle était bâtie sur une petite éminence au nord-ouest du village. On ignore l'époque exacte de sa construction, mais elle peut être fixée approximativement vers l'an 1450. Elle était desservie par un chanoine. Auparavant les habitants du Lieu se rendaient au temple du couvent de l'Abbaye.

Vingt-cinquième abbé,

NICOLAS DE GRUFFI.

Les habitants du Lieu eurent plusieurs difficultés avec l'abbé Nicolas de Gruffi, successeur de Guillaume de Bettens. Le nouvel abbé, homme arrogant et processif, prétendait :

1^o Exclure les habitants du Lieu de la pêche des lacs.

2^o Leur interdire le passage d'un nouveau chemin qu'ils avaient pratiqué depuis le champ du Port, près de la rive du lac, à travers les propriétés du couvent, pour éviter la montée des grands champs.

3^o Il exigeait le paiement des arrérages dus pour l'abergement du moulin du Lieu.

4^o Il exigeait d'eux le transport des vins des vignes de Rueyres, de Lavaux et Lonay appartenant au couvent.

Après de longs débats, des arbitres réunis à Cuarnens prononcèrent comme suit :

1° Que les habitants du Lieu seront maintenus dans leur droit de pêche à la ligne, mais qu'ils ne pourront se servir de nasses et de filets qu'avec une permission spéciale de l'abbé, qui l'accordera pour noces, baptêmes et préverés. (C'est-à-dire pour fêter les relevailles des femmes en couche.)

2° Que l'usage du chemin le long du lac serait maintenu, sauf que la largeur en fut réduite, avec défense de s'en écarter.

3° Que la cense réclamée pour le moulin serait réduite à 20 sols, moyennant quoi la commune du Lieu conservait la faculté de construire son moulin ailleurs.

4° Que le charroi des vins serait réglé; que chaque habitant du Lieu faisant feu et tenant des chevaux ferait un charroi par année, mais l'abbé était tenu de nourrir les charretiers et, au retour, de leur remplir de vin un baril de la contenance de trois pots.

La commune du Lieu profita de cette sentence pour construire un nouveau moulin sur le ruisseau de *La Sagne* aux Charbonnières. Elle construisit au-dessus une écluse pour retenir les eaux, et forma un étang au lieu appelé encore à *l'Etang*.

Mais cette prospérité naissante de la communauté du Lieu subit un rude échec quelques années plus tard. Une dépopulation considérable eut lieu de 1470 à 1483, époque où il ne se trouve plus que treize chefs de famille, de trente-sept qu'elle en comptait en 1395. Cette dépopulation coïncide avec celle qui se fit sentir dans tout le Pays de Vaud à la suite des guerres de Bourgogne. M. de Gingins estime qu'elle doit être attribuée au passage fréquent des troupes italiennes, qui pendant plusieurs années (1475 à 1477) se frayèrent une route à travers les gorges du Jura, pour se rendre à l'armée du duc de Bourgogne. Cependant le fait offre peu de vraisemblance. Le passage le plus facile et le plus direct pour les troupes qui se rendaient en Bourgogne était Jougne. Il paraît aussi que les Allemands ne pénétrèrent pas jusqu'à la Vallée. La cause la plus probable de cette dépopulation vient d'abord du fait que les miliciens du Lieu requis par le duc de Savoie pour défendre la forteresse des Clées furent enveloppés dans le massacre que les

Suisses firent de la garnison de cette place au mois d'octobre 1475. D'un autre côté, les habitants du Lieu ne purent échapper à la famine et aux pestes qui désolèrent la population vaudoise à la suite de cette guerre.

Vingt-sixième abbé,

JEAN POLLENS.

Un procès d'hérésie fut intenté à Etienne Aubert, du Lieu, et à un certain Richard, son complice. On ne connaît pas bien les circonstances de ce procès, mais il donna lieu à un conflit de juridiction entre l'abbé et le châtelain des Clées. Sur un ordre émané des autorités ecclésiastiques de Lausanne, le châtelain des Clées avait fait saisir, près de l'Abbaye, en un lieu nommé Groenroux, et jeter dans les prisons du château des Clées le susnommé Etienne Aubert, accusé du crime d'hérésie ; mais comme cette capture avait eu lieu du côté de l'Abbaye, l'abbé réclama contre cette infraction à la juridiction qui lui appartenait sur la rive orientale du lac.

La question ayant été portée devant la cour baillivale de Moudon, celle-ci ordonna l'extradition du prévenu, qui fut transféré le 9 juin de la même année dans les prisons de l'Abbaye, où ce malheureux mourut pendant l'instruction de son procès. On ignore en quoi consistait son crime d'hérésie, mais on trouve des lettres d'absolution et de rémission données en faveur d'Aubert, qui prouvent que, si son innocence ne fut pas reconnue avant sa mort, au moins le crime dont il était accusé ne put pas être prouvé.

Le 28 janvier 1481, Jean Pollens abergea à Vuinet Rochat, originaire du hameau de Ville-Dieu, paroisse de Rochejean, en Bourgogne, et à ses trois fils, Jean, Claude et Guillaume, tout le cours du ruisseau de la Lionnaz, depuis sa source jusqu'au près de l'Abbaye, sous la cense annuelle de 60 sols, pour y construire des forges, martinets et battoirs, y compris une concession industrielle pour l'établissement de hauts-fourneaux. L'acte réservait en faveur du concessionnaire la faculté d'abandonner son industrie, si elle ne tournait pas à son profit.

L'abbé concéda de plus aux Rochat, père et fils, huit poses de terres cultivables et le droit de bâtir une maison dans le voisinage de l'Abbaye, avec le droit de coupage du bois dans toutes les forêts de l'Abbaye, pour leurs besoins personnels et pour faire le charbon nécessaire à leur industrie, ainsi que le pâturage commun et la pêche à la ligne, comme aux gens du Lieu.

Ce document fait voir que les moines avaient fait construire un moulin et une scierie sur la Lionnaz ; les Rochat obtinrent le droit d'y moudre leur grain sans payer l'émine au couvent, à condition qu'ils remettraient cette usine en bon état.

Vingt-septième abbé,

JEAN DE TORNAFOLL.

Le nouvel abbé s'attacha tout particulièrement à réparer les pertes que l'Abbaye venait d'éprouver par suite des calamités qui, depuis plus de dix ans, avaient désolé tout le pays. L'incendie avait détruit plusieurs fermes du couvent, beaucoup de terres se trouvaient abandonnées, la mortalité ayant enlevé près de la moitié de la population.

Dans ce but, Jean de Tornafoll voulut obliger les abergeataires de la Vallée à s'occuper des tailles et corvées qu'ils devaient à son couvent. La communauté du Lieu, se fondant sur les usages et sur diverses sentences antérieures, refusa ces prestations. Ce fâcheux procès, encouragé par l'intervention du procureur fiscal du prince, éclata vers la fin de l'an 1485. Il se prolongea pendant trois années consécutives et occasionna de part et d'autre des frais considérables.

Après la production d'un nombre infini de titres, la haute cour souveraine de Chambéry, présidée par le duc Charles de Savoie, rendit le 10 mai 1488 une sentence désapprouvant l'opposition des gens du Lieu et adjugeant à l'abbé toutes les conclusions de sa demande.

Lorsque ce jugement fut connu à la Vallée, il y produisit une grande fermentation. Les plus hardis formèrent le complot de s'opposer par la violence à son exécution. Jean de Tornafoll, se rendant de l'Abbaye à Cuarnens, accompagné

seulement de quelques-uns de ses familiers, fut surpris dans les bois de Pétrafelix par une troupe de gens armés qui l'entourèrent, lui mirent l'épée sur la gorge, l'arrachèrent de son cheval et le traînèrent comme un malfaiteur jusqu'au village du Lieu, en le menaçant de la mort s'il ne leur livrait la sentence ducale et ne les affranchissait de la taillabilité. L'abbé, cédant à la force, consentit à tout ce que ces hommes égarés et furieux lui demandaient.

Rendu à la liberté, Jean de Tornafoll protesta contre cette violence sacrilège qui exposait les coupables à l'excommunication et aux punitions les plus graves. Néanmoins, pour épargner à la communauté du Lieu une procédure criminelle qui aurait achevé la ruine de ses habitants, l'abbé consentit à remettre sa cause au jugement impartial d'arbitres communs, choisis par les deux parties.

Le 20 juin 1488 ceux-ci rendirent leur jugement définitif, par lequel les prétentions de l'abbé sont maintenues avec modération et définitivement fixées.

Enfin, considérant que le sacrilège commis sur la personne inviolable de l'abbé, quoique désavoué par la communauté du Lieu, réclamait une réparation exemplaire, voulant néanmoins épargner aux auteurs de cet attentat la punition bien plus sévère qui les attendait devant la justice publique, les arbitres condamnèrent les coupables à faire amende honorable, c'est-à-dire, selon la coutume du temps, à se rendre en procession à l'Abbaye, tête nue, en chemise, et un cierge allumé au poing, et là, prosternés devant l'autel de sainte Marie-Madeleine, patronne du lac, à lui demander grâce et merci.

Ils ordonnèrent, en outre, qu'en mémoire de ce sacrilège et de sa punition les deux syndics de la commune du Lieu assisteraient chaque année, le jour de la fête de Marie-Madeleine, à la grand'messe de l'Abbaye, et lui offriraient un cierge d'une livre pesant de cire.

L'exécution de cette sentence eut lieu le 22 juillet suivant, en présence d'un grand concours de notables et autres étrangers, attirés à la Vallée par la curiosité du fait.

Par acte du 26 février 1485, Vuinet Rochat, qui, il paraît, est devenu fort vieux, avait obtenu de l'abbé Jean de Tor-

nafol, moyennant la finance de 124 sols, la permission d'être enseveli après sa mort dans l'église du couvent, entre le grand pilier et le bénitier, et la faculté de faire poser sur sa tombe une pierre avec inscription et images. C'est de cette concession que date le droit qu'ont encore aujourd'hui les Rochat des Charbonnières d'être ensevelis au cimetière de l'Abbaye.

Vingt-huitième abbé,

AYMONNET JAQUET.

Aymonnet Jaquet, jeune chanoine, succéda à Jean de Tor-nafol, mais il mourut peu de temps après son installation et n'a laissé aucun document de quelque importance.

Vingt-neuvième abbé,

JAQUES VARNEY OU VARNIER.

C'est sous le gouvernement de cet abbé qu'eut lieu la transaction (dont parle M. J.-D. Nicole dans son Recueil historique, § 21) entre l'Abbaye et la commune de Vaulion, au sujet des bois que les habitants de cette commune exploitaient au Chenit. Ils fendaient les arbres par le milieu et en faisaient des pièces appelées *punes*, qu'ils amenaient de là en radeaux sur le lac jusqu'à l'Abbaye, l'abbé leur demandant certains droits pour cela.

Trentième abbé,

JEAN-CLAUDE D'ESTAVAYER.

Cet abbé, de la famille de ce Gérard d'Estavayer devenu célèbre dans les annales du Pays de Vaud par sa querelle avec Othon de Grandson, n'a laissé aucune trace de sa courte administration de l'Abbaye du lac de Joux.

Trente et unième abbé,

CLAUDE D'ESTAVAYER.

Claude d'Estavayer, neveu du précédent, homme de grande naissance et de grand mérite, arriva aux premières

dignités de l'Eglise et de la cour. Il fut à la fois évêque de Belley, prévôt du chapitre de Lausanne, abbé de Haute-Combe et du lac de Joux, et prieur de Romainmôtier.

Doué d'une grande activité et d'une puissante initiative, il a marqué son passage à la Vallée par plusieurs mesures importantes.

La communauté de Bursins se trouvait être un fief de Romainmôtier. Claude d'Estavayer, en sa qualité de prieur de ce couvent, abergea aux communes de Bursins et de Burtigny, par acte dressé au château de Bursins, le 31 octobre 1527, la partie supérieure du territoire de la Vallée, appelée Praz Rodet.

Ce mas s'étendait des deux côtés de l'Orbe, depuis la sommité du Risoux jusqu'aux pâquis (pâturages) du Manet (Amburnex). La limite du côté de bise, mal déterminée, venait un peu au vent du Crêt-des-Lecoultre et à peu près par la Maison-chez-Benjamin.

Ce mas, dit l'acte, situé dans les Joux-Noires, était réputé comme un bas-fond inhabitable.

Le même abbé, toujours en sa qualité de commanditaire du couvent de Romainmôtier, concéda en 1528 à Pierre Devely ou Develey, autrement dit Valloton (chef de la famille de ce nom), une concession pour construire les premières forges qui aient existé à Vallorbes, lieu dit *au Vivier*. Il lui accorda de plus le droit de coupe, sans distinguer les limites des deux juridictions de la Vallée et de Romainmôtier, ce qui fut cause que les gens de Vallorbes s'avancèrent peu à peu jusqu'à la rive sud-ouest du lac Brenet, où ils coupèrent et réduisirent en charbon les belles et vastes forêts de cette localité, qui prit alors le nom qu'elle a conservé dès lors de *Charbonnières*.

Ces coupes amenèrent des contestations nombreuses entre la communauté de Vallorbes et celle du Lieu. Après bien des difficultés, elles tombèrent d'accord pour fixer les limites de leurs territoires telles qu'elles existent aujourd'hui, en prenant pour principaux points la *Dent-de-Chichevaux*, le *Mont-d'Orzeire*, la *Roche-des-Ars* et la fontaine de la *Racine*. Le rocher appelé Dent-de-Chichevaux, avec la montagne de la Petite-Dent, dont il fait partie, avait, parait-

il, été abergé précédemment par les moines à un individu nommé ou surnommé Cheveu, originaire, dit-on, de Pampigny, d'où lui serait venu son nom de Dent-chez-Cheveu. Le Mont-d'Orzeire est appelé vulgairement *Mont-de-Cire*. Il tire son nom de l'ancienne famille noble d'Orzeire, qui habitait les environs d'Yverdon. La roche dite des Ars s'appelait anciennement la *Roche-des-Arcs*. Ce nom venait des ifs qu'on y trouve. Chacun sait que ce bois était très réputé pour les arcs de flèche, et, avant l'invention des armes à feu, faisait l'objet d'un commerce important. C'est par une de ces corruptions assez fréquentes des mots qu'on a appelé Mont-d'Or la montagne de ce nom. Elle s'appelait le *Mont-Haut*, en patois *Mont-Dô*, dont on a fait Mont-d'Or.

Trente-deuxième et dernier abbé,

CLAUDE POLLENS.

Claude Pollens, de Romainmôtier, portait le surnom de *Bessonnis*. C'est sous cette dénomination que plusieurs écrivains en ont fait mention. Il remplaça Claude d'Estavayer en 1534.

L'année suivante (1535) il se passa un fait qui mérite d'être signalé.

Au mois d'octobre, la ville de Genève, assiégée par les chevaliers de la Cuillère, députa à Berne un de ses concitoyens nommé Claude Savoye, afin de demander des secours à cette alliée; mais Berne, mal renseignée sur les intentions du duc de Savoye, refusa la demande de Genève et défendit même de faire des enrôlements parmi ses sujets.

Claude Savoye ne se découragea point; il s'achemina vers le comté de Neuchâtel. Là, il s'aboucha avec le capitaine Wildermuth, son parent, Erhard de Nidaud et Baillod, surnommé le Verrier. Ces trois chefs réunirent 415 hommes dévoués, prêts à marcher au secours de Genève.

Cette troupe se mit en route malgré la défense du gouverneur de Neuchâtel; elle se dirigea sur le Jura, passa par les Granges de Sainte-Croix, de là à Rochejean, puis dans la Vallée de Joux. Elle dut, selon toutes les apparences,

arriver au Lieu, d'où elle tourna par l'Abbaye et remonta par la rive droite de l'Orbe.

La tradition raconte que les habitants peu nombreux de la Vallée, pris d'une grande terreur, s'enfermèrent dans leurs maisons. Les volontaires ne commirent, il paraît, aucun acte de violence, mais ils ne virent personne et ne purent se procurer d'autres vivres que quelques rares légumes dans les jardins.

Ces hommes, qui avaient déjà passé une nuit dans les montagnes, durent en passer une seconde dans les forêts qui, à cette époque, occupaient encore la partie supérieure de la Vallée, appelée le Chenit, et, dit l'histoire, exposés à la pluie et à la neige. Le lendemain, ils arrivèrent à Saint-Cergues. Ils espéraient s'y ravitailler, mais ils trouvèrent peu de vivres. Les habitants, prévenus de leur arrivée, avaient abandonné le village, emmenant leur bétail et leurs provisions.

Le jour suivant, qui était un dimanche, de très grand matin, trois jeunes hommes se présentent aux volontaires comme envoyés par les Genevois pour les conduire sûrement à Genève, en leur faisant éviter les troupes savoyardes qui veillaient aux débouchés des montagnes. Wildermuth, sans défiance, se met en route au point du jour avec la troupe, sous la direction de ces faux guides, qui n'étaient autres que des Savoyards chargés de conduire les Suisses dans une embuscade dressée près de Gingins.

Les volontaires se hâtent de descendre la montagne, impatientes d'arriver au village de Gingins, qu'ils voient devant eux et où ils espèrent se ravitailler, mais leurs guides les conduisent dans un chemin creux, où ils se trouvent entourés de 1500 Savoyards.

Aussitôt le combat s'engage : les volontaires en deux colonnes, sous Wildermuth et Baillod, franchissent les haies, déchargent leurs mousquets et se ruent sur l'ennemi, qui était loin de s'attendre à une pareille attaque. Les mousquets servent de massues et les hallebardes deviennent une arme dangereuse entre les mains de ces hommes forcés de vaincre à tout prix. L'armée savoyarde, vaincue, fuit et entraîne avec elle un autre corps, qui lui servait de soutien.

Les pertes des Savoyards furent importantes et celles des Suisses relativement faibles.

Parmi les volontaires tués, l'histoire parle d'une femme neuchâteloise qui, armée d'une épée à deux mains et combattant à côté de son mari, avait, avant sa mort, tué quatre ennemis. Le véritable nom de cette femme n'est pas connu, mais elle a conservé dans les annales du pays le surnom de Virago.

On vit s'accomplir, les années suivantes, la plus grande et la plus importante révolution sociale qui ait eu lieu dans la patrie de Vaud : la conquête des Bernois, amenant avec elle la réforme religieuse. Celle-ci ne fut officiellement proclamée à la Vallée qu'en 1540. Claude Pollens remit aux vainqueurs les clefs du monastère le 22 mars 1536, à Romainmôtier¹. Il embrassa la nouvelle doctrine et reçut en rente viagère les terres de Cuarnens. Il se maria avec Michère, fille du bâtard de Savoye, ancien prieur de Romainmôtier. Il en eut une fille nommée Eve, qui épousa F. Mettraux, seigneur de Cottens. Les moines qui ne voulurent pas embrasser la réforme eurent aussi une rente viagère, avec la faculté de se retirer dans les couvents du canton de Fribourg et de la Franche-Comté. Ainsi finit cette antique et puissante abbaye, après quatre cent dix ans d'existence. Les habitants du Lieu acceptèrent sans difficulté la nouvelle religion et le nouvel ordre de choses politique ; il paraît même qu'ils saisirent avec empressement cette occasion de s'affranchir du joug des abbés. Malgré les avantages que ces derniers offraient aux colons, le système monacal entraînait avec lui certaines prestations vexatoires, certaines habitudes qui froissaient l'amour-propre de ces braves gens. C'est ce qui explique pourquoi les nouveaux venus se fixaient de préférence du côté occidental de la Vallée, qui relevait de la Châtellenie des Clées, plutôt que dans le voisinage du couvent, sous la domination directe des abbés.

Ce fait prouve que, pour former un peuple, surtout lorsque, comme celui-ci, il est placé dans des conditions fort défavorables, il lui faut plus que des pâturages, des

¹ Il paraît que Claude Pollens résida encore quelques années à l'Abbaye, administrant les biens du couvent pour le compte de LL. EE.

bois et des prés, il lui faut aussi la liberté. Néanmoins, il faut, pour être juste, reconnaître que le système monacal, devenu défectueux à la suite des siècles, était peut-être le seul possible dans ces temps d'ignorance et de guerres constantes. Les moines ont rendu d'immenses services à l'humanité en portant la culture et la civilisation dans le sein de ces vallées non fréquentées et réputées inhabitables du Haut-Jura. En y apportant le christianisme, saint Norbert et ses successeurs ont été les premiers pionniers du progrès. Ils ont planté le premier jalon et déposé les premiers germes de notre prospérité actuelle ; c'était à leurs successeurs de les développer.

CHAPITRE VIII

Anciens établissements dans la montagne.

C'est ici le moment de jeter un coup d'œil rétrospectif sur un détail peu connu de notre histoire locale.

Plusieurs voyageurs ont aperçu, sans doute, en suivant la Combe-des-Amburnex, des traces visibles d'anciennes habitations. Ces masures, dont l'origine est restée inconnue, ont donné lieu à plusieurs hypothèses, souvent hasardées. Peu de personnes, peut-être, supposent qu'à une époque où, à part le couvent de l'Abbaye, il n'existait encore aucune habitation à la Vallée, une population relativement nombreuse vivait dans cette solitaire et aride Combe-des-Amburnex. Or, voici ce que de nombreuses recherches et la découverte de documents authentiques ont appris sur cette partie de l'histoire de nos montagnes.

En l'an 1208, le duc Berthold, chef de la puissante maison des Zæringen, inféoda à Gèrik, Jaques et Pierre, seigneurs d'Aubonne, la possession du versant oriental du Mont-Tendre, « depuis *marchia super Montricher et la montagne de Sallaz*, » c'est-à-dire depuis au-dessus de Montricher jusqu'au mont Sallaz.

A cette époque, l'état social du Pays de Vaud commence à se modifier, la population des villages s'augmente et les communautés se fondent sur les débris de la féodalité. Avec elles naît aussi un peu de liberté, et avec la liberté l'activité et l'initiative individuelle. L'agriculture se développe et l'élevage du bétail prend de l'importance.

En 1299, les barons d'Aubonne abergèrent à leur tour aux communes de Ballens, Mollens, Saint-Saphorin et autres des portions de ces terrains appelés aujourd'hui *Pré-de-Mollens*, *Pré-de-Ballens*, *Druchaud*, etc.

Les abergeataires de ces terrains y établirent ce qu'on appelait des *vacheries*. C'est alors que les troupeaux commencèrent à venir brouter les succulents herbages des sommités du Jura. On ne connaissait encore que bien imparfaitement la fabrication du fromage. Chaque bourgeois pâturait son propre bétail et en prenait soin.

La partie de ces pâturages à vent du Marchairuz fut le sujet de longues contestations entre les moines de Saint-Claude, qui en revendiquaient la propriété, et les barons d'Aubonne; ces difficultés se terminèrent par un accord qui intervint entre l'abbé et le baron : ils cédaient toutes leurs prétentions et tout ce qui peut leur appartenir dans les *chaumes* (chaumières) de Brunay à l'abbaye de Bonmont.

Déjà en 1264, quatre hommes du hameau du Pessay, avec d'autres associés, élevèrent un bâtiment dans la Combedes-Amburnex et y amenaient paître leur bétail. Ce bâtiment est donc, à part les couvents, le premier qui ait existé sur le territoire de la Vallée. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer l'origine du nom de *Manet*, le premier qu'on ait donné à cette localité. Il dérive du verbe latin *manere*, signifiant : demeurer, résider. Par corruption on en a fait Brunay, et plus tard Amburnex.

La Chartreuse d'Oujeon avait, de son côté, appelé des hommes pour cultiver et défricher les montagnes qui relevaient de son administration, mais c'est l'abbaye de Bonmont qui peupla la contrée qui nous occupe. La partie au vent appelée La Ronde fut successivement abergée à plusieurs propriétaires. Il se forma à la limite du Pré-aux-Veaux un pâturage appelé *le Gachet*, qui a appartenu plus tard à

M. de Pampigny. Deux autres se formèrent au nord; l'un s'appelait les Auges, et l'autre, qui appartenait à la maison Illens de Begnins, prit le nom d'Illeche. Un autre existait au vent sous le nom de *Petite-Henche*. Il se forma aussi la Grande-Henche, qui appartenait aux seigneurs Demartines de Perroy; elle était située à l'orient de la précédente. Mais ce qui étonne le plus, c'est que la partie inférieure de La Ronde fut abergée par lots beaucoup plus petits à un grand nombre de particuliers, qui y construisirent des habitations et défrichèrent le terrain.

Cette localité, encaissée, ayant un bon sol, arrosée d'un ruisseau et de sources abondantes, se prêtait assez à des établissements agricoles. Il s'y forma un hameau de douze à quinze maisons, appelé *en Rimoux*. Ces terrains étaient concédés moyennant une redevance annuelle, qui était pour les uns d'une ou plusieurs mesures d'avoine, pour les autres de quelques sols lausannois. Ce fait semble indiquer que les propriétaires y récoltaient des céréales. Il est encore visible que des parties de ces terrains ont été cultivées jadis.

Les ruines de ces maisons indiquent des constructions plus complètes et plus confortables que n'étaient les anciens chalets; plusieurs possédaient une fontaine. Elles semblent avoir servi d'habitations fixes, où les propriétaires vivaient toute l'année. Cela peut avoir été le cas pour quelques-uns; cependant, on ne peut rien affirmer; ce qui est le plus probable, c'est que ces établissements étaient des remuages, des granges ou *mazots*, où des agriculteurs de la plaine venaient en été faire pâturer leur bétail et récolter du foin pour les premiers mois de l'hiver.

Les habitants de Rimoux portaient des noms qu'on retrouve encore aujourd'hui dans la plaine, comme les Vulliet, les Alliod, les Perret, les Christinet, etc. Ils venaient sans doute de Bassin et des environs, peut-être aussi des villages détruits de Mollanson et de Volattard.

La durée du hameau de Rimoux n'est pas exactement connue, mais elle a dû être d'environ deux cents ans¹. La

¹ Ces établissements doivent avoir été abandonnés à la fin du XV^e siècle, à l'époque de la dépopulation qui suivit la guerre de Bourgogne.

noble maison de Mestral, qui possédait elle aussi un pâturage dans cette localité, acheta successivement toutes ces petites propriétés de Rimoux, ainsi que le Gachet, la Grande-Henche et d'autres. Elle forma la montagne actuelle qui prit le nom de *Grande-Rionda*, nom qui dérive du vieux mot *riondâ*, arrondir, agrandir.

L'existence de ces maisons ou mazots n'a pas été limitée à La Ronde. Il a existé des prés clos séparés en plusieurs endroits; l'un s'appelait la Joratte. Presque toute la Combedes-Amburnex a été habitée dans ces temps anciens. Partout où il y a un ruisseau, on découvre des ruines d'habitations. Plusieurs établissements ont existé dans la partie inférieure de la Neuve. Cet endroit s'appelait *la Combe-au-Sourd*. La commune de Longirod possédait au versant opposé un pâturage appelé *la Fontaine-Lambert*. Elle acheta pour l'y joindre la Combe-au-Sourd et en forma une nouvelle montagne, qui prit le nom de *Neuve*.

La commune du Vaud a commencé à devenir propriétaire en abergeant des moines de Bonmont un pâturage d'environ vingt-cinq vaches appelé *le Pémuët*. Elle acheta ensuite les pâturages des Auges, celui des Illenches et plusieurs prés situés dans le bas de sa montagne; l'un s'appelait *le Burley*, un autre *la Chaux*. La combe étroite qui forme la partie inférieure du Pré-aux-Veaux s'appelait *la Gainaz*. Ce Pré-aux-Veaux, qui a donné son nom à la montagne actuelle, était un pré séparé et fermé où l'on mettait pâturer les veaux. Cet usage d'avoir des enclos où l'on parquait le menu bétail s'est conservé longtemps dans nos montagnes. C'était pour les mettre à l'abri de la dent des fauves, surtout des loups, très nombreux à cette époque reculée. Plusieurs mazots ont existé aussi sur les Trois-Chalets. Cette montagne doit son nom à la réunion de trois anciens pâturages.

Après les gens du Pessey, deux individus de Longirod, les nommés Pegay et Cathélaz, ont eu des mazots sur les Amburnex. Il a existé aussi au bord du chemin qui traverse le bas de cette montagne deux bâtiments appelés *Câpites*. Ces Câpites n'étaient pas, paraît-il, des établissements ruraux. C'étaient probablement des bâtiments destinés à loger des bûcherons et autres ouvriers appelés dans cette contrée.

Il se forma au vent de la Sèche un pâturage d'environ vingt-cinq vaches, propriété d'une dame Bikland. Ce pâturage s'appelait le Berguelet (mot dérivé de l'allemand et qui paraît signifier *la montagnette*); il a été annexé à la Sèche de Gimel.

Des MM. de Saint-Georges ont eu aussi des établissements sur la Joux. Cette montagne s'appelait autrefois *la Sèche* ou *la Neuve-de-Bière*.

Quoique les *Prés-de-Bière* fussent en dehors du mas des Amburnex et de l'abergement fait au couvent de Bonmont, des individus y ont aussi autrefois planté leur tente. La famille Rollaz a possédé longtemps une montagne située à la limite de la Joux et qui a donné son nom à la grande forêt de La Rollaz. Le bâtiment, dont on voit encore les ruines, était au bord et du côté de bise de la route du Marchairuz, au contour au-dessous de la fontaine. M. de Pampigny en possédait un plus bas, près du marais, dont les alentours ont été cultivés et fauchés. Enfin M. de Ballens avait construit un mazot ou chalet à la Combe-au-Cerf. Ce mas des Prés-de-Bière, appelé alors *en la Perrausa* (La Pierreuse), fut abergé en 1466 par l'abbé du lac de Joux Nicolas de Gruffi à la commune de Bière. Elle s'associa la commune de Dénens, qui avait déjà commencé le pâturage qui porte son nom. La commune de Bière avait octroyé au seigneur de Bière le droit de monter vingt-cinq vaches. Là-dessus et à la suite d'un procès, il obtint la portion de bise et en fit un pâturage, qui fut appelé le Petit-Pré-de-Bière. La commune de Bière l'a racheté plus tard et a fait du tout une seule montagne.

Les propriétaires qui s'y trouvaient établis lors de cet abergement n'avaient sans doute d'autres droits à ces propriétés que celui du premier occupant, droit qu'il n'était venu à l'idée de personne de leur contester. Peut-être aussi les avaient-ils reçues en emphythéose contre une modique cense annuelle. L'emphythéose était un abergement conclu pour un terme fixé de cent ans.

Ces nombreux établissements durent amener une circulation relativement importante. Un chemin s'établit depuis la plaine par la Bassine en Rimoux et se continua tout le

long de la combe jusqu'au Pré-de-l'Haut, où il descendait sur l'Isle par Chardévaz. C'est ce chemin qu'on appelle quelquefois improprement la route de l'Etraz.

Il était appelé alors tantôt *Chaux-de-Cossonay*, *Chaux-de-la-Riondaz*, *Chaux-de-la-Forma* (La Plateforme), etc. Ce mot chaux était à cette époque synonyme de chaussée, route, chemin. Les mots *chaussure*, *se chausser* ont la même origine. Ils signifient : se préserver de la chaux. La montagne de la *Petite-Chaux* doit son nom à cette circonstance et à son voisinage de la Grande-Chaux. Le mot *Chaumille* a la même origine ; il doit signifier : qui est près de la chaux, qui limite la chaux. Le nom de la Forma est une des plus anciennes désignations locales connues.

Le 16 février 1695, le gouverneur de Bonmont, Jérôme Fischer, approuva la vente du mas des Amburnex aux communes de Gimel, Gingins, Chésérèx, La Rippe, Le Vaud, Marchissy et Longirod pour le prix de 3500 francs et le partage qu'elles en firent entre elles.

CHAPITRE IX

Colonisation définitive.

Origine des premiers villages.

Le village du Lieu se releva de son désastre de 1470. Il recommença même à s'agrandir rapidement, car, au commencement du siècle suivant, la colonisation et les défrichements reprennent passablement d'extension. Quelques nouvelles familles apparaissent ; tels sont les Fumaz, Languetin, Matthey, Clot, Mermeyer, etc.

Il est bon d'observer ici que l'apparition d'un nom nouveau n'indique pas toujours d'une manière certaine l'arrivée d'une nouvelle famille. On se fait du reste en général très souvent des illusions sur ces origines. Avant le XV^e siècle on ne retrouve aucune trace de la filiation des familles. Cela provient du fait que les noms de famille n'existaient pas à cette époque reculée. Chaque individu prenait ou recevait une dénomination particulière, due souvent au hasard ou à une circonstance fortuite. Le fils prenait fréquemment un

autre nom que le père, ce qui dérouté complètement dans les recherches qu'on entreprend à ce sujet.

Ainsi le nom de Reymond, très commun alors dans toutes les classes de la société, n'était qu'un nom de baptême. Les premiers habitants du Lieu appelés de ce nom ne le portaient qu'à ce titre. Le fondateur de cette famille doit être un Reymond de Dusilly ou Dusillet, village savoyard dont il était originaire, et dont la famille a vécu à Morges. Devenu abergeataire au Lieu vers 1400 environ, ses descendants abandonnèrent le nom du lieu d'origine pour le nom de baptême, qui était très populaire à cette époque. Plusieurs autres familles, les Naquicion, les Meunier, et d'autres encore, soit par suite d'intérêts communs ou par suite d'alliance, adoptèrent la même dénomination et augmentèrent rapidement cette famille qui, vers le milieu du XVI^e siècle, formait à elle seule plus de la moitié de la population du Lieu.

Les Nicole, qui apparaissent un peu plus tard, doivent, par la même circonstance, leur origine au nom de Nicolas ; ce nom de baptême, après avoir subi plusieurs modifications dans son orthographe et dans sa prononciation, telles que Nécoulaz, Nicoulaz, etc., a formé le nom de la famille actuelle des Nicole. Les Simon, les Aubert, et d'autres encore, ont une origine semblable.

L'origine des familles Piguët et Meylan n'est pas exactement connue ; on trouve des Piguët en France, mais il paraît qu'ils sont originaires de la Vallée. Les Goy paraissent être venus de Vaulion, où cette famille est ancienne.

Il était aussi d'usage de donner au nouvel arrivant le nom de sa ville ou de son village natal. C'est ce qui paraît avoir eu lieu pour la famille Lugrin, d'origine savoyarde. D'autres fois c'était le nom du métier ; la famille Maréchaux, qui apparaît au Lieu déjà vers 1380 sous le nom de Marechalis, doit son origine à un individu exerçant le métier de maréchal, mot qu'aujourd'hui encore on prononce en patois *maréchaux* au singulier. D'autres fois encore, un simple surnom devenait nom de famille. C'est ainsi que celle des Gaulaz est issue de celle des Lugrin, et celle des Viande était une branche de celle des Meylan.

Vers 1535, Pierre Guignard vint de Foncine¹ s'établir au Lieu avec sa famille, composée de plusieurs fils.

Il faut tenir compte aussi du fait qu'à cette époque une famille comprenait tous les fils et petit-fils d'un même chef. Ce mode de vivre n'était pas seulement un usage, mais une obligation résultant des lois de l'époque, qui, en vue de favoriser les défrichements, empêchaient le dédoublement des familles, qu'on ne pouvait obtenir qu'à la suite d'une demande fondée et motivée. Ces dispositions avaient pour effet que tous les étrangers qui entraient dans une famille, soit en épousant une fille, soit par suite d'autres circonstances, en faisaient partie de droit et en prenaient le nom. Cela explique l'accroissement si rapide de quelques-unes de nos familles.

Toutes ces familles se fixèrent primitivement au Lieu. Le territoire à bise du lac Ter était un pâturage communal appelé *en Séchay*, à cause, sans doute, des parties arides et sèches qu'on y remarque. Vers 1515, un nommé Clite ou Clerc devint abergeataire d'une parcelle de ces terrains. En 1525, Jaques Piguët y défricha quelques prés. Ces deux individus habitaient le Lieu; il ne paraît pas qu'ils aient bâti au Séchay. Ce n'est que quelques années plus tard que les familles Meylan et Perrod s'y établirent. Les Meylan se fixèrent, à ce qu'il paraît, aux Viffourches. Ils avaient abergé un vaste territoire. La famille Perrod, qui paraît avoir commencé le village, ayant probablement des intérêts communs avec eux, prit le nom de Meylan, ce qui explique le rapide accroissement de cette famille.

A cette époque, le chemin du Lieu passait par la combe; il se forma un embranchement pour venir au Séchay, d'où paraît dériver le mot *Viffourches*, qui signifie : par la fourche ou la bifurcation de la voie.

Les premières maisons du Séchay étaient situées dans les prés à orient du village; il y a apparence qu'elles ont été détruites par un incendie, mais on ne connaît rien de positif à ce sujet. Il y a eu autrefois une tannerie dans ce village.

Les Meylan établirent une vacherie ou fruitière au chalet Hermann. Ils y construisirent aussi des granges, au lieu dit

¹ Village de la Franche-Comté.

aux Trésis, qui ont été abandonnées dès lors. Le nom actuel de cette montagne vient de la maison Hermann, de Berne, qui l'a possédée ensuite. Les noms locaux de *Chez Pointu*, *Chez Jaques David*, etc., ont été donnés par les Meylan. Ce sont eux aussi qui ont bâti le hameau du *Crêt*. Les premières maisons existaient à bise de celles d'aujourd'hui et furent abandonnées, paraît-il, à la suite d'un incendie.

Le village du Séchay a subi un incendie le 23 août 1884 : cinq maisons ont été détruites et n'ont pas été rebâties.

En 1524, Jean et Jaques Rochat, fils ou petit-fils de Vinet Rochat, obtinrent de l'abbé Claude d'Estavayer la concession de l'eau de Bonport, appelée l'*Embouchaz*. C'est à la suite de cette concession qu'ils s'établirent et bâtirent la première maison de cette localité au vent de l'usine, au lieu dit *aux Vieilles Murailles*. Cette localité des Charbonnières, dépouillée par les gens de Vallorbes de ses vieilles futaies, a donné un des meilleurs terrains labourables de la Vallée et devint la propriété des Rochat et le berceau de leur famille, car il paraît qu'ils abandonnèrent l'Abbaye. Elle devint bientôt nombreuse par l'arrivée d'un certain nombre d'étrangers qui, soit en épousant des filles Rochat, soit par d'autres motifs, prirent le nom de Rochat.

Tous ses membres, voués exclusivement à la culture des terres et au soin du bétail, avancèrent rapidement les défrichements dans les environs. Les petits hameaux de *l'Epine*, du *Haut-des-Prés*, de *la Corne* et en *Billard*, dont les noms s'expliquent eux-mêmes, furent fondés par eux. Les maisons de *l'Epine-Dessus* furent incendiées en 1780. Le feu fut mis par des bergers qui tiraient avec une clef. En *Billard* fut aussi détruit en 1811 par le feu, mis par une bannière à charbon, et n'a pas été rebâti. Une femme resta dans les flammes. Bonport fut incendié aussi en 1825. Les Rochat possédaient de grands pâturages. Les *Crêts-à-Chatron*, qui tirent leur nom de *chatron* ou taureau châtré, *la Muratte*, qui doit le sien à un M. Murat qui l'a possédée dès lors, et *les Cerniaz* étaient leurs propriétés. Ils y défrichèrent en plusieurs endroits et y établirent des granges. Les noms locaux qu'on y trouve encore, tels que le *bois à la*

Marguerite, à la Dame, etc., ont été donnés par les Rochat. Ils s'établirent aussi *Vers-Chez-le-Bonhomme*. C'est dans ce hameau abandonné aujourd'hui qu'une vieille femme, la mère Rebecca, commença à semer et à planter des légumes, et apprit à ces gens simples ce genre de culture inconnu avant elle. Son petit jardinet, qui porte son nom, existe encore aujourd'hui. Le Bonhomme était un nommé Abraham Rochat, qui vivait en 1612.

Ces Rochat commencèrent à exporter dans la plaine le produit de leur bétail et à posséder quelque argent, chose rare alors. On raconte à ce sujet un épisode qui, pour être un peu saugrenu, n'en peint peut-être pas moins les mœurs de ces temps déjà bien lointains. La prospérité rapide de la famille Rochat fit courir dans le public superstitieux le bruit qu'ils fabriquaient la fausse monnaie. Le châtelain des Clées, en ayant eu connaissance, vint faire une enquête. Après de minutieuses et inutiles recherches, il allait partir, lorsqu'un des Rochat l'arrêta et lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas été partout et n'avez pas encore tout vu. Si vous voulez bien me suivre, je vous ferai voir en quoi consiste notre secret. » Là-dessus, il le conduisit dans une vaste et grande étable, et, levant la queue d'une des vaches, il lui dit : « Que monsieur le châtelain veuille bien mettre le nez là-dessous, et il aura la clef de notre fortune. »

Le village des Charbonnières a éprouvé deux incendies, le 18 juin 1866 et le 4 septembre 1872. Le premier a détruit trois et le second neuf maisons, toutes dans la partie inférieure du village.

L'abergeataire inconnu du Champ-du-Port avait abandonné son abergement, qui fut concédé aux Rochat, qu'on peut envisager comme les fondateurs du village qui y existe maintenant. La date exacte où quelques-uns d'entre eux vinrent des Charbonnières s'établir au Champ-du-Port n'est pas exactement connue, mais, selon les apparences, elle doit avoir eu lieu aux environs de 1550. Ce passage d'une partie de la famille des Rochat des Charbonnières au Champ-du-Port explique pourquoi une partie des terres des Charbonnières appartenaient dans l'origine aux gens du Pont. En cet endroit aussi, ils s'étendirent rapidement. Ils

fondèrent les hameaux du Mont-du-Lac et des Places. Ils desséchèrent pour les cultiver les marais de Sagne-Wagnart et y construisirent plusieurs maisons, au *Cul-du-Clos*, au *Bien-à-Richard*, au *Crêt-à-Néhémie*, etc. Ces maisons ont été abandonnées, ainsi que plusieurs granges qu'ils avaient construites aux Epoisats¹. Ces marais de Sagne-Wagnart donnaient naissance à un ruisseau qui traverse le village du Pont et portait anciennement le nom de *Saint-Sulpice*. Il existe encore aujourd'hui, mais il est devenu très faible.

L'ancien chemin des Epoisats passait à côté des maisons de Sagne-Wagnart. Il y avait un second chemin qui conduisait directement des granges des Epoisats au Pont en passant par les *Agouillons*. On l'appelait le chemin de l'Ouette. Ce nom d'Agouillons est dérivé d'*aiguillons*, en opposition de la pointe située en face, qu'on appelait *l'Aiguille*. Cette dernière devait son nom à une pointe de rocher très aiguë située du côté occidental et qu'on a fait sauter en 1843 pour la construction de la chaussée actuelle du Pont.

Le nom des *Places* dérive d'anciennes fauldes ou places à charbon. Il est fréquent comme nom local aux environs du Pont. Il y a, par exemple, *la Place à Berney*, *la Place à Languetin*, *les Placettes*, etc. Ce qui prouve que, lors du défrichement de ces terrains, on tirait parti du bois pour le réduire en charbon.

La famille Mouquin, restée toujours peu nombreuse, est venue se mêler aux Rochat vers la fin du XVII^e siècle. C'étaient, paraît-il, des ouvriers maçons savoisiens qui reçurent la bourgeoisie de l'Abbaye en récompense de travaux exécutés par eux à l'église de cette commune.

Le village du Champ-du-Port s'appela d'abord *les Petites-Charbonnières*. Il a pris le nom qu'il porte maintenant lors de la construction du pont entre les deux lacs, laquelle eut lieu aux environs de 1575 ; on commença alors à dire *Vers-le-Pont*. Auparavant, il n'y avait qu'une passerelle ou planche pour les piétons ; les chars venant du Lieu devaient monter par l'Epine, passer à l'occident des rochers de Bonport, descendre par une pente fort raide vers la

¹ Ce nom assez fréquent paraît dériver de *poix* et désigner des endroits où l'on entaillait les sapins pour la récolter.

Pierre-à-Pounex et revenir par la rive orientale du lac Brenet, d'où est venu le nom de *Tornaz* (tourner), resté à cette localité. Pour descendre à la plaine, on passait dans l'origine par *les Hermitages*, plus tard par *les Croisettes*, mot qui paraît dériver de cette circonstance, car c'est dans cette localité que la route de la Vallée croisait celle qui suivait la Combe-des-Amburnex, se dirigeant sur l'Isle, dont il a déjà été parlé. Un embranchement de ce chemin partait de l'Abbaye, passant par le bas des Hermitages, était appelé le chemin de Paris.

Un autre embranchement de ce même chemin, passant par *les Fontaines-Froides*, par Chardevaz, par la gorge à l'occident du château de Montricher, conduisait à Mollens, d'où est venu le nom de *Mollendruz* qu'il a donné à la montagne qu'il traverse. Le mot *ruz* était au moyen âge synonyme de rue, chemin, d'où dérive Mollendruz ou chemin de Mollens. C'est ainsi que Marchairuz dérive de *Marchia*, employé pour désigner un plateau ou gradin élevé de la montagne *Marchiaruz*.

Le col de Pétrafelix n'était accessible qu'aux piétons et aux gens à cheval. Les gouvernements de l'époque tenaient plutôt à conserver cet endroit fermé par motif de défense militaire. Au commencement du siècle passé, il était encore impraticable à la circulation des chars. C'est seulement en 1725, à la suite de supplications réitérées des habitants de l'Abbaye, que LL. EE. y ordonnèrent les premiers travaux.

Le village du Pont a été pendant ce siècle affligé d'un grand nombre d'incendies. En 1834, dans la nuit du 8 au 9 août, le feu du ciel alluma deux endroits à la fois dans l'intérieur du village et consuma onze maisons.

En 1842, au commencement d'octobre, le feu éclata à la partie nord du village dite au Pavé, et six maisons furent détruites. Six semaines plus tard, deux maisons brûlèrent encore à la forge.

Enfin, du 12 au 13 octobre 1854, un nouvel incendie détruisit treize maisons vers la fontaine.

CHAPITRE X

Liquidation des biens de l'Abbaye, suite de la colonisation.

La localité habitée par les Prémontrés a conservé son nom d'Abbaye, mais il paraît qu'au moment du départ des moines il n'existait d'autres maisons en dehors du couvent que celles qui étaient habitées par leurs gens, ou tout au moins par des individus dont les intérêts étaient étroitement liés à ceux des religieux. Cela s'explique facilement par le fait qu'à cette époque, pour vivre et s'établir, il fallait des terres ; or, les moines gardaient pour eux toutes celles qui étaient à proximité et ne les abergèrent jamais.

Le système politique des Bernois était loin encore de celui que nous possédons aujourd'hui ; néanmoins, il réalisait un immense progrès. LL. EE., habiles administrateurs et bons politiques, comprirent tout de suite le parti qu'ils devaient tirer de cette population naissante. Ils en favorisèrent le développement dans toutes les occasions, sans exiger beaucoup en retour d'un sol qui produisait peu et manquait de bras pour le cultiver. Aussi les progrès ont été rapides sous leur gouvernement, comme on peut s'en rendre un compte sommaire en suivant les dates indiquées dans ces lignes.

En 1544, les nommés Gabriel et Michel Bertet, surnommés Berney, devinrent abergeataires du cours de la Lionnaz, avec le droit d'y établir des moulins et autres usines, mais la liquidation des propriétés du couvent eut lieu seulement aux environs de 1559. Claude de Glanaz, seigneur de Villading, devint acquéreur d'une partie des bâtiments, des fours, granges, avec des terres au bord de la Lionne et au Mont-du-Lac. Il devint aussi propriétaire de la fruitière du Mazel. Cette famille a revendu toutes ses propriétés à une date postérieure qui m'est inconnue. Les restes des bâ-

timents formèrent plusieurs maisons. Ils furent divisés en lots avec les terres.

Ils devinrent la propriété de plusieurs familles qui commencèrent le nouveau village, notamment des Guignard et des Gaulaz, venus du Lieu, et qui sont aujourd'hui les principales familles de cette localité. Les Dunant et les Rigaud sont arrivés à la même époque ; les premiers de ces noms étaient des Genevois qui construisirent des usines sur les entonnoirs du lac Brenet. Quelques-uns de ces familles ont disparu dès lors, les Vincent, Grenier, Birovin, Thiebaut, Languetin, etc. Cette dernière possédait les Prés-de-Rive et une usine sur la Lionne.

Saint-Michel (nom donné par les moines) devint la propriété des Berney, qui y ont bâti et l'ont habitée autrefois.

Ces habitants de l'Abbaye et leurs descendants ne tardèrent pas à étendre les défrichements sur le versant oriental de la montagne à orient du village. Ils y ont construit un grand nombre de granges ou remuages, dont la plus grande partie ont disparu maintenant.

Il se forma deux paroisses protestantes, l'une au Lieu, l'autre à l'Abbaye. Elles furent longtemps desservies par le même pasteur, qui résidait dans le bâtiment du couvent. D'ordinaire, il se rendait au Lieu en bateau et montait les Roches-Fendues par un petit sentier qui s'appelle encore aujourd'hui *le chemin du ministre*. Un de ces messieurs se noya en faisant ce trajet. Les vastes domaines de l'ancienne Abbaye situés à la montagne et à la plaine devinrent la propriété de LL. EE. Parmi ces derniers, il y avait des vignes, données jadis pour l'entretien de la chapelle, d'où résulta pour le nouveau gouvernement l'obligation d'entretenir et de réparer le temple de ce village.

En 1680, un incendie détruisit l'ancien temple et une portion des bâtiments de l'ancien couvent qui y étaient attenants. Cet incendie fut causé par le feu du ciel, qui tomba sur la tour ; celle-ci échappa à la destruction, grâce à sa construction toute en pierre. Pour plus de sûreté, le nouveau temple en fut séparé.

Un fait digne d'être mentionné, c'est qu'à cette époque les gens des Charbonnières demandèrent à pouvoir fré-

quenter ce temple et à faire partie de cette paroisse. Les habitants de l'Abbaye, appelés à se prononcer en assemblée, rejetèrent cette demande à une grande majorité.

Le reste des bâtiments incendiés en 1680 ne fut pas rebâti ; on s'est contenté de niveler les débris et d'établir des plantages dessus.

Ce temple, vieilli et usé, a été reconstruit de nouveau en 1868. Ensuite d'arrangements avec la commune, l'Etat a reconstruit le temple à ses frais et s'est libéré pour l'avenir des frais d'entretien qui lui incombait. La section de la Vallée de la Société d'utilité publique profita des travaux de nivellement qui furent exécutés à cette occasion aux alentours de ce temple pour faire quelques fouilles dans l'enceinte de l'ancien couvent.

On trouva des fondations d'anciens murs, des socles, des bases, des pilastres et autres débris. Ces restes ont permis de reconnaître d'une manière assez exacte l'emplacement et le plan de l'ancienne église du monastère. On découvrit un caveau de forme singulière, ressemblant plutôt à une grande cheminée. Il avait 3^m,50 de profondeur sur 0^m,75 de largeur au carré. Les parois étaient en maçonnerie, en moellons et mortier assez bien conservés. On crut d'abord que ce caveau communiquait à quelque passage souterrain, mais il n'en était rien ; les parois n'avaient aucune ouverture, ainsi que le fond, qui était pavé en cailloux. On reconnaissait à son ouverture les traces de deux marches. Le tout était sans doute recouvert d'une trape.

On ne peut faire que des conjectures sur l'emploi de ce caveau où deux hommes auraient été gênés dans leurs mouvements. C'était quelque cachette destinée peut-être à servir les vases sacrés en cas de danger. Peut-être aussi servait-elle aux mystères du culte, car, selon les apparences, elle était située sous la grande nef, près du grand autel.

On a découvert plusieurs tombeaux, notamment celui d'une demoiselle Perraux, fille du premier secrétaire municipal de l'Abbaye.

Sous la table de la cène, on a trouvé la tombe de M. le pasteur Bridel, mort à l'Abbaye en 1791, à l'âge de quarante-deux ans, et où sur sa demande il fut enseveli.

Les maisons du côté du vent possèdent encore des voûtes très bien conservées. On voit encore maintenant l'emplacement des anciens fossés, ceux des réservoirs à poisson et une portion des anciens murs d'enceinte de l'ancien monastère. La tradition parle de l'existence de vastes et mystérieux souterrains, mais rien n'est venu encore confirmer ce fait ; sans vouloir nier l'existence de caveaux, il est certain cependant qu'on leur a supposé beaucoup plus d'importance qu'ils n'ont en réalité. On parle aussi de trésors cachés, d'une cloche d'argent jetée dans le lac, etc. Ce sont de vieilles légendes fondées sur l'ignorance et la cupidité et qui ne reposent sur rien de réel.

Le soir de Noël 1833, un incendie détruisit onze maisons au village de l'Abbaye.

Le territoire au vent du village était le pâturage du couvent et désigné déjà par les moines du nom de Groenroux. Ce nom dérive du vieux mot *groët* (groët roux) employé encore quelquefois pour désigner les bancs de sable en forme de petit promontoire qui existent en quelques endroits sur la rive du lac.

Ce terrain fut abergé par la commune du Lieu, en 1559, à François Pollens, de Vaulion, qui l'exploita comme pâturage, ou tout au moins n'y coustruisit qu'une grange. En 1598, Jaques Autier en devint propriétaire pour 1200 florins. Il s'y établit avec sa famille et commença les défrichements continués par des Guignard, qui leur ont succédé. Les habitants de Groenroux ont défriché et construit des granges au-dessus de Saumont¹.

Le territoire au vent de Groenroux est aussi resté longtemps en friche. Il était envisagé comme deux portions ou deux mas distincts. Le plus à bise s'appelait *Praz Bazin* et celui au vent était désigné sous le nom de *Es Bïo* d'où est dérivé le mot *Les Bioux*. Le nom de Pré Bazin paraît avoir été donné à une clairière ou pré naturel qui aurait existé aux environs de la scie. Le mot Bïo paraît, selon beaucoup de probabilités, dériver du vieux mot patois *bïo* ou *biot*, employé autrefois et en usage encore aujourd'hui dans quelques

¹ La famille Autier a quitté la Vallée depuis déjà longtemps, mais il existe de ses descendants à la Plaine.

contrées pour désigner des billes de sapin ou *billons*. Il paraît que tout ce territoire n'avait jamais été concédé. Il est certain en tous cas, que cette localité, devenue très peuleuse, n'a eu aucun habitant fixe avant 1570. Il n'existe qu'un document de l'an 1536 par lequel l'abbé Claude Polens abergéait à Jaques Piguët du Lieu un pré situé Es Bïo, mais il ne paraît pas qu'il y éleva de construction, sauf peut-être un mazot.

Le Pré Bazin fut abergé aussi en 1559 à Claude Cart et Jean Boussart du Lieu. Ce dernier n'ayant eu qu'une fille, sa propriété devint celle de son gendre, Pierre Rochat des Charbonnières, qui fut le chef de la famille des Rochat des Bioux, et bâtit les moulins et scieries de cette localité. Les descendants de Claude Cart se fixèrent plus tard à l'Abbaye. Pierre Rochat fut reconnu bourgeois de l'Abbaye le 5 novembre 1595.

Le territoire chez *Gros Jean* fut un partage du mas de Pré Bazin. La première maison de ce hameau située près du lac fut partagée en 1652 entre un Rochat et un Guignard de Pré Bazin. Ils partagèrent aussi une maison au Grand Mollard; il y avait un pâturage appelé le *Chenailon* et un autre le *Golet*. La montagne des Bïo comprenait le vaste territoire limité à bise par le Pré Bazin, à vent par le ruisseau de la coulisse à vent Chez-le-Poisson, le lac et le pied du Mont-Tendre. Elle fut abergée la même année à Gabriel Bertet surnommé Berney qui habitait l'Abbaye. Il s'y établit avec sa famille, bâtit la première maison qui ait existé aux Bioux et commença l'ancien voisinage incendié qui portait son nom. Ces Berney rachetèrent la propriété de Jaques Piguët, et l'un d'eux maria sa fille à un Reymond du Lieu et lui donna en dot toutes les terres au vent du ruisseau de la Bombarde. Cet individu fut le chef de la nombreuse famille des Reymond du bas des Bioux. Il s'établit *Vers-chez-la-Barbille* (nom d'une femme mariée plus tard à cette maison); il eut une nombreuse famille, et plusieurs de ses fils s'établirent dans les environs. L'un se fixa sur le Crêt et fut le premier habitant de ce hameau où arriva peu après une famille de Goy et plus tard des Viande, des Guignard et des Nicole. Un se-

cond s'établit *Vers-chez-le-Poisson* ; ce surnom fut donné à un de ses descendants à cause de son extrême vivacité. Un troisième enfin bâtit près du lac sur le petit promontoire situé à l'embouchure de l'Orbe appelé encore *les Vieux Chesaux*. Cet établissement dut être abandonné à la suite de plusieurs crues des eaux du lac. Le propriétaire rebâtit au vent de la Mollerie¹, lieu dit *les Vieilles Murailles*. Cette maison devint ensuite la propriété d'un Viande et fut abandonnée aux environs de 1700. Plusieurs des anciennes maisons des Bioux, construites à proximité de la rive durent être abandonnées, par suite de l'élévation graduelle du niveau du lac. Une de ces maisons située à peu près vis-à-vis de l'église était habitée par des Berney dit *Chez-l'Ange* ; ils allèrent se fixer à Nyon, où ils bâtirent, dit-on, l'hôtel de l'Ange, en mémoire de leur surnom.

D'autres familles, des Aubert, Bezençon, Turbillet et d'autres encore sont venues habiter momentanément cette localité des Bioux qui est devenue importante et populeuse. C'est la famille Berney qui a commencé le défrichement des Bioux dessus et établi des pâturages sur *les Crossets*. Ce nom de Crozet ou Crouzet qu'on trouve dans plusieurs parties du pays désigne, d'après Martignier, un endroit accidenté où il y a beaucoup de creux et bas-fonds. Les noms *Chez Gros Jean, Chez Aaron, Chez Besson*, sont ceux d'individus qui ont habité ces voisinages ; celui *des Taches* vient de ce qu'on y fabriquait autrefois des *taches* ou clous de souliers.

En 1741, un *Burquin* de la Côte-aux-Fées vint s'établir à l'endroit qui porte son nom. Il fonda une tannerie sur le cour d'eau au vent, qui s'est appelé dès lors *le Ruisseau-des-Pilotes*. Ce ruisseau, abondant à cette époque, a complètement tari dès lors ; il paraît qu'à la suite d'un mouvement dans les rochers à proximité de la source, l'eau a pris un nouveau cours souterrain et va dégorger dans le lac.

La petite chapelle des Bioux a été bâtie en 1698. A cette époque deux chemins existaient dans cette localité : ils se séparaient en Groenroux, lieu dit *aux Besses*, et passaient l'un par la rive du lac, l'autre au pied de la côte. La route

¹ La Mollerie fut construite vers 1850 sur les ruines d'une scierie pour aiguiser les rasoirs.

actuelle (telle qu'elle était avant la reconstruction exécutée il y a peu d'années) fut construite en 1770 par ordre du bailli de Romainmôtier.

Une maison a été incendiée aux Bioux-dessus en 1817 et quatre Vers-la-Scie en 1862. Le 18 août 1872, pendant l'après-midi d'un beau dimanche, le feu éclata au Bas-des-Bioux. Alimenté par un temps sec et une forte bise, il sautait de voisinage en voisinage et ses ravages ne furent que difficilement combattus : quatorze maisons furent détruites. Elles ont été reconstruites sur de nouveaux emplacements ce qui a complètement changé l'aspect et la position de ce hameau. Le 17 mai 1884, le feu éclatait de nouveau au hameau Chez-Besson et détruisait quatre maisons qui n'ont pas été rebâties.

La population des Bioux a fourni une large part à l'émigration de la Vallée. Je ne citerai qu'un cas.

En 1723, un Reymond avec un Capt allèrent se fixer à la Bérallaz rière Monterond dans le Jorat. Ils achetèrent cent vingt poses de terres avec le chédal et la récolte pour le prix de 7000 francs anciens. Cette propriété qui provenait de l'ancien évêché de Lausanne appartenait à une demoiselle prussienne. Il paraît que Capt n'a pas laissé de postérité, mais celle de Reymond est devenue très grande. Ses descendants sont très nombreux à Assens, Valeyres, Bretigny, Monterond et dans tout le Jorat. Ainsi donc cette localité qui, un siècle auparavant se peuplait si difficilement envoyait déjà son trop plein défricher d'autres contrées.

Les villages du Pont et de l'Abbaye s'étant rapidement agrandis, leurs habitants se séparèrent du Lieu et formèrent la communauté de l'Abbaye. L'acte de partage fut stipulé au Pont le 7 octobre 1571. Le ruisseau appelé la Bombarde est indiqué comme limite du côté du vent, mais elle a été reportée plus tard là où elle est maintenant.

Le 27 juillet 1444, le duc Louis de Savoye avait abergé à M. Chandieu, seigneur de l'Isle, le territoire du Pré-de-l'Haut. En 1454, il concéda celui situé au vent à Mermet Vigoureux, seigneur de Cossonay. Ce dernier l'abergea à son tour aux communes de l'Isle et de Yens. La commune de l'Isle associée à celle de Lavigny établit les montagnes des

Mouilles et de la *Racine*. Celle de Yens bâtit le chalet qui porte son nom. Ces abergements étaient une anticipation sur les concessions faites antérieurement aux gens de la Vallée. Cependant ni les habitants du Lieu, ni les moines, très jaloux d'ordinaire quand on touchait à leurs droits ne firent opposition, ce qu'il faut sans doute attribuer, au peu de valeur de ces terrains à cette époque. Les limites indiquées dans cet abergement mentionnent plusieurs noms inconnus maintenant, comme le pâturage du *Croux*, le *Pré Tales*, ce qui semble indiquer que, comme aux Amburnex il y a existé des établissements ruraux à une époque ancienne¹. En 1516, la commune de l'Isle vendit la montagne des *Mouilles* à la commune d'Etoy, d'où lui est venu son nom actuel de *Pré-d'Etoy*.

Le *Sapelet* fut abergé en 1505 par les moines à la commune de Cuarnens qui en prêta reconnaissance à LL. EE. en 1583. Cette montagne était dans l'origine confondue avec le *Pré-de-l'Haut*. Son nom vient de la partie inférieure appelée les *Sapelles* et était traversée par un chemin de ce nom. Le *Sapelet* avait droit d'abreuver au lac tandis que les gens de l'Abbaye avaient celui de pâturer leur bétail sur cette montagne, quand celui de Cuarnens était descendu. Ces droits ont été liquidés en 1727.

Entre ces deux abergements, restait un territoire non abergé qui devint la propriété de la commune de l'Abbaye à son origine. Elle en fit les deux montagnes du *Boucley* et de la *Douchatte*. Ce nom de *Boucley* ou *Bouqueley* dérive de bouc et indique un endroit fréquenté par ces animaux : il paraît donc que les moines y pâturaient leurs chèvres. Les limites de ces montagnes ainsi que le bocherage sur le *Pré d'Etoy* ont été l'occasion de procès. (Voy. J.-D. Nicole, pag. 416.)

D'après un ancien document, la montagne des *Croisettes* aurait été donnée à la commune de l'Abbaye en avril 1307 par Etienne Vianne, Marguerite Desor dame de La Sarraz et Aimé de La Sarraz fils de la dite dame. Il doit y avoir là erreur de nom ou de date, car il n'était pas possible de

¹ Plusieurs indices semblent confirmer ce fait, mais on ne possède aucun document positif à ce sujet.

faire une donation à une communauté qui n'existait pas encore. Il y a probabilité que cette donation fut faite à la communauté du Lieu et que cette montagne échet à l'Abbaye lors du partage de 1471.

La fruitière du *Mazel* est devenue plus tard la propriété de la commune de Juriens.

En 1773 la communauté de l'Abbaye se divisa en trois hameaux. Les Bioux, l'Abbaye et le Pont, qui ont leurs propriétés en pâturages et forêts, leur bourse de pauvres et leur administration particulières. Cette subdivision de la commune a eu des avantages, mais elle a été aussi la cause de conflits et de procès.

Pendant que la rive orientale du lac se peuplait et se défrichait, lentement et péniblement, l'ancien Lieu de dom Poncet continuait à s'agrandir. Il a fini par s'appeler tout court par abréviation le Lieu. Pendant longtemps le terrain des alentours immédiats du village avec les excellents prés de la Mouille suffirent à ses habitants peu nombreux, mais à mesure qu'ils augmentèrent, ils durent étendre plus loin les défrichements du côté du vent de la Vallée. Pour se rendre bien compte de la marche de la colonisation dans notre Vallée et de celle du Chenit en particulier, il est bon d'observer que toutes ou presque toutes nos familles sont venues du Lieu. Ce village a joué un grand rôle dans l'histoire de la Vallée de Joux. Si le rapide accroissement de la population au Chenit, et le grand développement qu'y a pris l'industrie font aujourd'hui du Lieu une localité secondaire, nous ne devons pas oublier qu'il a été la *métropole* de toute la contrée, le berceau de presque toutes nos familles, et le centre d'où la population a rayonné dans toute la Vallée.

Le produit du sol étant la seule ressource, le seul calcul de ces gens était d'augmenter ce produit à mesure que leurs familles et la population augmentaient. A mesure aussi que les forêts disparaissaient, ils faisaient des champs et des prés, souvent dans des localités éloignées de leur domicile. Si la distance était longue et le chemin mauvais on construisait un mazot pour réduire la récolte qu'il fallait voiturier en hiver par la neige et quand on en avait le temps. Lorsque

ces prés et ces champs avaient pris une plus grande importance, les propriétaires y construisaient une grange où ils allaient une partie de l'année avec leur bétail. Plus tard encore, lors des partages et des liquidations des successions, la grange devenait la propriété d'un des membres de la famille qui s'y fixait, et commençait souvent ainsi un voisinage ou un hameau.

C'est ce système des gens du Lieu d'avoir des granges ou remuages qui explique la marche des défrichements à la Vallée et tout particulièrement au Chenit. Il nous montre aussi pourquoi les hameaux voisins du Lieu, quoique isolés en apparence, ont été habités avant cette dernière localité. C'est ce même système qui a existé autrefois sur d'autres points du Jura et qu'on trouve encore aujourd'hui dans les Alpes. Partout le mazot a été le premier jalon civilisateur annonçant l'arrivée de l'homme et la grange le commencement du village ou du hameau.

Vers 1560 environ, des Guignard bâtirent sur les pâturages au nord-ouest du village lieu dit *au Bot*. Michel Dépraz savoyard d'origine (la tradition rapporte qu'il était colporteur et était venu à la Vallée pour l'exercice de ce métier) devint abergeataire d'un mas de terre au même endroit et s'y établit. Lui et ses descendants défrichèrent la petite plaine qui a formé dès lors une partie de la montagne du Chalet-Neuf. Obligés plus tard d'abandonner cette partie de leurs propriétés, ils enlevèrent la charpente de leurs maisons et l'employèrent à rebâtir dans la localité voisine, où s'est formé le hameau de *la Frasse*, dont ils ont été les fondateurs et, d'où ils se sont répandus au Séchay et ailleurs. Ce nom de Frasse paraît dérivé de *froissures*, pris dans son acception vulgaire, signifiant les intestins et autres débris des animaux qu'on jette à la voirie; on disait autrefois *frassets* ou *fressets* et on donnait ce nom aux endroits où l'on portait de préférence ces débris pour y attirer les bêtes fauves et les tuer à l'affût. De là vient le grand nombre de localités dans les montagnes qui ont pris ce nom de Frasse. Quelques auteurs cependant font dériver ce mot de Frêne (*Fraxinus*) ?

Un Meylan surnommé *Charoud* a donné son nom au

Charoux où il s'était établi. Ce nom a formé une famille distincte qui s'est éteinte plus tard.

En 1547, un Allemand nommé Juenyck épousa une fille Maréchaux et s'établit au Lieu. Il paraît qu'un des premiers, il bâtit sur le plateau à occident du village. Il y établit une fontaine qui donna à cette localité son nom actuel de *Fontaines-aux-Allemands*. D'autres habitants du Lieu commencèrent à y établir des granges qui sont devenues plus tard des maisons. Plusieurs familles y ont défriché et bâti, notamment les Reymond, et les Hugonnet qui possédaient les Tépaz. Ce nom de Hugonnet n'était dans l'origine qu'un nom de baptême, la famille qui le portait était issue des Charoud. Les Humberset ont pris naissance à la Fontaine-aux-Allemands et y ont habité autrefois ; leur origine n'est pas exactement connue, mais il y a tout lieu de croire que, comme d'autres familles, elle a pris naissance dans la contrée à la suite d'un nom ou surnom donné par hasard. La famille Cart venue des environs de Mouthe, se fixa d'abord au Lieu, mais elle s'établit plus tard à Fontaine-aux-Allemands, où elle devint nombreuse et se répandit dans d'autres localités.

Ce hameau était jadis beaucoup plus peuplé qu'aujourd'hui. On y retrouve les restes d'un grand nombre de maisons abandonnées, et de grandes étendues de champ ont été mises en pâturage. Les noms qui existent maintenant comme *Chez-Joly*, *Chez-le-Crot*, *Chez-Seillon*, *Chez-Claude*, sont ceux d'anciens habitants. Il y eut un incendie Chez-Claude, en 1817. Le voisinage *Chez-Merlin* a été incendié en juin 1861 et n'a pas été rebâti. Le nom de *Tépaz* dérive du vieux mot *têpe* qui signifiait des mottes de gazon qu'on lève pour les sécher et les brûler. On découvre sur ces montagnes quelques traces de défrichements. Le mot *ordon* signifiait autrefois des champs qu'on cultivait et ensemençait par bandes régulières et étroites appelées *ournes* ou *ordons*.

D'autres granges furent construites au *Plainoz* et un domaine *Vers-chez-Gavot*. Le *Pré-Jantet* a été, dès une époque très ancienne, habité par les Lugin et a été le berceau de cette famille, on y voit encore les mesures de cinq maisons

et les traces de champs qui ont dû être cultivés par bien des générations. Les Lugrin ont abandonné ces propriétés vers l'an 1745 et se sont, le plus grand nombre, établis au Séchay. Ce nom du Pré-Jantet paraît être antérieur aux Lugrin et être celui d'un ancien propriétaire. Les *Champs-Charbonnet* tirent leur nom d'un Jean Cusin, surnommé Charbonnet, qui y habitait en 1648, dans l'abornement qui eut lieu alors avec l'Espagne, cette propriété fut reconnue comme Suisse, mais, ayant passé plus tard dans les mains d'un habitant de Mouthe, elle fut annexée au territoire français lors des abornements postérieurs qui ont eu lieu. De là vient cette enclave dans la forêt du Risoux.

Combenoire fut, paraît-il, la première localité habitée du côté du vent. Ses premiers habitants ont été des Mignot qui y sont restés longtemps. A la suite d'un incendie causé par un individu qui oublia une lampe allumée à la grange, les quatre maisons qui forment ce voisinage furent reconstruites en 1685. Un de ces Mignot avait construit une grange sur les pâturages à occident. Cette grange devint la propriété de *Moyse Cart* de la Fontaine-aux-Allemands, qui s'y établit et lui a donné son nom. Antoine Meylan s'établit aux *Essert-de-Rive*. Cette famille possédait aussi des pâturages à la Fontaine-aux-Allemands, des prés vers l'Orbe et au Bas-des-Bioux. Leur première habitation fut bâtie au bord du lac. Il paraît qu'à cause des crues des eaux ils durent l'abandonner et construire sur un emplacement plus élevé. Ce hameau et celui de *Combenoire* remontent à 1560 environ.

En 1585 ou à peu près Théodule Aubert s'établit aux *Marris*. En 1620 un Piguët vint habiter la *Tilliettaz*; ses descendants bâtirent à la *Grande-Sagne* en 1677. Il a existé une maison entre ces deux voisinages. En 1725, des Longchamps vinrent bâtir aux *Queues* et y habiter, leur première maison était à l'orient de celles qui existent aujourd'hui. Cette famille est originaire des environs de Mouthe et habitait le Lieu depuis la fin du XVI^e siècle. Le nom de *Queues*, que cette localité portait avant d'être habitée, paraît venir de ce qu'elle était l'extrémité ou la queue des champs. *Tilliettaz* est un vieux mot patois qui signifie un

tilleul ou un endroit peuplé de ces arbres. L'origine du nom de Combenoire et d'autres désignations locales s'explique d'elle-même.

CHAPITRE XI

Premiers établissements au Chenit, sa colonisation.

L'origine du mot *Chenit* a été l'objet de controverses et a prêté à des interprétations diverses, mais après examen, la seule étymologie de ce nom qui soit admise et se justifie est celle qui le fait dériver du mot patois *tset* ou *tseneu* qui signifiait des arbres secs tombant de vieillesse. Ce qui le confirme, c'est qu'aujourd'hui encore les habitants de plusieurs contrées du Jura, notamment nos voisins des départements du Jura et du Doubs, emploient cette expression faire *du Chenit* pour ramasser du bois mort dans les forêts.

Cette contrée remplie de fondrières, et de forêts peuplées de bêtes fauves, fut pendant longtemps réputée inhabitable. Néanmoins les habitants du Lieu commencèrent à y porter la hache et à y récolter des fourrages. La date de ces premiers essais n'est pas exactement connue mais elle peut être fixée aux environs de 1520. L'abbé Claude d'Estavayer et son successeur Claude Pollens abergèrent déjà quelques morceaux de terre en un lieu appelé *Pré-Saint-Pierre*.

Ce nom local, le plus anciennement connu au Chenit, désignait les deux rives de l'Orbe depuis les environs du Pré-Rond jusqu'au-dessous du Sentier. C'est là que nos ancêtres habitant le Lieu ont commencé à mettre la faux et à récolter quelques maigres fourrages. Ce fait étonnant en apparence l'est beaucoup moins après réflexion. A cette époque, tout le territoire était encore couvert de forêts. Les bords de l'Orbe offraient des clairières et étaient les seuls endroits où l'on pouvait récolter du foin sans beaucoup de

travaux préliminaires. Les premiers de ces abergeataires furent des Reymond et après eux des Meylan du Séchay, et ensuite des Nicoulaz, Viande, Etennoz, surnommé *Dusse* et d'autres.

C'est alors que pour emmener leurs récoltes et rendre possible la circulation des chars, ils établirent dès le Lieu un chemin qui passait par la rive du lac le long du Rocheray, traversait les Crêts et les Sagnes du Sentier, et arrivait en dessous de Chez-Villars. On en reconnaît encore l'emplacement au travers des marais ; il y était construit avec de grosses pièces de bois brutes jointes et couchées transversalement ; d'où lui était venu son nom de *chemin des Grands-Ponts*. On passait l'Orbe sur une passerelle placée à l'endroit dit au *Veriau*. Les chars devaient traverser à gué.

Ainsi organisés, ces hommes se mirent, tout en soignant leurs prés, à exploiter les forêts, dans le double but de tirer parti du charbon, qu'ils conduisaient à Vallorbes, et d'agrandir leurs prés. Eloignés de leur domicile, ils s'établirent provisoirement dans des baraques ou huttes, comme les bûcherons et les charbonniers le font encore aujourd'hui, et formèrent une espèce de campement qui fut appelé le *Campoz* et qui a donné son nom au *Campe*.

Lorsque ces domaines eurent pris plus d'importance et plus d'étendue, les propriétaires y construisirent des granges. Ces granges ont dû être nombreuses, mais je ne mentionnerai que celles qui sont devenues des habitations fixes. Un Reymond en bâtit une sur le mamelon en face du Pré-Rond. Un Meylan, surnommé *Perrarret*, avec d'autres membres de sa famille, en construisirent deux dans les environs, un peu à orient, dans les prés du Campo. Antoine Reymond s'établit au lieu dit *au Pontet*. Claude Meylan bâtit de l'autre côté de l'Orbe, un peu à occident des Sauges, au bord du chemin des Grands-Ponts. Les forêts occupaient encore le bas de la côte où est aujourd'hui le Sentier, ce qui fit donner à cette maison le nom de *Rivaz-Bous* ; la tradition dit qu'il y avait là une auberge. Ces cinq maisons sont les premières construites sur le territoire du Chenit.

On peut fixer à la même date ou à peu près la construction de deux maisons sur la rive occidentale du lac par Pierre Viande et Blaise Meylan. Cette localité s'appelait déjà alors *le Rocheray*, lieu où il y a des rochers. Pierre Viande avait bâti sa maison à côté du moulin actuel ; elle fut incendiée aux environs de 1690 et fut reconstruite plus à bise, mais elle a de nouveau brûlé en février 1859. Les deux autres domaines de cette localité sont des partages successifs du mas primitif. Il y a eu une quatrième maison démolie au bord de la Charrière, à bise les Meylan. Elle s'appelait *Chez-le-Blanc*. Blaise Meylan bâtit la vieille maison *Chez-le-Capitaine*. Le territoire au vent, jusque et y compris celui occupé par le village du Sentier, était appelé *ès Méon*, d'où est dérivé le nom cadastral de *Plat-des-Mayons*.

Ce mot mayon est le même que *mayen*, employé encore aujourd'hui dans les montagnes du Valais et ailleurs pour désigner ces petits bâtiments où l'on serre provisoirement des fourrages au moment de la récolte (on dit aussi quelquefois *mazots*). Ce terrain, où les forêts avaient été, paraît-il, exploitées en partie par les gens de Vaulion pour leurs *punes*, a été très morcelé à l'origine. Sa proximité du chemin des Grands-Ponts, en facilitant l'exploitation, lui donnait de la valeur, aussi tous ou presque tous les habitants du Lieu devinrent abergéataires d'une portion de ces prés (un grand nombre de lots étaient indivis), et y construisirent un mayon pour leurs fourrages. Un peu plus tard, quelques-uns de ces propriétaires bâtirent des granges qui devinrent des maisons.

C'est ainsi que Theven Reymond s'établit le premier au haut du Sentier. Une famille Gaulaz et une famille Goy devinrent propriétaires, indivisement, d'un mas de terres très étendu et construisirent les premières maisons du bas du Sentier, les Goy au-dessus et les Gaulaz au-dessous de la route. Matthieu Parriaux (qu'il ne faut pas confondre avec Perrod), dit Mussy, venu au Lieu depuis Villedieu, près Mouthe, possédait un mas de terres au-dessous de la route et bâtit la vieille maison dite *Chez-le-Christ*. Le dernier descendant de ce nom a habité le Rocheray. Nicolas Mignot bâtit celle qui

est aujourd'hui l'*Hôtel-de-l'Union*, et Isaac Guignard, surnommé Valet, celle qui appartient aujourd'hui à l'un de ses descendants, Guignard-Vidoudez. Les familles Parriaux et Mignot ont disparu de la contrée. Isaac Guignard a été le chef des Guignard qui ont habité au Rocheray, sur le Crêt et ailleurs. Antoine Maréchaux bâtit la maison Lucien Pignet. Ces premiers habitants du Sentier abergeaient aussi des terres Derrière-la-Côte. Ils *cernissaient* les bois pour les faire sécher et faciliter le défrichement. C'est ainsi que Matthieu Parriaux défricha les champs qui portent son nom. Les Sagnes-du-Sentier s'appelaient à cette époque *le Marais-Rouge*.

Il paraît qu'il a existé plusieurs autres granges du côté de bise du Sentier, à proximité du chemin des Grands-Ponts.

Quelques défrichements furent aussi entrepris du côté occidental de la Côte. Vers 1535, Jaques Pignet défricha des terres et fit des prés en un lieu appelé *la Vuarraz*, soit *le Souliard-à-l'Ours*. Ce nom de Vuarraz, qui s'étendait à toute cette localité, signifiait dans l'ancien langage : un hanneton. Le nom de Souliard-à-l'Ours, d'où est dérivé celui de *Solliat*, désignait alors un marais fangeux, maintenant desséché à orient de ce village, lieu dit *aux Landes*, où les ours, paraît-il, aimaient à venir se vautrer quand ils étaient seuls et paisibles habitants de ces lieux.

Ce mot souliard, remplacé aujourd'hui par celui de *goulie*, est l'origine des mots *souiller*, *souillure*, etc. La chaussure en cuir que nous portons aux pieds doit le sien à son contact avec le souillard.

En 1539, ce nouveau domaine était encore entièrement entouré des *Hautes-Joux-Noires*. Ce terme de Joux-Noires, fréquemment employé pour indiquer une limite dans les actes de cette époque reculée, désignait les anciennes forêts vierges qui occupaient encore la plus grande partie de cette contrée. Jaques Pignet n'y eut, paraît-il, qu'une grange. Il la vendit à deux frères, Nicolas et Jean *Quat*, qui s'y fixèrent aux environs de 1560. Cette famille modifia l'orthographe de son nom en *Capt*, elle s'est établie la première au Solliat, qui a été son berceau. Son origine n'est pas exactement connue ; la tradition la fait venir des

environs de Mouthe, et issue de la famille *Cat*, qu'on y trouve encore. Le fait n'est pas démontré jusqu'à l'évidence, mais il offre beaucoup de probabilités.

Deux frères, Claude et Sébastien Chaillet, s'établirent *en Essert*. Ils y possédaient un grand mas provenant de deux particuliers qui n'y avaient que des mayons, mais y avaient fait des défrichements.

Pierre Meylan, surnommé *le gros Pierre*, avait bâti une maison *Sur-la-Bourgeoise*, où il s'était établi. Il possédait aussi des terres avec une grange rière le Solliat. En 1596, son fils, Antoine Meylan, y construisit une maison et y établit une tannerie, d'où est dérivé le nom d'*Ecoffaya* (Ecofferie).

Nicolas Viande se fixa au vent du Solliat, près du *ruisseau de la Vuarraz*, où il possédait une grange. Sa maison a été la première construite *Derrière-la-Côte*.

Un chemin s'établit depuis le Lieu, passant par Combe-noire, l'Essert, l'Ecofferie, le Solliat et venait descendre au Sentier par les Places. Il est appelé quelquefois *le chemin des Parriaux*. Le col de la Combe-à-Etienne n'était qu'un ravin impraticable, bordé de forêts et par où se déversaient les eaux du Souillard-à-l'Ours. La tradition rapporte que les piétons eux-mêmes n'osaient s'y hasarder, crainte de mauvaises rencontres.

Plusieurs autres habitants du Lieu étaient devenus propriétaires de prés sur les bords de l'Orbe. Guillaume Aubert en avait abergé en Saint-Pierre, sur la rive gauche. *Claude Gaulaz*, surnommé *le Bessey*, *le Besson* (le Jumeau), possédait ceux au vent, appelés *le Marais-Digost*, et des Pignet, à la suite, au lieu dit *au Saut-Perrinet* et *ès Pré-Putraz*. Un peu plus tard, ils agrandirent leurs défrichements et abergèrent des mas de terres au-dessus de leurs prés jusqu'au Risoux et bâtirent des granges au pied de la Côte. C'est ainsi que Guillaume Aubert commença le hameau *Chez-le-Maitre*; *Claude Gaulaz* celui des *Golay*, et les *Pignet* celui des *Pignet-Dessous*.

Un peu avant 1590, *Jacob Odemars* s'était établi aussi dans cette même localité de *Devant-la-Côte*. C'est la première apparition de cette famille. On ne trouve nulle part que, comme les autres, elle ait habité le Lieu avant de se

fixer au Chenit, ni qu'elle soit devenue concessionnaire de terres. Il paraît qu'elle avait repris une portion de l'abergement de Claude Gaulaz. On croit que Jacob Odemars était un proscrit originaire de Vercors, haute vallée des Alpes dauphinoises, entre Grenoble et Die (Drôme).

En 1590, presque tous ces habitants possédaient encore une maison et des terres au Lieu ; néanmoins, ayant défriché des terrains au Chenit et y récoltant des graines, ils passaient l'hiver avec tout ou partie de leur famille. Obligés d'aller moudre aux Charbonnières, ce qui était pénible et gênant, ils s'associèrent, au nombre de trente-deux, qui furent appelés les Trente-Deux du Chenit, pour bâtir les moulins du Sentier. A cette époque, l'Orbe passait au pied du crêt de *la Resse-Armand*, en décrivant une espèce de demi-cercle, entourant de trois côtés le pré qui, à cause de cette circonstance, s'appelle encore *le Clos-Rond*. Pour éviter la construction d'un long canal, il redressèrent le lit de cette rivière tel qu'il existe aujourd'hui. Le Clos-Rond était donc auparavant à orient de l'Orbe¹.

Claude Bezençon, originaire des hameaux de l'autre côté du Risoux, épousa une fille Meylan, des Essert-de-Rive. Il s'établit dans cette localité et abergea ensuite un mas de terres indiqué dans *les Hautes-Joux, rière Combenoire*. En 1597, il y construisit un bâtiment qui servit d'abord de remuage aux Essert-de-Rive et devint la première maison du voisinage, appelé encore aujourd'hui *Chez-Bezençon*. Cette famille, disparue depuis environ un siècle, a eu un établissement au vent des maisons des Planches. Les Chaillet ont aussi disparu depuis le XVII^e siècle déjà. Il paraît qu'ils allèrent habiter le canton de Neuchâtel, car ils sont devenus bourgeois de la Côte-aux-Fées. Leurs descendants sont nombreux aujourd'hui dans la plaine.

Depuis les environs de 1570 déjà, un Jean Rochat, surnommé *Pyrod*, des Charbonnières, avait établi au vent de Bezençon un pâturage appelé *le Commun*. Le premier chalet a existé sur l'emplacement de l'ancienne pépinière can-

¹ A cette époque, les familles Nicole et Simon avaient déjà des propriétés au Chenit, mais elles ne s'y sont fixées que plus tard.

tonale. Ce même Rochat était aussi propriétaire, au vent du Souliard-à-l'Ours, d'un lot de terres qui, il paraît, lui servait de remuage. Il vendit ce dernier lot à *Abel Gaulaz*, du Sentier, qui en 1615, y bâtit la maison qui y existe encore, mais ce ne fut en 1688 seulement que les descendants de Pyrrod Rochat se fixèrent sur le premier de ces pâturages et bâtirent la maison dite Ami Meylan. La charpente de cette maison avait d'abord été levée en Groenroux ; elle fut démontée, passée sur le lac et rebâtie en cet endroit, qui s'est appelé longtemps *Vers-Chez-Rochat*.

Guillaume Reymond, du Lieu, abergeataire du terrain compris entre les mas de Jean Rochat et des frères Capt, l'exploita d'abord, lui aussi, comme pâturage. En 1600, il n'y avait encore qu'une grange, située au-dessous des maisons actuelles. Aux environs de 1630 à 1638, deux de ses descendants bâtirent chacun une de ces maisons qui commencèrent le voisinage¹ de bise du Solliat. Le terrain à bise appelé *les Grandes-Fontaines* est resté longtemps en forêt. Lorsque, plus tard, les défrichements successifs des Reymond eurent fait une trouée et atteint ceux de l'Ecofferie, ils appelèrent cet endroit *le Pertuizet*, de *pertuis* (percer, trouer). Ils y bâtirent une première maison en 1701, et une seconde en 1750. Ce voisinage a été détruit par un incendie le 31 juillet 1868. D'autres membres de cette famille Reymond achetèrent vers 1730 le domaine Vers-chez-Rochat ; ils construisirent les maisons au vent qui ont pris plus tard le nom de *Chez-le-Chef*.

La famille Capt, de son côté, devint rapidement nombreuse. En 1598, ils bâtirent une seconde maison au Solliat. Un peu plus tard, vers 1630 environ, deux nouvelles familles vinrent se fixer dans cette localité : un Reymond du Bas-des-Bioux, qui fut le chef de la famille dite *Chez-la-Tante*, et Antoine Meylan des Viffourches, qui fut la souche de celle *Chez-Sbastian-Meylan*.

L'établissement fondé par Nicolas Viande ne tarda pas

¹ Le mot *voisinage* a une autre signification, mais on voudra bien excuser l'auteur ; il a cru devoir s'en servir ici dans l'acception qu'on lui donne à la montagne où il signifie un petit groupe de maisons contiguës.

tonale. Ce même Rochat était aussi propriétaire, au vent du Souliard-à-l'Ours, d'un lot de terres qui, il paraît, lui servait de remuage. Il vendit ce dernier lot à *Abel Gaulaz*, du Sentier, qui en 1615, y bâtit la maison qui y existe encore, mais ce ne fut en 1688 seulement que les descendants de Pyrrod Rochat se fixèrent sur le premier de ces pâturages et bâtirent la maison dite Ami Meylan. La charpente de cette maison avait d'abord été levée en Groenroux ; elle fut démontée, passée sur le lac et rebâtie en cet endroit, qui s'est appelé longtemps *Vers-Chez-Rochat*.

Guillaume Reymond, du Lieu, abergeataire du terrain compris entre les mas de Jean Rochat et des frères Capt, l'exploita d'abord, lui aussi, comme pâturage. En 1600, il n'y avait encore qu'une grange, située au-dessous des maisons actuelles. Aux environs de 1630 à 1638, deux de ses descendants bâtirent chacun une de ces maisons qui commencèrent le voisinage¹ de bise du Solliat. Le terrain à bise appelé *les Grandes-Fontaines* est resté longtemps en forêt. Lorsque, plus tard, les défrichements successifs des Reymond eurent fait une trouée et atteint ceux de l'Ecofferie, ils appelèrent cet endroit *le Pertuizet*, de *pertuis* (percer, trouer). Ils y bâtirent une première maison en 1701, et une seconde en 1750. Ce voisinage a été détruit par un incendie le 31 juillet 1868. D'autres membres de cette famille Reymond achetèrent vers 1730 le domaine Vers-chez-Rochat ; ils construisirent les maisons au vent qui ont pris plus tard le nom de *Chez-le-Chef*.

La famille Capt, de son côté, devint rapidement nombreuse. En 1598, ils bâtirent une seconde maison au Solliat. Un peu plus tard, vers 1630 environ, deux nouvelles familles vinrent se fixer dans cette localité : un Reymond du Bas-des-Bioux, qui fut le chef de la famille dite *Chez-la-Tante*, et Antoine Meylan des Viffourches, qui fut la souche de celle *Chez-Sbastian-Meylan*.

L'établissement fondé par Nicolas Viande ne tarda pas

¹ Le mot *voisinage* a une autre signification, mais on voudra bien excuser l'auteur ; il a cru devoir s'en servir ici dans l'acception qu'on lui donne à la montagne où il signifie un petit groupe de maisons contiguës.

aussi à s'agrandir. En 1613 et 1615, de nouvelles maisons s'y élevèrent. Des *Convers* et des *Simon* sont venus habiter cette localité. Le *brigadier* qui lui a donné son nom était un Meylan qui vivait dans la première partie du dernier siècle. La maison qui a conservé le nom primitif de Vuarraz, fut bâtie en 1650 par Philippe Piguët. La famille Viande a disparu de la Vallée vers 1845.

La famille de Claude Meylan, établie en *Rivaz-Bou*, devint nombreuse aussi. Elle acheta le territoire de l'Orient-de-l'Orbe, resté longtemps vacant, et y bâtit la première maison qui a existé dans cette localité. Cette maison, la plus ancienne de l'Orient-de-l'Orbe, a conservé jusqu'à aujourd'hui le nom qu'elle prit alors de *Maison-Neuve*, en opposition à celle de Rivaz-Bou, qui fut appelée *la Vieille-Maison*. Les Meylan s'agrandirent rapidement. Les voisinages *Chez-Meylan* et *Chez-Trompette* sont des partages du mas primitif. D'autres membres de cette famille sont allés plus tard demeurer au Brassus, où ils ont conservé leur désignation de la Maison-Neuve.

En 1586, la commune du Lieu avait abergé à Robert de Gard, seigneur de la Chaux, et à Georges-François Charrière, seigneur de Mex, le mas des Croset, à vent de la Bombarde. La même année, elle concéda à un Rochat des Charbonnières le terrain à bise de l'Orient-de-l'Orbe, mais ce sont des Capt venus du Solliat en 1670 qui s'y sont établis définitivement et l'ont défriché. Ils bâtirent d'abord la maison dite *Chez-Abram-Capt*, ensuite celle située au-dessus et d'autres encore dans les environs. Leur première maison doit avoir brûlé aux environs de 1673. C'est aussi de là qu'ils se sont répandus Vers-Chez-Villars et ailleurs. Vers 1730, un d'entre eux, Daniel Capt, s'établit sur une portion de l'ancien mas des Chaillet et fut le chef de la famille dite *Chez-le-Président*. Il y construisit une nouvelle maison, l'ancienne étant en ruines. Ses descendants en ont bâti plusieurs au Solliat et dans les environs. Un de ses fils, habile chasseur, avait pris deux oursons vivants sur le Mont-Tendre. Il les éleva et les vendit pour peupler la fosse de Berne.

Theven Reymond qui s'était établi au Sentier mourut aux

environs de 1598, ne laissant qu'une fille nommée Jeanne. Elle vendit ses propriétés à Joseph Meylan resté propriétaire en Rivaz-Bou. C'est à la suite de cet achat que cette famille abandonna la maison de Rivaz-Bou et vint se fixer au haut du Sentier où elle est devenue la souche de la famille dite *chez le capitaine Meylan*. La fontaine du haut du village est la même qui existait déjà en Rivaz-Bou.

Les autres maisons primitives bâties près de l'Orbe ont aussi été abandonnées par leurs propriétaires pour bâtir plus haut. Les Reymond établis au Pontet, ont commencé le hameau Chez-Villars. M. J.-D. Nicole, nous dit que ce nom dérive des vieux arbres qui existaient en cet endroit. Des *Maréchaux* sont venus plus tard s'y fixer.

Les habitants du Pré-Saint-Pierre se fixèrent aussi plus à orient et commencèrent le hameau actuel du Campe. Les Reymond de cette localité l'ont quittée au commencement du dernier siècle. Le dernier rejeton de cette famille était maréchal. Il eut l'occasion de travailler à Gimel et reçut la bourgeoisie de cette commune sous condition qu'il s'y fixât pour exercer son état. Ses descendants habitent encore ce village. Il a existé au Campe une fabrique de cloux, elle était mue par l'eau d'un étang situé au-dessus de la route.

La localité des Mayons commença à prendre le nom de *Sendey*, puis Sentier au commencement du XVII^e siècle. On quittait la route des Grands-Ponts pour prendre le sentier. Vers 1598, un Capt du Solliat y bâtit une maison. Cette maison fut achetée en 1643 par les communiars du Chenit qui y établirent d'abord une école et, en 1719, la convertirent en hôtel-de-ville.

Les propriétaires établis devant la côte, bâtirent des chalets d'abord, ensuite des granges à occident de la côte et commencèrent le défrichement de cette partie de la Vallée. Dès que les familles eurent augmenté, les partages eurent lieu par le haut de la côte. Les uns restaient à orient, d'autres se fixèrent à occident et commencèrent ainsi les hameaux de *Derrière-la-Côte*. Du côté de l'orient de la Vallée, les choses se sont passées à peu près de même. Les hameaux *des Mollards* et des Bioux-Dessus ont une origine semblable à celle de Derrière-la-Côte. Ce nom de Mollard,

commun dans la plaine, paraît désigner une petite éminence longue et étroite.

C'est ainsi, par exemple, que la famille Mignot, établie au Sentier, commença le voisinage dit *Chez-la-Veuve*. Les Gaulaz du bas du village ont aussi défriché des terrains dans cette localité. Les Goy indivis avec eux dans l'origine ont commencé aussi des défrichements dans la partie au vent et y ont eu une grange. Ces Goy ayant quitté le Sentier pour aller sur le Crêt, les Gaulaz devinrent seuls propriétaires de ce vaste territoire. Ils commencèrent le hameau des Golay. Cette localité s'appelait auparavant le *Marais-Longet*. Le domaine des Golay à occident est celui chez Jacques-à-Pierre sont des morcellements de ce mas primitif. La famille Mignot ayant quitté la contrée, les Gaulaz devinrent aussi propriétaires de *Chez-la-Veuve*.

Les descendants de Guillaume Aubert établis chez le maître sont devenus nombreux Derrière-la-Côte. Ils y commencèrent le hameau qui porte leur nom. Le nom de *Chez-le-Maitre* a été donné plus tard ; il provient d'un maître d'école habitant ce voisinage. Le terrain qui sépare ce hameau du Sentier est resté longtemps en friche. Au commencement du siècle passé il était encore en partie couvert de forêts, d'où lui est venu son nom de Cerniaz.

Un Meylan s'établit dans le voisinage des Aubert sur un terrain qui a dû être un morcellement de leur mas primitif. Il construisit une grange sur le *Crêt chez Isaac Capt* où ses descendants ont commencé des défrichements et sont devenus nombreux. Ils y ont construit plusieurs maisons abandonnées dès lors, *Sus-la-Joséphe*, *Chez-le-Rebéquillon*, par exemple. Ces Meylan furent la souche de la famille dite autrefois *Chez-le-Pô*. Contrairement aux Aubert, ils ont abandonné Derrière-la-Côte et se sont conservés de l'autre côté. Isaac Capt qui a donné son nom à cette localité, l'habitait en 1680.

Les descendants de Claude Gaulaz s'établirent aussi Derrière-la-Côte et formèrent les hameaux *Chez-le-Chirurgien* ; ce nom remonte seulement au siècle passé. En 1590, deux frères Piguet qui possédaient les terres au vent ne les exploitaient encore que comme montagne, appelée le *Pré-*

Putraz, mais ils ne tardèrent pas à s'y fixer et à s'étendre dans les environs. Devenus nombreux Derrière-la-Côte, quelques-uns redescendirent à orient au commencement du siècle passé, bâtirent plusieurs maisons aux Piguët-Dessous au *Bas-de-la-Combe*, les scieries *Chez-Jacob* en 1765, et la maison de ce nom en 1770. Une maison existait à bise du voisinage des Piguët-Dessus, on l'appelait *Chez-le-Lion*.

Un nommé Guyaz devint aussi propriétaire d'un de ces mas limités par l'Orbe et le Risoud ; il bâtit la maison la plus à orient de la *Combe-du-Moussillon* et fut le premier habitant de ce hameau. Un partage eut lieu en 1610, un de ces Guyaz commença le voisinage à occident. Les maisons qui existent sur les rochers à bise ont été dans l'origine des baraques construites par des réfugiés français, dont l'un s'appelait *Quermentran*. Cette localité tire son nom de ce qu'un mouchillon y fit perdre un œil à un homme. A une date qui ne m'est pas exactement connue, mais qui peut être fixée peu après 1600, ces Guyaz vendirent la partie orientale de leur patrimoine à un *Tribillet* ou *Turbillet*, qui s'y établit et commença le voisinage qui porte encore son nom. Cette famille qui n'était qu'une branche de celle des Reymond, portant le surnom de Turbillet, s'est éteinte en reprenant son nom primitif de Reymond. Celle des Guyaz s'est éteinte vers 1755.

En 1560 environ, ou peu après, Pierre *Lecoultre* originaire de Briançon (France), proscrit pour cause de religion, arriva dans la contrée. Il fut d'abord régent au Lieu et en reçut plus tard la bourgeoisie en récompense de ses services. En 1568, associé d'un nommé *Curcul*, ils devinrent abergéataires d'un mas de terre situé en un lieu appelé la *Fontaine-du-Planez*. *Curcul* eut pour son lot la portion de bise, mais, ayant quitté la contrée, il le revendit en 1577 au baron d'Aubonne qui en forma le domaine et la montagne qui a pris plus tard le nom de Thomassette, d'un M. *Thomasset* successeur du baron d'Aubonne. Pierre *Lecoultre* eut la portion au vent. Il s'y établit définitivement vers 1586 et fonda le hameau appelé le *Crêt-des-Lecoultre*. Le nom primitif de la *Fontaine-du-Planez* avait, paraît-il, été donné à la source qui existe encore au-dessous des maisons.

Le nom de Lecoultre doit dériver du mot latin *Culter* qui signifie le couteau ou le soc de charrue. Le mot patois la *caoutra*, ainsi que le mot culture, ont la même origine. Une maison a existé au vent du Crêt-des-Lecoultre; elle avait été bâtie par un Golay dit Christophe.

Pierre Lecoultre eut quatre fils; l'un, nommé Joseph, acheta l'ancien patrimoine de Blaise Meylan du Bas-de-la-Coulisse et fut le chef de la famille dite Chez-le-Capitaine. Un premier partage de ce mas donna naissance à la maison Vincent Golay. La portion de bise avait une grange ou remuage à *Tivoli*; celle du vent avait la sienne *Chez-grand-Joseph*. Ce nom de Tivoli est de date récente; on disait anciennement *au Bas-des-Mines*. Le grand Joseph était un Reymond qui vivait vers 1730¹.

D'après quelques faits, peu positifs, il est vrai, il paraît que les moines auraient déjà essayé d'établir des usines sur la rivière du Brassus, mais il n'existe aucun document authentique à ce sujet. En 1544, un Français nommé *Jean Herrier* établit un moulin au Pont, sur le ruisseau de Saint-Sulpice; mais, ne pouvant lutter contre la concurrence que lui faisaient les établissements de l'Abbaye et des Charbonnières, il abandonna le sien l'année suivante et devint concessionnaire de la rivière du Brassus, dont les alentours étaient alors complètement incultes et inhabités; il y établit des hauts-fourneaux avec martinets. On ignore l'importance que prirent ces premières usines, mais il est certain que Herrier les vendit peu d'années après aux nobles Varro et consorts, de Genève, qui possédaient déjà des scieries et des hauts-fourneaux à l'Abbaye.

En 1576, LL. EE. abergèrent à ces mêmes nobles Varro les terrains des environs du dit Brassus, avec droit de métralie, de vidamie, etc. Plus tard encore, ils échangèrent leurs propriétés de l'Abbaye contre le droit de moyenne et basse juridiction, etc. Telle fut l'origine de cette seigneurie du Brassus, dont l'importance dans la contrée a été très grande et qui menaça un moment d'étendre son pouvoir

¹ Les maisons dites Vers-le-lac sont aussi un morcellement de ce même mas.

sur toute la Vallée. Les droits seigneuriaux s'étendaient sur toute la partie orientale, mais les propriétés proprement dites avaient pour limites la rivière de l'Orbe à occident, les Prés-de-Bière et la Rollaz à orient, le fossé qui borde les terres Chez-Benjamin du Campe à bise, et les propriétés de Bursins à vent. Cette dernière limite était entre la maison dite Chez-Benjamin et le voisinage dit Chez-les-Simon.

A l'origine, les Varro construisirent un bâtiment qui est appelé quelquefois le château ou maison seigneuriale. C'est celui qu'on appelle aujourd'hui l'*Hôtel de la Lande*. On a commencé d'en faire un établissement public, en donnant la pension et des rations d'eau-de-vie aux ouvriers des forges. La fruitière était établie un peu à occident du chalet de la Meylande-Dessous. Un peu plus tard, les seigneurs divisèrent leur propriété en trois fermes et construisirent deux nouveaux bâtiments, l'un du côté du vent et l'autre du côté de bise. Ce dernier, quoique affermé et habité en 1665 par un nommé Blaise Gras, était déjà appelé *le Crêt-Meylan*, sans doute d'un individu de ce nom qui y avait été fermier auparavant.

La partie supérieure de la Vallée, depuis la limite au vent des terres de la seigneurie et de celles de Pierre Lecoultre, et depuis les Amburnex jusqu'à la sommité du Risoux, avait, comme on l'a vu, été abergée en 1527 par Claude d'Estavayer aux communes de Bursins et de Burtigny. Ces terres étaient appelées *Pra-Rodet*, nom qui est dérivé, d'après quelques étymologistes, du mot latin *pratum* (pré) et du verbe *rodere*, qui signifie ronger ; comme pour dire : un pré où il y a quelque chose à ronger ou à manger pour le bétail, ou duquel il faut ronger ou rogner les bois pour en profiter. (J.-D. Nicole, pag. 336.)

Mais au moment où les abergeataires voulurent prendre possession des terrains concédés, la commune du Lieu fit opposition, se fondant sur ce que cet abergement avait été fait au préjudice des droits de ses communiers. Il s'en suivit un procès à la suite duquel ces terres furent adjugées au gouvernement bernois. A la suite d'un examen, et dans le but de tirer un parti quelconque de ces terres incultes, LL. EE. en abergèrent de nouveau la partie occidentale de

l'Orbe à la commune du Lieu, et la partie orientale aux communes de Bursins et de Burtigny.

Le 10 mai 1557, la commune du Lieu vendit son lot à nobles *Julian David*, seigneur Du Perron, et *François Prévost*, seigneur de Beaulieu, domiciliés à Orbe. La commune du Lieu avait déjà construit un bâtiment à l'endroit dit *la Combe-de-la-Verrière*, pour servir d'abri à ses gens qui venaient y exploiter des bois. Les nouveaux propriétaires en construisirent un second à proximité, pour servir de chalet. Ils établirent une verrerie ; on en voit encore les ruines et l'on y trouve des débris de fonte de verre. On dit qu'ils essayèrent d'y planter la vigne. Le fait n'a jamais été établi avec certitude, mais des vieillards assurent avoir vu dans leur jeunesse les restes abrutis d'anciennes souches. Peu satisfaits, paraît-il, de leurs essais, ces messieurs revendirent leur propriété à la ville de Morges en 1563.

C'est l'année de leur entrée en possession que naquit le célèbre Du Perron, qui se fit plus tard catholique et devint cardinal. Il a donc pu faire ses premières études à l'ombre des sapins de Pré-Rodet.

La tradition très répandue que les autorités communales du Chenit ont autrefois vendu Pré-Rodet à vil prix est une erreur manifeste, puisque la vente de cette montagne a eu lieu quatre-vingts ans avant que le Chenit existât comme commune.

En 1590, la ville de Morges vendit du côté de bise à la limite de la Fontaine-du-Planoz une parcelle de sa montagne depuis l'Orbe jusqu'au Risoux à Michel Depraz et Sbastian Reymond. M. Dépraz qu'on a vu se fixer à la Frasse avait aussi à cette époque des terres derrière la côte, indivises avec les Aubert, dont il avait épousé une fille. Sbastian Reymond demeurait en Pré-Saint-Pierre. Ces abergeataires revendirent ces terres peu après à un Rochat des Charbonnières associé avec un Guyaz de la Combe-du-Moussillon.

Ces deux nouveaux possesseurs se partagèrent ce mas et s'y fixèrent. Rochat, qui eut le lot de bise, commença le voisinage chez *Joseph Piguet*. Les anciennes maisons existaient plus à orient ; elles ont été rebâties, en 1780, là où elles existent maintenant. Il en a été de même dans plu-

sieurs localités. Cela provient du fait que la plupart de ces maisons n'étant dans l'origine que des granges étaient mal construites, petites et insuffisantes, ce qui les faisait abandonner pour bâtir en lieu plus convenable. Guyaz s'établit du côté du vent.

Les communes de Bursins et de Burtigny s'étaient partagé le côté oriental de l'Orbe. Le 23 août 1590, la commune de Bursins vendit aussi à Jean Capt du Solliat et à Antoine Maréchaux du Sentier une parcelle de leur montagne du côté de bise, depuis les Amburnex jusqu'à l'Orbe pour le prix de mille florins de douze sols.

Environ douze ans plus tard, Jean Capt étant mort et son fils Guillaume étant établi à Morges, Antoine Maréchaux acheta la propriété de Guyaz et s'y établit, il bâtit une nouvelle maison au-dessus de la route et abandonna l'ancienne qui était au-dessous. Sa propriété, qu'il avait acquise de Bursins fut vendue aux sieurs Varro et fut annexée au domaine seigneurial.

La maison Delacrétaz est un partage du mas des Maréchaux. Cette famille commença aussi à défricher *Derrière-les-Grandes-Roches* et y construisit une grange. Cette grange fut achetée par André O Demars qui s'y fixa en 1660 et bâtit la maison en ruine dite *chez la Zenne*. Les terres que cette famille possédait devant la côte furent, paraît-il, achetées par des Perrod qui, plus tard, les vendirent à leur tour à un Gaulaz du Bas-du-Sentier qui fut la souche de la branche dite *Chez-le-gros-Daniel*.

André O Demars (dont on a fait Audemars) était le seul rejeton de cette famille, et c'est de lui que tous les Audemars d'aujourd'hui sont descendus. En 1712, un d'entre eux vint habiter sur le mas chez Tribillet et bâtit la maison dite *Chez-le-Gendre*. A la fin du siècle passé deux autres vinrent au Bas-du-Chenit et bâtirent ou rebâtirent chacun une maison, l'un à orient et l'autre à occident de l'Orbe. Enfin, un peu plus tard encore, un autre s'établit au Crêt-Meylan et fonda la maison Louis Audemars.

Le hameau des Grandes-Roches s'agrandit par les défrichements et les ventes qu'y firent les Lecoultre. Au commencement du dernier siècle il y avait sept maisons, dont

la plupart avaient des noms différents, comme *chez-David*, *Lecoultre*, *Chez-le-Putois*, *Chez-le-Soldat*, etc. La charpente d'une d'entre elles, démolie en 1735 par un Nicole, servit à construire le Petit-Crêt-Meylan. La réunion de ces petites propriétés, abandonnées dès lors, a formé la montagne dite *Chez l'Evaz*. Le nom de *Derrière-les-Grandes-Roches* vient de la position de ce hameau, situé à l'ouest de la ligne des rochers, prolongement de la côte, et connue dans l'origine sous le nom de Roche du lac Quinzonnet, plus tard sous celui de *Roche-Brésénche* et appelée aujourd'hui la *Grande-Roche*.

Le 17 novembre 1611, la commune de Bursins vendit une seconde parcelle de sa montagne à Pierre et à Jaques fils de Pierre Lecoultre. Ils y bâtirent deux maisons qui existent encore aujourd'hui et qui furent les premières de cette partie de la Vallée qui a pris le nom de Bas-du-Chenit; nom admis aujourd'hui, mais qui est impropre puisque cette localité occupe la partie supérieure du Chenit et non l'inférieure. On disait dans l'origine le *cul* ou le *fond du* Chenit.

Ce Pierre Lecoultre, second du nom, est celui qui plus tard s'occupa activement de la construction d'une église au Sentier. Il fut la souche des Lecoultre de *Vers-chez-les-Lecoultre*. La famille de son frère Jaques est allée plus tard dans la plaine. Ses descendants sont nombreux aujourd'hui dans le cercle de Gimel.

Le 3 novembre 1615, une nouvelle bande de terrain beaucoup plus large que les précédentes fut vendue par Bursins aux frères Jonas et Jaques Piquet. Enfin en 1617, Bursins vendit une quatrième et dernière parcelle à Isaac Frankfort et Abraham Etennoz (Etenne). Ces deux familles, qui ont disparu, ont commencé le hameau du *Piquet*¹. La partie supérieure de ce lot fut achetée ou échangée par Siméon Meylan et a formé la montagne des *Petits-Mollards*. La ville de Morges vendit à noble Simon Hennezel de Vallorbes une seconde parcelle de sa propriété. En 1627 ce même Hennezel obtint de LL. EE. le droit de construire des rouages, forges, hauts fourneaux... sur la rivière de l'Orbe, endroit

¹ Ce nom vient de ce qu'il y a existé un Piquet ou poste frontière.

de sa propriété. Il construisit les premières usines qui ont existé au Bas-du-Chenit. Il paraît qu'il essaya la fonte du fer.

Les frères Jonas et Jaques Pignet ne se fixèrent pas sur le mas acquis de Bursins, car ils le revendirent à Abraham Gaulay et à ses fils. Ces mêmes Gaulay achetèrent aussi en 1632 la concession et les usines du sieur Hennezel. Ils bâtirent et commencèrent le hameau de *Vers-la-scie*. La maison Berney est un partage de ce mas primitif. La partie supérieure, avec les pâturages des Lecoultre qui y ont été joints plus tard, ont formé la montagne des Grands-Mollards.

Lors de la délimitation des baillages ordonnée par LL. EE. on fit, comme c'était l'usage alors, une croix à un gros voirnoz au lieu de borne, d'où est dérivé le nom de la montagne appelée *la Croix-au-vuarne*. Lorsque cet arbre tomba de vieillesse il fut remplacé par une borne en granit qu'on voit encore. Cette limite entre les bailliages d'Aubonne et de Romainmôtier passait de la Croix-du-vuarne par les Mollards-des-Aubert, les Grandes-Chaumilles et le Mont-Tendre.

L'acte de la vente faite par le sieur Hennezel est le premier document officiel qui fait mention des *Gaulay*. Des recherches ont prouvé jusqu'à l'évidence que cette famille devenue nombreuse descend des Gaulaz qu'on a vus se fixer Devant-la-Côte. Ces changements dans l'orthographe des noms de famille sont fréquents à cette époque. Dans le cas qui nous occupe, il s'explique tout particulièrement par la prononciation du patois d'alors dont la tendance marquée était de terminer les noms propres en *ey* ou *ay*. C'est ainsi qu'on disait *sendey* pour sentier, *rocheray* pour des rochers, *levey*, *déraceny*, etc. C'est déjà par suite de cette disposition que le nom de Bertel a été changé en Berney et qu'aujourd'hui encore on dit Bénéy pour Benoit, etc. Les Gaulaz restés dans la commune du Lieu ont admis ce changement, ceux qui se sont fixés à l'Abbaye ont seuls conservé la terminaison ancienne. Les uns et les autres ont plus tard changé Gaulay et Gaulaz en Golay et Golaz. Changement peu justifié, car la prononciation de ces noms est restée conforme à l'ancienne orthographe.

La propriété du sieur Hennezel fut morcelée. La partie

inférieure où il y avait déjà quelques défrichements fut acquise par des Reymond, souche de la famille dite *Chez-le-Gros*, qui commencèrent le voisinage du Carre, autrement dit *le Creux-aux-Bots*, nom qui dérive d'un gros bas-fond fangeux, situé à occident des maisons. Un *bot* en vieux patois signifiait un crapaud. La partie inférieure de la montagne fut acquise par des Piguët et la partie supérieure par la famille Capt de Sur-le-Crêt qui l'a possédée longtemps. Quelques-uns des copropriétaires étant allés habiter Givrins, leur propriété prit le nom de *Givrine*¹.

En 1620, la ville de Morges fit une troisième vente à MM. Doxat de Lausanne, de toute la partie occidentale de sa propriété, c'est-à-dire depuis le haut de la roche-Brésenche jusqu'au Risoux. La même année les sieurs Doxat associèrent à leur entreprise Pierre Lecoultre (deuxième du nom) et son beau-père Jean Gaulaz (Golay). Cette association, qui avait pour but l'exploitation des forêts fut faite par acte régulier, avec garantie de partager les bénéfices et les pertes.

Dix ans plus tard elle fut dissoute et la propriété vendue au même Abraham Golay que nous avons vu s'établir au Bas-du-Chenit.

Des coupes importantes y ayant été faites, le nouveau propriétaire organisa les montagnes appelées aujourd'hui les Grandes-Roches et y construisit le premier chalet qui y ait existé. Cet établissement fut l'origine de nombreux conflits avec les Bourguignons. Des rixes sanglantes eurent lieu. Pour y mettre un terme LL. EE. autorisèrent A. Golay à *extirper* le bas de sa propriété sous la condition qu'il y bâtît une *case* (maison) qui fût habitée toute l'année pour faciliter la surveillance des Bourguignons. C'était le bâtiment dont on voit encore les mesures à bise du chalet actuel de Mézery. On dit que les ouvriers qui construisirent ce bâtiment avaient constamment un fusil chargé à côté d'eux pendant qu'ils travaillaient.

Des vieillards racontaient aussi autrefois que deux indi-

¹ En sa qualité de copropriétaire de la Givrine, Daniel Capt, qu'on a vu s'établir à l'Ecoffrerie, construisit, sur le sommet du Risoux, un remisage qui fut appelé le Chalet à Daniel Capt.

vidus qui y habitaient en hiver, faillirent y mourir de faim. Il tomba une telle quantité de neige que le bâtiment en fut couvert. Il se passa huit jours avant que les gens du Bas-du-Chenit pussent leur porter secours ; ils trouvèrent les prisonniers n'ayant depuis plusieurs jours que de l'orge rôtie à manger.

Abraham Golay étant mort, ses deux fils Jean et Daniel et leur sœur Suzanne, femme de Daniel Meylan du Campe, se partagèrent la propriété de leur père, en 1665, et formèrent ainsi les trois montagnes actuelles des Grandes-Roches. En 1741, la commune du Chenit acheta de David Meylan du Campe, descendant de Suzanne Golay, la portion de bise. Celle du vent, appelée *la Combettaz*, fut plus tard morcelée entre plusieurs particuliers du Bas-du-Chenit. La commune acheta successivement toutes ces parcelles. La montagne du milieu fut subastée en 1669 au profit du capitaine Métral, seigneur de Mézery qui lui a donné son nom.

La commune de Burtigny établit en 1543 la montagne de la Burtignère, qu'elle vendit à la ville de Morges, en 1630 environ. Cette dernière ne garda que la partie inférieure de cette propriété et échangea la partie supérieure à M. d'Aubonne contre une pose et trois quarts de vigne *sis au vignoble de Morges, lieu dit au Muret*. L'acte d'échange ajoute que la ville rabattit à M. d'Aubonne, à titre de tornes, la somme d'environ six cents florins qu'il lui redevait.

Ce terrain était encore en friche ; le nouveau propriétaire en forma la montagne *des Grands-Plats* et bâtit le chalet de bise. M. de Mestral, devenu propriétaire en 1777 bâtit le second chalet, appelé le *Chalet neuf*. Cette construction lui procura de sérieuses difficultés avec les propriétaires des Petits-Plats qui lui intentèrent un procès au sujet des limites et incendièrent le vieux chalet.

En 1666, les terres de la seigneurie du Brassus furent partagées entre les sieurs Ami et Marc Varro et leur beau-frère A. Chabrey, cohéritiers du seigneur. A. Chabrey, devenu ensuite seul propriétaire, vendit la seigneurie à LL. EE. le 26 mai 1684. Le gouvernement bernois comprit que, pour faciliter le développement de cette localité naissante, pour améliorer et continuer l'œuvre commencée par les

seigneurs, il fallait diviser la propriété et faire appel à l'industrie privée. Il forma cinq lots des terres dont il était devenu acquéreur et les revendit en détail l'année suivante. C'est de l'époque de cette liquidation que date la population actuelle et la prospérité du Brassus.

Le plus au vent de ces lots, qui était celui provenant d'Antoine Maréchaux, fut acheté par des Simon qui commencèrent le voisinage qui porte leur nom. Des Meylan, de la famille chez Trompette devinrent propriétaires de la parcelle suivante qui prit le nom de *Vers-chez-Meylan* ; ils y sont devenus nombreux. Des membres de cette famille occupèrent plus tard la partie occidentale du Brassus. Jaques Rochat, dit le commis, originaire du Pont, gérant et fermier des seigneurs, acheta le lot du milieu où était située l'ancienne maison déjà occupée par lui. Il fut la souche des Rochat du Brassus. La maison Jaquet de Vallorbes devint propriétaire du lot suivant, avec des usines, droit de cours d'eau, etc. Elle commença le groupe de maisons dit chez *Charles Abel*. Enfin, un Reymond du Solliat devint acquéreur de la ferme du Crêt-Meylan. C'est probablement alors que les anciens bâtiments situés plus à bise furent abandonnés. Ce voisinage fut incendié par le feu du ciel, un beau dimanche du mois de novembre 1765. Un vieillard retiré des flammes, mourut des suites de ses brûlures.

La montagne seigneuriale fut aussi vendue en 1689 et divisée en cinq lots. La portion du milieu des propriétés seigneuriales est la seule qui resta entière, d'où lui est venu son nom de *Lande*. La partie supérieure du lot de bise a formé la *Meylan-de-Dessus*. En 1695, Jean-Pierre et Abram Aubert achetèrent une portion d'un de ces lots, dite la montagne *chez l'Héritier* et fondèrent le hameau des *Mollards-des-Aubert* où leurs descendants habitent encore aujourd'hui.

La première maison du voisinage de Vers-les-Moulins a été bâtie en 1721 par un Meylan. Enfin, aux environs de 1725, Etienne Benoit, proscrit français originaire du Vivarais (Ardèche) arriva à la Vallée. Il fut d'abord aubergiste au Sentier. Plus tard (en 1760), son fils Isaac bâtit la maison *des Places* à occident du Sentier, d'où ses descendants

sont allés Sur-le-Crêt. Cette famille donna les coupes employées pour la communion et fut admise à la bourgeoisie du Chenit en grande pompe, au temple du Sentier vers 1765 environ.

Cette famille est notre sœur cadette. Etienne Benoit est le dernier défricheur étranger venu dans notre contrée. Ainsi fut terminée cette colonisation ; commencée en 1304 par Perrinet Bron ; elle a été laborieuse, lente dans les premiers siècles, et rapide dans sa dernière période. A ce sujet, je ne puis m'empêcher de faire un singulier rapprochement. Tandis que notre Vallée se défrichait sous l'influence du protestantisme, la partie française du même vallon, appelée le-Bois-d'Amont se peuplait de catholiques genevois fuyant le courroux de Calvin et le bûcher de Servet. Les Rousses ont été érigées en paroisse en 1612, et le-Bois-d'Amont en 1734.

CHAPITRE XII

Considérations générales, des abergements, du bocherage, etc.

Si aujourd'hui nous jouissons de grands avantages, et d'un mode de vivre grandement perfectionné, n'oublions pas qu'il a fallu cinq siècles de travail, de luttés et de patience pour y arriver. Si maintenant nous possédons une abondance relative et même le luxe, n'oublions pas que nous le devons au rude labeur, à la longue persévérance et même aux privations de nos ancêtres. Ils ont marché moins vite que nous, parce que la route qu'ils avaient à parcourir était plus pénible que la nôtre, mais ils ont ouvert la voie du progrès, nous n'avons eu qu'à les suivre. Aussi est-on quelquefois injuste à leur égard ; ils étaient grossiers et ignorants, sans doute, néanmoins on voit briller par-ci par-là des intelligences supérieures, des hommes de talent et de génie, mais surtout ce qui a manqué quelquefois à leurs

descendants : un grand dévouement à la chose publique. Isolés au milieu de leurs montagnes, ayant contre eux les préventions des habitants de la plaine, ils n'ont rien dû qu'à eux-mêmes et ils puisaient leur force dans leur foi en l'avenir. Ils ont su de bonne heure étudier une science, la plus importante peut-être de toutes, celle qui consiste à savoir apprendre. Malgré leur antipathie contre les moines, ils surent, dès l'origine, faire tourner à leur avantage le système monacal, et plus tard mettre à profit les bonnes dispositions de LL. EE.

Nous reprochons surtout aux administrations communales d'autrefois d'avoir vendu à vil prix le sol de notre vallée, mais il faut se reporter à ces temps reculés pour bien se représenter ce qu'était alors cette contrée et la valeur vénale de son sol. Si aujourd'hui la terre manque à l'homme, il en était autrement dans l'origine : c'était, au contraire, l'homme qui manquait à la terre. Le sol ne pouvait avoir de valeur qu'à mesure qu'il se présentait des colons pour le cultiver. Les forêts elles-mêmes étaient des propriétés plus nuisibles qu'utiles ; pour que le bois vint à avoir un prix, il fallait qu'il arrivât des bûcherons pour l'exploiter. L'administration de l'ancienne communauté du Lieu comprit dès l'origine que, pour aider le défrichement de la contrée, pour favoriser son développement et son progrès, il fallait faire appel à l'initiative et aux capitaux étrangers. Le système de vendre ces grandes étendues de terrains vagues, était le seul possible pour arriver à voir la Vallée se peupler d'habitants. Ce qu'elle aurait dû faire c'était d'empêcher ou de chercher à empêcher les grands mas de forêts et de pâturages de passer aux mains d'autres propriétaires que ceux qui venaient habiter la contrée, se fixer sur le sol abergé et le défricher, comme les communes de la plaine, par exemple, qui, par leur position, voulaient nécessairement conserver ces terrains dans leur état primitif et ne cherchaient point à en favoriser le défrichement. Si les montagnes de Morges, la Bursine, les Grands-Plats, la Thomarrette et d'autres encore avaient, dès l'origine, appartenu à des colons fixés sur les lieux mêmes, on y verrait aujourd'hui, comme dans les localités voisines, des

habitants avec des champs et des prés. Il paraît que le gouvernement bernois reconnut plus tard la faute qui avait été commise, puisqu'il eut un moment l'intention d'acheter les Grands-Plats pour y fonder un hameau.

Ce à quoi nos anciens gouvernants auraient dû faire plus attention aussi, c'était de mieux préciser les limites de ces terrains vendus, ce qui aurait évité bien des procès ruineux et interminables. Mais où sont les hommes qui prévoient tout et ne se trompent jamais ?

Ce fut ainsi que le sol presque entier de nos montagnes se morcela et devint la propriété des communes et des habitants de la plaine. Il ne resta avec le Boucley et la Douchatte, dont il a été déjà question, que les Chaumilles et une partie des pâturages communaux de l'Abbaye et du Lieu qui n'eussent pas été abergés. Toutes les propriétés actuelles de nos communes ont été rachetées dès lors.

Les abergeataires ou acquéreurs ne devenaient propriétaires que du pâturage. Ils ne pouvaient disposer des bois que pour l'entretien et l'usage de leurs chalets. Le droit de coupe dans les *Joux* ou forêts appartenait aux habitants de la Vallée, ensuite des concessions accordées dès l'origine par les empereurs d'Allemagne.

Le droit de coupe appelé *bocherage* fut modifié en 1700 par un arrêté de LL. EE. qui permettait aux propriétaires du sol de mettre en défend ou de banaliser une portion de la surface du terrain boisé. Telle fut l'origine de ces *bois à ban* répandus sur toutes nos montagnes. Ces bocherages et les bois de réserve furent partagés entre les trois communes par acte du 2 août 1768.

Les abergements de la partie occidentale de la Vallée furent faits depuis l'Orbe à la frontière de Bourgogne. En l'année 1627, le gouvernement de LL. EE. qui, dès sa prise en possession du pays de Vaud, avait reconnu toutes les propriétés et tous les droits anciens des habitants de la Vallée décréta que, par des motifs de stratégie militaire et pour faciliter la défense du pays, il serait laissé une bande de terrain boisé sur toute la frontière de la Franche-Comté. Cette mesure est l'origine de cette ligne non interrompue de forêts qui s'étendait autrefois depuis la frontière de Neuchâtel à celle

du Pays de Gex et qu'on appelait les Bois d'Avenue. La forêt du Risoux n'en est qu'un tronçon ; son origine et sa conservation ainsi que celle du *Bois-du-Carroz*, de l'ancien *Bois-des-Cent-Toises* sont dues à cette disposition législative. C'est à la même époque ou à peu près que, par un second arrêté, le gouvernement décréta la mise à ban de portions de forêts sur les principaux cols et passages intérieurs du Jura pour pouvoir plus facilement les garder et y former ainsi une seconde ligne de défense. C'est de là que date la forêt de Pétrafélix. Les forêts des Etroits, de Covatannaz, du Bois-à-ban-des-Clées, de Forel et d'autres ont la même origine.

Mais ces arrêts n'avaient pas pour effet d'annuler une seule des clauses des droits antérieurs ; au contraire les propriétaires primitifs de ces terrains y conservèrent leur droit de parcours et les habitants de la Vallée leur droit d'usage. Seulement leur exercice fut réglé de manière à conserver la forêt. Dans le dernier siècle, on avait déjà envisagé cette jouissance sous trois modes ou droits différents, savoir : le droit d'affouage ou de chauffage, qui consistait en bois à brûler ; le droit de devis ou de bois destiné aux constructions nouvelles et le numéro de maison affecté à l'entretien des bâtiments.

L'historique de ces droits, des procès et des conflits qu'ils ont soulevés, ont fait l'objet de publications spéciales et forment un dossier trop volumineux pour prendre place dans le cadre restreint de ces pages. On peut en consulter des copies déposées aux archives des communes.

CHAPITRE XIII

Mœurs, coutumes, langage, marche des défrichements.

La vie pastorale de nos ancêtres à la Vallée était fort simple, parfois même assez dure. Ils vivaient du produit de leurs vaches, de l'orge et de l'avoine qu'ils récoltaient. Les

habitations primitives, construites souvent au milieu des forêts, avec le bois coupé sur l'emplacement même, étaient fort basses, et la couverture tenue par de grosses pierres. Les parois étaient construites de lattes provenant de bois fendu droit, les planchers et plafonds de petits sapins joints et aplatis à la hache. Une ou deux chambres, une cuisine, une grange et une étable formaient l'appartement, avaient pour vaisselle un plot en sapin aplati, creusé pour recevoir les mets; pour cuillers et fourchettes, des bûchettes de bois; quelques meubles grossiers façonnés par eux-mêmes, composaient tout l'ameublement. Au lieu de vitres, du papier passé à l'huile. On dit même que dans les premiers temps, ils n'avaient pas de fenêtres, et s'éclairaient par des ouvertures qu'ils bouchaient la nuit quand il faisait mauvais temps. La nuit ils s'éclairaient avec des nœuds de sapin sec qu'ils appelaient *leneinrés* ou *segnons*.

Les travaux agricoles et le soin du bétail étaient leur principale occupation; ils passaient les longues soirées d'hiver à l'affût des bêtes sauvages; ou bien réunis autour d'un grand feu, ils s'amusaient à raconter les histoires des sorcières, des revenants et des *loups-garous*. Ces feux se faisaient au milieu de la cuisine; l'usage des *plaques* ou *contre-feu* en fer n'a commencé que vers la fin du XVII^e siècle. Cette habitude de se chauffer à la flamme ardente de ces feux pétillants, amenait à la longue chez les vieillards des tumeurs douloureuses aux jambes. Pour s'en préserver, ils avaient pris l'habitude d'appuyer contre les parties du corps les plus exposées, de petites pièces de bois creusées en forme de cheneaux qu'ils appelaient *haoucalets*.

Le langage des anciens habitants de la Vallée a dû être dans l'origine le même qu'à la plaine, mais il s'est sensiblement modifié avec le temps. Les colons étrangers, surtout les Francomtois, y ont sans doute introduit des termes de leur pays. Ce patois est trainant, mais très prosodique et expressif. Il possède beaucoup d'expressions laconiques et énergiques, que la langue française actuelle ne peut rendre qu'imparfaitement avec une longue phrase. L'accent et la prononciation offrent des différences sensibles dans chacune des trois communes.

On ne connaît rien de positif sur le costume de ces braves gens. Il paraît que, dans les premiers temps, les peaux de bêtes faisaient une partie des frais de leur habillement. Dans le XVI^e siècle déjà, et dans le XVII^e siècle, ils confectionnaient tous leurs habits de grossier drap, fait avec de la laine brute. Leur vêtement principal consistait en une espèce de pantalon appelé *culotte*, qui ne descendait que jusqu'au genou et une ample *casaque* de même étoffe. Ils portaient des bas aussi en drap, très larges, qui retombaient sur le pied et servaient de guêtres en hiver. Les souliers étaient attachés avec des courroies munies de grosses boucles. Ils se coiffaient d'un grand chapeau de feutre grossier, ressemblant un peu pour la forme à ceux que portaient il y a quelques années nos officiers fédéraux. Ils en déployaient les deux ailes pour s'abriter, lorsqu'ils voyageaient par la pluie. Ce n'est que dans le commencement du dernier siècle que les femmes ont commencé à tricoter et qu'on a appris à cultiver le lin et le chanvre.

Les garçons portaient la robe et les habits de l'autre sexe jusqu'à dix-huit ou vingt ans, âge où ils ne faisaient encore autre chose que de garder les vaches. Cela ne les empêchait pas de devenir en général des hommes de haute stature, forts et vigoureux, qui parvenaient à un âge très avancé. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de Claude Rochat, des Charbonnières, domicilié Derrière-la-Côte, qui, à l'âge de cent ans, se présenta armé de pied en cap à la première avant-revue générale qui se fit au Lieu en 1743. Les autres exemples de longévité sont nombreux. Le raffinement apporté dans la société actuelle, la vie parfois trop sensuelle des temps modernes, font plus vite des hommes de nos jeunes gens, mais en font plus vite aussi des vieillards.

La seule carrière qui s'ouvrit pour les jeunes hommes désireux de voir et d'apprendre du nouveau, était le service militaire. Aussi s'enrôlaient-ils en grand nombre pour aller servir sous les drapeaux des rois de France, de Piémont, d'Angleterre. Il est peu de champs de bataille des siècles derniers, depuis Rosbach jusqu'aux rives du Saint-Laurent qui n'aient vu combattre nos montagnards. Quelques-uns

ont eu des destinées assez romanesques. Je n'en citerai qu'un, c'est un Capt qui, par suite d'une circonstance fortuite, s'attira la bienveillance du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, et devint un de ses chambellans. Mais la plupart rentraient au pays après quelques années de service. Ils abandonnaient la vie agitée du soldat pour les tranquilles occupations du vacher ; ils quittaient le mousquet et la halberde du troupiér, pour la cognée du bûcheron et la pioche du défricheur ; tant le foyer domestique, tout modeste qu'il soit, a encore de charmes. Ils jouissaient de la haute considération de leurs combourgeois ; le récit de leurs aventures alimentait les causeries des longues veillées autour de l'âtre flamboyant. On les écoutait avec plus d'attention que la cour des Phéaciens n'en mettait à écouter le sage Ulysse racontant ses naufrages.

Ce goût militaire ne faisait pas défaut lorsque le pays était menacé, et le gouvernement bernois savait très bien l'apprécier. Dans la campagne de 1712, les *Welches* contribuèrent puissamment aux succès remportés sur les troupes catholiques à Bremgarten et à Willmergen. Les miliciens de la Vallée, qui y étaient en grand nombre, reçurent tout particulièrement les félicitations de LL. EE. et plusieurs revinrent blessés.

Le travail le plus pénible dans ces temps anciens était le défrichement de ces terrains couverts de futaies, parsemés de broussailles et de pierres. Aujourd'hui on peut dire que la Vallée est bien cultivée, comparée surtout à d'autres localités de la montagne ; nos champs sont droits et réguliers ; mais pour arriver à cet état, il a fallu le travail consécutif de bien des générations. Pour vivre pendant ces premiers travaux, les colons semaient de l'orge et de l'avoine dans les clairières des forêts, dans tous les endroits les moins boisés et les plus propices, quelquefois éloignés. Telle est l'origine des traces de culture et de champs abandonnés qu'on remarque au milieu des montagnes.

C'est pendant le courant du XVII^e siècle que le défrichement a le plus avancé. Les colons se débarrassaient des antiques forêts vierges en y mettant le feu, ou en les coupant à blanc étoc et en brûlant le bois sur place. C'est ce

qu'on appelait faire un *essert*, nom très commun dans nos montagnes. C'est ainsi, par exemple, que *Essert-de-Rive* vient d'un essert fait au bord du lac. D'autres fois ils les faisaient sécher en enlevant à chaque plante une portion d'écorce autour de la tige, opération qu'ils exprimaient par le verbe *cernir*, d'où est dérivé le mot *cerniaz*, endroit où l'on a cerni le bois ; c'est encore le nom de plusieurs localités, où cette opération a été faite autrefois. Les noms de *Cerney*, *Cernoir* ont la même origine.

La nature vint aussi en aide à ces courageux défricheurs. Une fois les massifs fortement entamés, il arriva un phénomène facile à prévoir et à comprendre : les vents eurent prise et couchèrent à terre des étendues considérables de ces forêts. La tradition a conservé le souvenir de la plus importante de ces chutes, qui eut lieu dans le XVII^e siècle ; on pouvait, dit-on, marcher sur les arbres renversés, sans toucher le sol depuis le Bois d'Amont à l'Abbaye. Il y en a eu un grand nombre d'autres, et les traces en sont encore visibles dans tous les terrains en friche ; les petits monticules dont ils sont parsemés sont formés par les pierres et autres matériaux soulevés par les troncs. On reconnaît encore facilement que presque tous ces arbres ont été couchés par le vent du sud-ouest, très peu du côté opposé.

Les habitants réduisaient beaucoup de ce bois en charbon qu'ils vendaient à Vallorbes, où il existait déjà des usines importantes. Faute de route ils transportaient souvent ce charbon à dos de mulet, au bord du lac ou de l'Orbe, où ils avaient des bâtiments qui servaient d'entrepôt. Là ils en chargeaient des radeaux qu'ils conduisaient à la Tornaz où existait un grand charbonnier et de là à Vallorbes par le chemin de l'Echelle.

Cette disparition des antiques futaies et le déboisement graduel de nos montagnes ont dû avoir une grande influence sur le climat de notre contrée qu'ils ont modifié sensiblement. Il faut, pour la bonne économie d'un pays, qu'il soit boisé dans de sages proportions ; s'il y a trop de forêts, il est plus brumeux, mais jouit d'une température plus constante et plus régulière. S'il n'a pas assez de bois, il est exposé à des variations atmosphériques brusques et fréquentes, à des

chaleurs intenses et à des froids excessifs. Avant le déboisement, la quantité de neige qui tombait à la Vallée devait être plus grande en moyenne que maintenant ; mais elle fondait plus tôt et plus rapidement, le cultivateur était moins exposé aux gelées du printemps et de l'été.

Cette circonstance a peut-être contribué à l'abandon de quelques hameaux situés sur les montagnes. Entouré par de hautes futaies, le sol pouvait produire encore de l'orge et de l'avoine pour nourrir ses habitants ; ce qui n'a plus pu avoir lieu depuis que le pays a été trop découvert.

Les forêts ont la propriété d'absorber le calorique reverberé par les rayons solaires et de le garder pour le répandre dans les environs pendant la fraîcheur des nuits. L'atmosphère tendant toujours à se mettre en équilibre de densité, il en résulte un double courant ; or, toutes les localités qui sont sur ce courant sont préservées des gelées. Pendant le jour, le même phénomène a lieu en sens inverse, l'air plus frais des forêts se répand dans la campagne et tempère l'ardeur du soleil. Par suite de sa plus grande dilatation, l'air chaud tend à gagner les régions supérieures et l'air froid descend dans les localités inférieures, où il reste dans une immobilité complète. C'est ce qui explique pourquoi nos bas-fonds sont plus exposés à la gelée que les côtes, et pourquoi, quand le bas du vallon était boisé, les côteaux élevés pouvaient n'être pas exposés à ce fléau de notre agriculture.

La grande forêt du Risoux est sous ce rapport d'une grande importance pour notre Vallée. En laissant de côté toute question financière, il faut reconnaître que c'est un grand avantage pour nous que cette partie de nos montagnes soit entre les mains d'un propriétaire qui aura toujours en vue sa conservation.

Comme on l'a vu, plusieurs de nos anciens colons sont venus de la Franche-Comté ; ils venaient chez nous non pas comme réfugiés, ainsi qu'on est porté à le croire, mais parce qu'ils y rencontraient des moyens d'existence. Ils paraissent avoir adopté dès l'origine les mœurs de leur nouvelle patrie et avoir oublié l'ancienne. A peine quelques faibles relations se sont-elles conservées jadis entre Mouthe et le Lieu. Il existait, au contraire, une antipathie très prononcée entre

les populations des deux versants du Risoux, une rivalité qui se trahissait fréquemment par des voies de fait. Ces Francs-Comtois ou Bourguignons ne se contentaient pas de venir en tous temps couper et détruire nos forêts, ils venaient quelquefois en armes ravager le pays et piller les maisons. C'est par la crainte de leurs visites que les fenêtres de toutes les anciennes maisons étaient grillées avec de fortes barres de fer. On n'osait, dans certains temps, abandonner les habitations ; les hommes allaient à l'église armés de fusils, qu'ils déposaient dans le temple pendant le service divin, sur un râtelier construit exprès. Chacun connaît l'histoire de la femme de Jaques Mignot, qui battit du tambour et fit fuir une troupe de ces maraudeurs. Cette aventure se passa à la Vuarraz (J.-D. Nicole, pag. 364). Ces mauvaises dispositions à notre égard ont existé longtemps et ont eu peine à s'éteindre. Il y a à peine soixante ans que le commerce des bois ayant pris une grande extension dans les communes des Rousses et du Bois-d'Amont, les relations ont commencé à s'améliorer et sont devenues très cordiales. Les déprédations commises dans nos forêts ont amené souvent des conflits sanglants avec nos gardes. Plusieurs fois des délinquants ont payé leur témérité de leur vie.

La population franc-comtoise présente une différence marquée avec la nôtre quant aux caractères physiques. On reconnaît au premier examen deux peuplades qui n'ont pas la même origine et ont rayonné de deux centres différents. Il y a apparence que, dans l'origine, les habitants de la Vallée possédaient relativement une certaine instruction, ce qui se comprend chez une population composée en partie d'individus venus des contrées étrangères et groupés au village du Lieu où des écoles primaires existaient déjà vers le milieu du XVI^e siècle. Mais les générations qui suivirent, disséminées au Chenit et dans les hameaux écartés, occupées seulement à défricher la terre et à faire du charbon, ne surent pas conserver ce degré de connaissances ; à part quelques individus, la population a été pendant environ un siècle dans une ignorance presque complète. (J.-D. Nicole, pag. 380.) Les premiers éléments de lecture ont été enseignés au Chenit, aux environs de 1685, par une femme, fille de Jaques

Bocci, moine prosélyte, ce qui lui avait fait donner le nom de *moïnette*. Elle se mit à donner des leçons aux jeunes gens, en plein air, ou à l'ombre des avant-toits (neveux). Il paraît qu'elle commença sous celui de l'ancienne maison Moyse Rochat au Sentier et se mit ensuite à voyager dans toutes les localités de la commune; elle recevait en paiement quelques *boulons de tourte* (petits pains d'avoine). Tels furent les premiers éléments de l'instruction primaire au Chenit. Cette bonne vieille mendicante jeta, sans s'en douter, les premiers fondements du développement intellectuel de ce petit peuple.

M. J.-D. Nicole nous apprend que cette peuplade naissante subit de rudes épreuves; d'abord plusieurs disettes, qui furent cause de grandes émigrations. Ensuite la peste, qui désola le pays de Vaud vers 1630, pénétra dans la Vallée, où elle décima la population et sévit pendant plusieurs années. Les malades étaient transportés dans des cabanes isolées, construites au milieu des champs, à distance des habitations. Des Bourguignonnes pillardes, nommées *marronnes*, venaient les soigner. Les morts étaient ensevelis sur le lieu même du décès; ceux du Solliat, à l'endroit appelé encore le *Champ-des-fosses*, ceux du Bas-du-Chenit à la *Combe-à-Renaud*, etc.; on a trouvé récemment sur le crêt une fosse qui doit avoir la même origine. Mais ce petit peuple surmonta ses revers par son énergie et ne cessa de s'accroître et de prospérer. On peut voir dans le tableau joint à ces lignes les chiffres connus relatifs à l'accroissement de la population de la Vallée.

Cet accroissement est encore beaucoup plus considérable que les chiffres officiels ne l'indiquent, si l'on veut tenir compte du nombre considérable de nos ressortissants qui habitent la plaine et les pays étrangers. On a pu remarquer dans la rapide esquisse de la colonisation qui précède, que, dans l'origine, à part quelques-unes des principales familles qui se sont rapidement répandues dans les trois communes, toutes les autres étaient séparées et habitaient chacune une localité distincte. Cet état de choses s'est modifié. La plupart ont abandonné leurs anciens hameaux pour se porter dans les centres principaux où les attiraient l'industrie et le commerce et où elles sont maintenant mélangées. Plusieurs

sont éteintes ; d'autres sont devenues très nombreuses. On peut voir aux pièces annexes, un tableau indiquant leur population respective par ménage. Ce tableau date déjà de quelques années. Les chiffres s'en modifient constamment, mais ils sont suffisants pour indiquer la proportion qui existe entre ces familles.

Les habitations, quoique peu nombreuses, étaient plus disséminées qu'aujourd'hui ; ce qui se comprend facilement. A cette époque, où il n'existait de routes nulle part, où l'on n'avait d'autre ressource que le produit du sol, il n'y avait aucun privilège de lieu ; on s'établissait au milieu de son patrimoine, quel qu'il fût, à proximité de ses champs et de ses pâturages. A mesure qu'on s'est approché de l'époque actuelle, les établissements les mieux situés se sont agrandis et ont donné naissance à nos villages, voisinages et hameaux ; les plus éloignés dans les montagnes ont été abandonnés.

Je tiens à rectifier une croyance assez répandue et inexacte, c'est celle qui attribue la principale population de nos montagnes, notamment celle du Chenit, aux Français fugitifs à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Cette révocation, aussi barbare que célèbre, fut prononcée par Louis XIV en 1685, c'est-à-dire à une époque où toutes nos familles, excepté les Benoit, étaient déjà établies à la Vallée. Nous avons montré qu'il n'y a point eu de grande immigration à la Vallée ; les anciens colons sont arrivés, les uns après les autres, de divers pays et à différentes époques.

CHAPITRE XIV

Histoire moderne, J.-D. Nicole ; révolution de 1798 ; faits divers.

Les habitants du Chenit continuant à s'augmenter depuis la construction du moulin, obtinrent en 1612 une église au Sentier qui commença dès lors à s'agrandir un peu et à prendre de l'importance. Cette église était petite et con-

struite en bois ; elle fut desservie par le pasteur du Lieu jusqu'en 1705, que fut construite la cure du Sentier. Le premier pasteur qui y résida fut M. François Malherbe. Cette église, devenue insuffisante, fut reconstruite sur un plan plus vaste en 1728, telle qu'elle est aujourd'hui.

En 1646, le Chenit se sépara définitivement du Lieu et forma une nouvelle communauté. Malgré le démembrement de l'ancienne commune du Lieu, ce village conserva encore longtemps sa prépondérance ; il fut le siège de la Justice accordée à la Vallée en 1686 et remplacée en 1701 par un consistoire dans chaque commune. Il le fut encore d'un tribunal inférieur institué en 1771. En 1719, la commune du Lieu se partagea en cinq hameaux : Combenoire, Fontaineaux-Allemands, le Lieu, le Séchay et les Charbonnières. Comme à l'Abbaye cette subdivision a été la source de procès et de luttes entre les administrations de ces hameaux et celle de la commune. A peu près à cette date arrivèrent au Lieu les familles Clèves et Chouet. En 1745, la commune du Lieu obtint deux foires annuelles qui devinrent importantes : une au printemps et une en automne.

M. Jaques-David Nicole, juge et président de l'honorable conseil du Chenit, naquit au Crêt-Meylan en 1719. Il se maria le 21 juin 1743, avec Anne-Marie Jaquet, née au Brassus en 1724. Il habita longtemps sur le Crêt, mais vers la fin de sa carrière, il se fixa au Brassus où il est mort le 25 juillet 1783, âgé de soixante-quatre ans.

Il a publié un ouvrage très estimé sur la Vallée et, en particulier, sur le développement de la commune du Chenit. Cet ouvrage est bien connu, je ne pourrais faire que le citer et le répéter, et me contenterai pour terminer de rappeler sommairement les faits principaux arrivés depuis la mort de cet honorable citoyen.

En 1794, les Reymond dits chez la Barbille coupèrent, comme *bochereurs* des bois aux Chaumilles. Ils estimaient y avoir droit comme bourgeois du Chenit. Cette commune, de son côté, leur contesta en même temps, et le droit de coupe et la bourgeoisie. Après de longs débats, les Reymond furent condamnés pour les bois coupés, mais furent

reconnus bourgeois du Chenit avec tous les Reymond du Bas-des-Bioux.

Le mouvement révolutionnaire, conséquence de la révolution française qui, en 1798, agita puissamment la Suisse et le canton de Vaud en particulier, se fit sentir aussi à la Vallée. Comme dans tout le pays, les opinions étaient partagées : un grand nombre de citoyens, tout en étant partisans de l'affranchissement du pays, voyaient avec crainte l'intervention étrangère.

Le principal foyer du mouvement révolutionnaire fut au Brassus ; un arbre de liberté y fut planté devant l'hôtel de la Lande. Une assemblée générale des citoyens du Chenit nomma, le 27 janvier 1798, un comité de surveillance de cinq membres. Les citoyens qui en firent partie furent : Jaques-David Rochat, Abel Golay, Louis Rochat, David-Moyse Golay et David Golay, tous du Brassus. Philippe Berney, de l'orient de l'Orbe, fut nommé secrétaire en chef et prit une part active au mouvement. La première opération de ce comité fut d'envoyer des délégués dans les différentes villes du pays de Vaud « aux fins de s'enquérir si l'heure de secouer le joug n'était point arrivée. » Ce comité fut porté à vingt-quatre membres qui prirent en main la direction des affaires publiques : administration des pauvres, des forêts, des péages, des poudres, de la police, etc. Des comités semblables furent nommés dans les autres communes, ils correspondaient fréquemment entre eux et avaient des réunions.

La force armée de la Vallée fut organisée ; elle prit le nom de *Légion de confiance* et fut composée de tous les citoyens connus par leur patriotisme. Cette légion fut partagée en deux divisions et chaque division par section de dix hommes. Le commandant en chef fut le citoyen David Golay.

Les gens du Bois-d'Amont profitèrent du désarroi de nos administrations pour enlever du bois dans nos forêts et celle du Carroz fut presque entièrement détruite. La contribution du Chenit pour la réquisition du général Menard fut de 949 florins. Le 8 mars, six boîtes placées sur le Signal et servant d'artillerie, les cloches en branle pendant vingt-deux heures et des réjouissances publiques célébrèrent la

prise de Berne par l'armée française et la chute du patriciat. Le comité ayant terminé ses fonctions remit ses archives et ses comptes au sous-préfet du canton du Léman pour la Vallée, le citoyen David-Isaac RoCHAT du Lieu.

Cette révolution était moins importante pour la Vallée que pour la plaine, au point de vue du fisc. Car avec le système des dîmes, des contrées qui possèdent un sol pauvre comme la Vallée étaient peu chargées d'impôts; mais elle profita de tous les progrès qui résultèrent du nouvel ordre de choses. Le premier résultat fut la dissolution des anciens conseils qui furent remplacés par des municipalités. La Vallée fut érigée en district. L'augmentation de la population du Chenit, l'importance que prenait le Sentier et sa position centrale le firent désigner comme chef-lieu. La commune du Chenit soutint un procès avec l'ancien conseil, au sujet du refus de lui donner quittance des créances qu'il lui avait remises. Les frais de procès incombèrent à la commune.

En 1800, la peste bovine appelée aussi péripneumonie éclata sur la montagne des Esserts rière l'orient de l'Orbe. Tout le bétail fut abattu; on construisit un nouveau chalet, et l'ancien qui était plus au vent fut abandonné.

En 1804, la commune du Chenit obtint deux foires annuelles au Sentier. Ces foires prirent de l'importance et diminuèrent graduellement celles du Lieu. Un peu plus tard, le Brassus fut doté d'un marché tous les lundis. Depuis quelques années seulement il s'en tient un au Sentier tous les jeudis.

Le 25 juin 1809, sept maisons furent incendiées aux Piguet-dessus. Le feu fut mis par un coup de fusil tiré sur les toits. Grâce au concours actif de toute la population, toutes ces maisons furent relevées et mises en état de loger leurs propriétaires la même année en automne. Ce fut à la suite de cet incendie, qu'on acheta les deux premières pompes de la Vallée, l'une au Brassus et l'autre au Sentier.

La commune du Chenit acheta au commencement du siècle les montagnes du Chalet-à-Roc et des Trois-Chalets. En 1812, elle compléta son mas des Grandes-Roches par l'achat de celle de Mézery pour le prix de 29 000 francs.

En 1836, elle revendit les Trois-Chalets à M. Reverchon de Vallorbes, mesure d'autant plus regrettable qu'elle entraîna la commune à la perte d'un procès coûteux. Le nom de Chalet-à-Roc vient de la maison Roc de Nyon qui le posséda.

La commune du Lieu a aussi constitué son domaine de montagnes et de forêts par des achats successifs. En 1740, elle devint propriétaire des Crêt-à-Chatron qui ont appartenu à la famille de Beausobre. En 1773, elle acheta le Chalet-Herman de M. David-Moyse Rochat. En 1814, elle acheta le Chalet-Neuf et la Têpe du vent avec les Orçons de M^{me} veuve de Mandrot. La commune avait déjà formé la montagne de Combenoire par l'achat des pâturages des particuliers de ce hameau et de chez Bezençon, elle l'agrandit en achetant, aussi de M^{me} de Mandrot, la *Christine*. Ce pâturage, détaché dans l'origine du mas des Chaillet, s'appelait le *Foyard-touché* ; il prit le nom de Christine d'un M. Christin qui l'a possédé. La commune du Lieu devint ensuite propriétaire, en 1839, des Esserts appartenant à M. Demartines et enfin elle a acheté en 1882 la Têpe de bise des forges de Vallorbes.

La commune de l'Abbaye, de son côté, acheta en 1760 le Pré-d'Etoy avec la Racine de M. Charrière, seigneur de Mex, et Mollendruz en 1816, de M. de Gingins-Chevilly.

En 1815 et les années suivantes, le rachat du droit de bocherage eut lieu, en vertu d'un arrêté du Grand Conseil, sur tout le territoire de la Vallée. Ce rachat fut fait au nom des bochereurs par les communes qui, en échange, donnèrent des numéros ou toches de bois à leurs bourgeois, mais ces répartitions ont cessé dès lors. Cette liquidation a été très avantageuse aux propriétaires des montagnes, lesquelles doivent à cette circonstance d'avoir doublé de valeur. Mais cette mesure, considérée au point de vue de la légitime propriété, fut une expropriation injuste envers les bochereurs, qui se sont trouvés dépossédés de la première et plus antique possession de leurs ancêtres. D'un autre côté elle devenait une nécessité pour l'économie générale de notre vallon, elle a paré à la ruine imminente de nos futaies et aux tristes conséquences qui en auraient été la suite. C'est de cette époque que datent nos jeunes forêts.

En 1815, pendant le règne des cent jours, la population de la Vallée fut mise en émoi par le fait suivant. Un corps de troupe autrichien entra en France par Saint-Cergues et rencontra un corps français près des Rousses ; un combat s'engagea. L'alarme fut donnée à la Vallée, où l'on redoutait de voir l'armée vaincue refoulée. On organisa donc immédiatement une garde militaire au Brassus ; on se mit à fondre des balles et à préparer de la mitraille aux forges ; mais on en fut quitte pour la peur ! les Français vaincus furent refoulés dans l'intérieur de leur propre pays. On raconte que quelques citoyens étant allés voir le champ de bataille furent pris par les Autrichiens, qui les dépouillèrent de leurs vêtements.

Les années 1816 et 1817 furent marquées par une grande disette générale en Europe. Elle se fit vivement sentir à la Vallée par suite du peu de ressources de son territoire et des difficultés des relations commerciales à cette époque. Le gouvernement s'intéressa à la chose et, au moyen de souscriptions des communes et des particuliers, on fit venir des grains d'Odessa. Le prix du pain s'éleva à 4 batz (cinquante-huit centimes), chiffre exorbitant pour l'époque. Ce fut à la suite de cette disette, qui augmenta beaucoup la mendicité, que la commune du Chenit établit son hôpital communal.

Jusqu'en 1825, l'instruction primaire avait été comme anciennement confiée aux régents des hameaux. A cette date ce système, devenu insuffisant, fut remplacé par un tout nouveau, basé sur l'enseignement mutuel. C'est alors qu'on construisit des collèges et que l'instruction publique primaire commença à prendre le développement qu'elle a atteint maintenant.

Au mois de mai de la même année, les scies du Sentier furent détruites par un incendie. L'année 1829 fut marquée par un phénomène climatérique digne d'être signalé. La pluie commença à tomber au mois d'août, et continua, avec une interruption de trois jours seulement, jusqu'à la saint Denis, où il tomba quatre pieds de neige. La plus grande partie des récoltes resta sous la neige. Le 12 novembre 1830 un nouvel incendie détruisit une partie du hameau Chez-le-Maitre.

L'année 1834 fut marquée par une fertilité remarquable et par des orages terribles. Au mois de juillet, une colonne de grêle d'une grosseur et d'une intensité extraordinaire descendit du Risoux par la Réserve, passa par la Combedu-Moussillon se dirigeant sur les Chaumilles en hâchant tout sur son passage. Les toits des maisons furent détruits, les arbres des forêts furent dépouillés de leurs branches et dépérèrent dès lors. Il fallut faucher les prés en herbe, mais la fertilité était telle qu'il y eut encore après une forte récolte.

Le village du Brassus, resté peu peuplé jusque vers la fin du siècle passé, commença à prendre de l'importance. La fonte du fer, abandonnée plusieurs fois, avait été reprise par la maison Jaquet et consorts en 1734. Ils tiraient le minerai des mines des Charbonnières et l'amenaient en radeaux par le lac. Ils cessèrent cette exploitation en 1740 et commencèrent à acheter le fer en gueuse. Ces usines ont été définitivement abandonnées en 1827 et remplacées en 1830 par des scieries devenues importantes. Ces scieries et d'autres encore ont concouru à l'agrandissement de ce village en donnant une grande impulsion au commerce des bois.

Depuis longtemps déjà, l'augmentation toujours croissante de la population du Chenit et de l'importance du Brassus faisait désirer un partage de la paroisse. A la suite de nombreux efforts, de longues et laborieuses démarches, les habitants du Brassus et des environs virent leurs espérances réalisées. Ils obtinrent de former une nouvelle paroisse. La construction du nouveau temple fut commencée en 1836 et la dédicace en fut faite le 24 septembre 1837. Le premier pasteur fut M. Vermeil.

Malgré les nombreux sacrifices que s'étaient imposés les paroissiens du Brassus pour la construction de leur temple, ils bâtirent encore une cure en 1859 et, en 1863, M. Meylan, ministre à Rolle, leur fit don du terrain nécessaire pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

Depuis bien longtemps, l'usage des droits dans la forêt du Risoux avait été l'occasion de conflits constants et de difficultés sans cesse renaissantes entre l'administration can-

tonale et les municipalités agissant au nom des usagers. Le droit de numéro de maison qui était anciennement fixé à deux plantes par maison fut réduit à une en 1819. Plus tard, celui d'affouage fut régularisé à un demi-moule par ménage ou faisant feu, et celui de dévis au 10 % du volume du bois nécessaire pour les constructions.

Ce mode de vivre exista jusqu'en 1856. A cette époque, à la suite de longs débats, il intervint un arrangement définitif, d'après lequel l'Etat est resté chargé de l'aménagement et de la conservation de cette importante propriété et doit payer aux usagers la moitié du produit brut, soit du montant des ventes de bois. Cette somme à payer par lui est maintenant de vingt à vingt-cinq mille francs ; elle pourra varier à toutes les revisions de l'aménagement.

Le village du Lieu, déjà grand et populeux dans le XVII^e siècle, avait été, en 1691, anéanti presque en entier par un incendie : il n'échappa au désastre que quelques maisons dans la partie inférieure. Il était construit alors un peu plus à l'occident, au pied du mamelon appelé La Chaux. Les archives, qui renfermaient tous les documents importants de la Vallée furent détruites, ce qui a été une perte immense et irréparable pour notre contrée.

Le 18 juillet 1856, un nouvel incendie y éclatait et anéantissait trente-quatre maisons, soit toute la partie supérieure du village. La cause de cet incendie, malgré d'actives enquêtes, est restée longtemps un mystère. Ce n'est que bien des années après qu'un individu arrêté à Orny sous prévention d'incendie, avoua qu'il était l'auteur de celui du Lieu. Il y avait travaillé comme faucheur et, par un motif de basse vengeance envers son patron, avec lequel il avait eu une petite difficulté, il mit le feu avant son départ. Cet individu s'étrangla dans les prisons de La Sarraz. Le 21 décembre 1882, le feu détruisit de nouveau onze maisons au bas du village et une le 5 mars 1883. La plus grande partie de ces bâtiments n'ont pas été rebâtis.

Quelques incendies moins importants ont eu lieu au Chenit : le moulin du Rocheray à la fin d'octobre 1864 et la maison du bas de la Combe en 1875, qui a été rebâtie plus bas. Trois maisons Sur-le-Crêt, le 10 mai 1885, une au Bas-

du-Chénit le 27 juillet et celle des Sauges le 8 septembre de la même année. Le voisinage de Sur-le-Crêt n'a pas été rebâti.

Au commencement de l'année 1871 se passa un événement digne d'être signalé. La guerre franco-allemande approchait de sa dernière période, et les Allemands victorieux envahissaient la France. L'armée du général Bourbaki forte de quatre-vingt mille hommes, refoulée depuis les environs de Belfort sur la vallée du Doubs, enveloppée et serrée de près par les habiles manœuvres des généraux allemands se réfugia en Suisse où elle entra en déposant ses armes à la frontière. Le plus gros de cette armée pénétra par les Verrières et par Jougne ; mais l'avant-garde arrivée à Châtel-Blanc trouvant sa retraite coupée par les avant-postes prussiens, se dirigea sur la Vallée.

Le 1^{er} février, vers dix heures du matin, arriva à travers le Risoux, par le chemin des Mines et par un mètre de neige la tête de la colonne. Le défilé dura jusqu'à dix heures du soir sans interruption et continua le lendemain ; le surlendemain il arriva encore des détachements isolés. Ils déposaient leurs armes à Tivoli où un peloton de troupes avait été placé pour les recevoir. Quelques détachements passèrent par le Pré-Jantet et quelques soldats isolés par le Chemin-des-Piguet. Environ quatorze mille hommes pénétrèrent ainsi à la Vallée où il en résulta un encombrement indescriptible. Lorsque les premiers arrivés eurent pris quelque repos on dut les diriger par colonne sur la plaine. Les communes reçurent des indemnités. Le hameau des Bioux appliqua le montant de la sienne à la construction d'un cimetière.

CHAPITRE XV

Industries ; leur origine, leur développement.

On retrouve chez les anciens habitants de la Vallée la superstition et la crédulité qui ont existé dans l'enfance de toutes les nations, ce qui n'empêchait pas de voir briller

par-ci par-là des intelligences rares et des génies supérieurs. Malgré leur peu d'expérience du mouvement et de l'activité des grands centres et les conditions défavorables où ils étaient placés, leur isolement au milieu des montagnes leur fit comprendre de bonne heure l'insuffisance des ressources que leur offrait le sol et ils cherchèrent à se créer une industrie quelconque. Après celle du charbon, ils se mirent à faire des horloges en bois et des couteaux ; dans presque chaque maison il y avait une petite forge. Cette industrie s'est conservée dans quelques familles, jusqu'il y a peu d'années, notamment aux hameaux des Mollards et des Bioux. La plus grande partie de leurs produits étaient vendus dans le canton de Fribourg, dans le pays de Gex et à Genève.

Dans le cours des XVI^e et XVII^e siècles, il a existé plusieurs verreries en Pré-Rodet, à la Thomassette et ailleurs. Les deux premières ont livré de leurs produits au commerce, mais en petite quantité. Il paraît que les concessions que quelques propriétaires obtenaient, étaient demandées dans le but d'exploiter les forêts, plutôt que pour la fabrication du verre, car elles furent défendues vers 1700 par un décret de LL. EE.

En 1712, un jeune homme du Sentier, nommé Joseph Guignard, alla au pays de Gex apprendre l'état de lapidaire. Il forma des élèves et introduisit cette industrie dans la contrée. Cette introduction eut une immense importance pour la Vallée, elle fit entrevoir à ces braves gens la puissance de l'industrie et du commerce et leur apprit de quoi ils étaient capables. C'est de cette époque que date réellement l'ère des grands progrès qui se sont accomplis. L'établissement de ces nouveaux ateliers obligea à changer l'architecture des maisons, surtout à agrandir les fenêtres et à introduire des poêles, inconnus auparavant. Aussi les ouvriers de cette profession, qui devinrent rapidement nombreux, jouissaient d'une grande considération ; il y avait dans chaque auberge, à l'usage des lapidaires, un tonneau de meilleur vin, auquel nul autre ne s'avisait de toucher.

Cette industrie s'est maintenue à un haut degré de prospérité jusqu'il y a quarante ou cinquante ans ; elle a com-

mencé dès lors à perdre graduellement de son importance. Plusieurs causes y ont contribué ; d'abord la formidable concurrence de la localité de Sepmoncel, dans le Jura français ; ensuite la grande extension de l'horlogerie, qui, offrant de plus grands bénéfices aux ouvriers, les engagea à prendre cette autre industrie. Aujourd'hui on ne compte plus qu'une cinquantaine de lapidaires, la plus grande partie dans la commune du Lieu. Quelques-uns travaillent à la confection de pièces en verre, qui se montent sur paillons, et servent à décorer les temples catholiques et les théâtres. A côté des pierres à bijoux, on fabrique pour les montres de petites pierres plates en grenat ou rubis, appelées *contre-pivots*. Messieurs les établissemens ont dû renoncer au travail des pierres fausses à cause des droits énormes dont elles sont frappées à leur entrée en France.

Quoique cette belle industrie penche chez nous vers son déclin, on peut encore, en comptant sur l'extension des relations commerciales et la diminution probable des droits de douane, espérer de ne pas la voir s'éteindre tout à fait, peut-être même reprendre son importance d'autrefois.

Peu d'années après l'établissement des lapidaires, on commença à s'occuper de la fabrication des fromages sur une échelle un peu vaste. Nos grands et beaux pâturages avaient été exploités d'une manière imparfaite par des étrangers. Les habitants de la Vallée ne savaient faire autre chose du lait de leurs vaches que ce qu'ils appelaient des *tommes* ou petits fromages de mauvaise qualité, pour leur usage. Ils commencèrent à devenir fermiers des montagnes et à fabriquer pour le commerce. Cette fabrication s'améliora rapidement et son produit ne tarda pas à atteindre le degré de perfection qu'il a aujourd'hui. Le plus important progrès obtenu dans la manipulation du lait a été la fabrication des *présures*. Les *fruitiers* et *fruitières* d'autrefois mettaient détremper la peau de *cailler* dans la chaudière pour obtenir le fromage.

En 1885 il a pâture sur les montagnes du territoire de la Vallée 2625 vaches, 85 taureaux, 2040 génisses, 504 porcs, quelques chèvres et moutons en petit nombre.

Le produit annuel d'une vache est évalué à 75 kg. de fro-

mage, comme moyenne pendant les quatre mois d'étiage, donc 1968 quintaux, qui, au prix de 100 fr. le quintal, font 196 800 fr., chiffre auquel il faut ajouter le beurre, séré et autres produits accessoires. On pourrait y joindre le produit d'une partie des pâturages du versant occidental du Risoux qui, quoique situés sur territoire français, sont loués et exploités par des gens de la Vallée.

Il se fait quelque peu de fromage appelé *persillé*. La fabrication première est la même; seulement on les forme plus minces et, pendant qu'ils sont encore très frais, on les superpose deux à deux en les séparant par une couche de poivre, de cumin et d'autres plantes aromatiques, ce qui leur donne un goût piquant et agréable. Sur quelques pâturages on fabrique ce qu'on appelle vulgairement des petites tommes ou *chevrotins*, produit qui est vendu en détail sur les marchés de la plaine. La fabrication des *vacherins* ou fromages du Mont d'Or a pris une grande extension et est l'objet d'un commerce important.

Le reste est fabriqué en pièces de cinquante à soixante livres. On prélève d'ordinaire huit à dix livres de beurre par fromage. Des marchands, presque tous français, achètent ces fromages, les emballent par tonneaux et les expédient dans les grands entrepôts de Paris, Bordeaux, Marseille et le Havre, etc. Une partie est consommée dans ce grand pays, le reste est racheté par des armateurs qui les embarquent sur l'Océan.

On peut poser en fait que nos deux types de fromages suisses, Gruyère et Emmenthal, se partagent le monde des consommateurs. Le dernier a pour empire l'Allemagne, la Russie, tous les pays du nord de l'Europe, et, en Amérique, les Etats de l'Union qui dépendent du port de New-York. Le Gruyère a pour tributaires la France et tous les pays méridionaux de l'ancien continent; dans le nouveau monde, il est préféré au Brésil et aux Etats du sud de l'Union qui s'approvisionnent par la Nouvelle-Orléans. On peut dire avec assez d'exactitude que l'Emmenthal est consommé dans les pays où l'on boit plutôt la bière, et le Gruyère où l'on s'abreuve plutôt de vin. Cela est si vrai que jamais les négociants bernois n'ont pu faire prendre pied à Paris à

leurs fromages de l'Emmenthal et *vice-versa* les négociants fribourgeois ont échoué constamment en Russie.

Les fromages de la Vallée et de tout le Jura subissent les mêmes phases de commerce et ont le même champ de consommation que le Gruyère; ils ne cèdent en rien pour la qualité aux produits similaires de Fribourg et du Pays-d'Enhaut. Ils s'en distinguent même avantageusement par un goût de noisette qui leur est particulier. Ils sont vendus dans les pays méridionaux du continent américain, dans les colonies algériennes, en Egypte, en Grèce, en Turquie, en Chine, aux Iles de la Sonde. On en mange comme dessert jusque dans les ports de l'Australie et sur les rives du Paraguay. Il est à remarquer toutefois que les colonies anglaises et hollandaises de ces divers pays, en consomment peu, habituées qu'elles sont à leurs produits indigènes, lesquels, comme on le sait, ne manquent pas de célébrité.

On dit vulgairement que le sol de la Vallée ne produit que pour nourrir ses habitants le dimanche. Il faut donc que l'industrie supplée à l'entretien des six autres jours de la semaine. Ce dicton est vrai à certains égards; néanmoins, pour n'être qu'un accessoire, le produit de nos champs et de nos prés a bien son petit mérite.

L'introduction de la pomme de terre eut lieu dans la dernière moitié du siècle passé. On la doit à l'initiative de quelques citoyens, à celle en particulier du pasteur Philippe Bridel, mort à l'Abbaye, en 1771, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Cette culture, d'abord en butte aux contradictions et aux moqueries, prit de l'extension dès le commencement de notre siècle.

Il s'est hiverné à la Vallée de 1885 à 1886 1573 vaches, 37 bœufs et taureaux, 623 génisses au-dessus d'une année, 633 élèves au-dessous d'un an, 239 chevaux, 111 porcs divers, 4 moutons et 213 chèvres. Tous ces produits réunis et joints à ceux de la plantation des pommes de terre, légumes et autres récoltes, représentent une valeur qui est loin d'être sans importance. Notre bétail, croisé sans cesse par le commerce qui s'est fait de tout temps avec la France et le Pays de Vaud, n'a jamais eu de type particulier. Autrefois nous avions des vaches en général petites et osseuses,

ayant quelque rapport avec celles des Ormonts ; mais aujourd'hui elles sont plus grosses et plus charnues. On reconnaît les traces de nombreux croisements avec celles de Schwytz, Fribourg, Durham, etc.

La population horlogère de la Vallée a eu moins que dans d'autres contrées industrielles, la tendance de se grouper en centres populeux et de former de grands villages. Elle a plutôt préféré et préfère encore conserver son petit patrimoine et rester dans son hameau. Si cette disposition présente quelques inconvénients au point de vue du rapide développement de l'industrie, elle a des avantages équivalents et supérieurs peut-être. En s'occupant par intervalle de la culture des terres, nos horlogers ne perdent pas le goût de la vie champêtre. C'est un exercice salutaire qui distrait et fortifie ; un genre de vie qui entraîne peu de dépense et fait aimer la vie de famille. Un horloger qui possède deux ou trois vaches avec les terres pour les nourrir, s'aperçoit beaucoup moins des crises industrielles qui de temps en temps viennent paralyser son activité, que celui qui n'a pour ressources que son atelier.

L'apiculture n'est pas restée inconnue non plus dans notre vallon : nous avons eu même un apiculteur distingué, M. Jacques Lecoultre, qui a écrit sur la manière de faire essaimer artificiellement.

On trouve par-ci par-là quelques ruchers qui donnent d'assez bons résultats. Mais ce qui décourage un peu, c'est la longueur des hivers et le laps de temps trop long pendant lequel le sol reste couvert de neige. Les abeilles doivent ainsi rester trop longtemps enfermées, ce qui amène la perte de beaucoup de ruches. Pour parer à cet inconvénient, quelques propriétaires ont pris l'habitude de descendre leurs ruches à la plaine en automne. Le nombre de ruches était d'environ cent cinquante-deux pour le district en 1885.

Le produit des forêts a toujours été important. Le commerce des bois a pris de l'extension à mesure que les voies de communication se sont améliorées et que les relations du commerce se sont étendues. Un débouché important

aujourd'hui, ce sont les communes françaises des Rousses et du Bois d'Amont. L'industrie de la fabrication des boîtes et caisses d'emballage y a pris un très grand développement, la matière première est achetée à la Vallée, qui débite dans cette localité tous ses bois de qualité inférieure. Il se vend annuellement en fait de bois de service et sur pied dans les forêts du district :

1° Dans la forêt cantonale, pour environ . . .	Fr.	48 000
2° Dans les forêts communales du Chenit . . .	»	20 000
3° » » du Licu . . .	»	13 000
4° » » de l'Abbaye . . .	»	19 000
5° Dans les forêts des communes de Morges et autres, chiffre variable . . .	»	8 000
6° Dans celles de particuliers, chiffre qui varie beaucoup aussi, mais qu'on peut porter à une moyenne de	»	15 000
Total,		Fr. 123 000

Ces bois se fabriquent en *plots* ou *billons* qu'on faisait de dix pieds autrefois et aujourd'hui de quatre mètres de longueur. Treize scieries, possédant la plupart plusieurs fers et une circulaire, les débitent en ais ; elles font en moyenne et annuellement 340 000 tailles. Le Brassus y entre pour la plus grande partie.

Une partie importante de ces bois est vendue aux gens du Bois d'Amont en feuilles de 0,8 ; 1,2 ; 1,5 ; 1,8 et 2 cm. d'épaisseur. Ils achètent aussi des plots pour la fente. Il se scie aussi des soudrons de 4,5 et 6 cm. d'épaisseur, des douves, des liteaux à gypse, etc. Le reste de ces bois, après ce qui est employé dans la contrée, est vendu en planches de 3 cm. et en lambris de 1,8 cm. dans les gares de Croy et de Nyon à destination de Genève, Lyon et le midi.

Nos bois sont beaux en général et de bonne qualité. Ceux du Risoux entre autres ont une grande réputation, justement méritée par la finesse de leur texture. Les plantes de sapin rouge, qui, par suite de la régularité des fibres, peuvent se fendre, sont convertis en tavillons et en douves. Dès une époque très ancienne les habitants de la Vallée se sont

occupés de boissellerie. Les Bernois achetaient là des vases pour leurs vins. On voit, par exemple, qu'en 1680, le baillif de Romainmôtier commanda aux communes de la Vallée, deux cents fustes pour les vendanges. Cette industrie a été importante et aujourd'hui elle est encore l'occupation d'un grand nombre de chefs de famille, surtout dans la commune du Lieu. Ils vont vendre sur les marchés de la plaine des *brantes*, des cuves pour les vendanges, des baquets, des *seilles*, des seaux, etc. Tous ces divers ustensiles sont, en général, de bonne qualité. Il existe au Brassus une fabrique de caisses d'emballage.

La fabrication des *échalus* ou pisseaux de vigne, autrefois assez considérable, est devenue presque nulle; nos gens ne peuvent pas lutter contre la concurrence que leur font les Valaisans pour cet article. C'est du reste une branche de commerce qui n'a jamais donné que de faibles bénéfices.

Les *bois* du canton de Fribourg ont fait concurrence à ceux de la Vallée sur la place de Genève, mais il n'y a pas de quoi s'effrayer. La diminution continuelle du capital forestier dans les pays qui nous environnent, notamment la France qui importe toujours davantage, donnera constamment une grande valeur aux nôtres. Facilitons-en seulement l'exploitation, améliorons nos routes, et nos forêts seront une grande ressource pour l'avenir de nos communes surtout et une source de richesse pour nos descendants.

Il y a environ un siècle, un Neuchâtelois, nommé Aude-tat, introduisit à la Vallée la fabrication des *dentelles*; elle prit un rapide essor: hommes, femmes et enfants étaient occupés au *coussin*. Ce travail, qui était peu lucratif, devenu le monopole des fabriques, est depuis longtemps abandonné.

Les *rasoirs* de la Vallée, perfectionnés sous l'habile direction de M. Jaques Lecoultre, ont acquis une grande réputation; ils sont expédiés dans les contrées éloignées, notamment à New-York et à Odessa; leur supériorité a été partout appréciée.

Mais de toutes ces industries, la plus importante, celle qui était destinée à faire marcher à grands pas notre contrée dans la voie du progrès, est sans centredit *l'horlogerie*.

Au commencement du siècle passé, on faisait déjà un peu de ce qu'on appelait la grosse horlogerie. Les pendules avec le cadran en étain et dont on voit encore quelques spécimens étaient fabriquées par les frères Isaac et Henri Golay de Derrière-la-Côte (maison Joseph Capt); les mêmes firent une horloge pour l'église du Sentier.

En 1740, Samuel-Olivier Meylan, jeune homme du hameau Chez-le-Maitre, alla apprendre le métier d'horloger à Rolle, où un Français l'avait introduit, dit-on, au commencement du siècle. Deux de ses camarades, Abraham-Samuel Meylan, de l'Orient-de-l'Orbe et Pierre Henri Golay, de la famille Chez-la-Jourdan, allèrent aussi faire un apprentissage à Fleurier dans le canton de Neuchâtel. Ils durent, en rentrant chez eux, commencer par créer eux-mêmes leur outillage et le perfectionner. Ces jeunes gens sont les vrais auteurs de notre prospérité actuelle. Si S. Norbert a été le Christophe Colomb de la Vallée de Joux, Olivier Meylan et ses compagnons en ont été le bon génie. Tous les avantages que nous possédons, nous les devons, il faut le dire, au burin de l'horloger, à la lime d'Olivier Meylan. Il a fallu quatre siècles aux moines pour implanter dans la contrée une pauvre et faible population de vachers; un seul siècle a suffi aux horlogers pour y changer complètement l'état des choses. Les premiers nous ont apporté les bienfaits moraux de la religion du Christ, les seconds nous ont procuré les bienfaits matériels.

Humbles et obscurs artisans, ils ignoraient peut-être l'importance de leurs travaux; mais si jamais un monument est élevé dans la contrée, ce sera, je l'espère, à la mémoire de ces infatigables missionnaires de l'industrie. Les bienfaits de l'horlogerie n'ont pas été localisés à la Vallée, les nombreux millions qu'elle a apportés dans le pays ont concouru puissamment à la prospérité du canton de Vaud tout entier et sont entrés en très grande partie dans la poche des agriculteurs de la plaine.

Rentrés dans leurs foyers, Meylan et Golay eurent de nouvelles difficultés à surmonter. Les ouvriers de Rolle s'étaient répandus dans plusieurs localités du canton, et avaient formé des maîtrises à Lausanne, à Bonmont, à Rolle,

à Nyon, à Moudon et à Vevey. Il y avait de plus quelques horlogers libres à Payerne, à Aigle et à Gessenay.

Ces maîtrises étaient une espèce de compagnonage, des associations obligatoires créées de par l'Etat dans le but de perfectionner cette industrie et de former de bons ouvriers. Pour être reçu maître ou membre de la maîtrise, il fallait, après trois ans d'apprentissage, faire ses preuves, c'est-à-dire présenter une montre juste et bien finie, faite de sa main. Après cela, ce nouvel admis devait travailler cinq ans comme *rassujetti* sous la surveillance immédiate d'un maître pour se perfectionner.

Olivier Meylan ayant formé des apprentis, fut attaqué juridiquement par la maîtrise de Rolle. Il dut aller faire ses preuves à Moudon, où il fut reçu maître. Le nombre des ouvriers s'étant rapidement accru, ils obtinrent du gouvernement bernois, en 1756, une maîtrise pour la Vallée. Cette association élaborait un règlement très sévère. Les femmes ne pouvaient travailler aux montres qu'à la suite d'une permission spéciale et à des ouvrages désignés à l'avance. Les maîtres devaient assister aux séances avec l'épée au côté, sous peine d'amende. Les lapidaires furent aussi soumis aux mêmes formalités et aux mêmes règles.

La maîtrise dura vingt ans ; en 1776, elle fut dissoute par ordre de LL. EE., sur la demande des horlogers eux-mêmes. Les ouvriers devinrent libres de faire des élèves et de travailler comme ils l'entendaient, ce qui amena la concurrence et favorisa le développement de l'industrie horlogère. A cette époque, les horlogers vaudois faisaient des montres entières, mais on ignore le parti qu'ils en tiraient et où ils les vendaient. On sait seulement qu'ils avaient le monopole de ce commerce dans le pays, puisque LL. EE. décrétèrent une loi interdisant aux étrangers la vente des montres dans leur Etat de Vaud ; mais il y a apparence qu'ils éprouvaient d'assez grandes difficultés pour en réaliser la valeur, ce qui se comprend à cette époque où les relations commerciales étaient difficiles et peu étendues. Ils durent alors renoncer à fabriquer des montres et se contenter de faire des blancs pour les établissemens de Genève, système qui a été cause de la grande émigration de nos bons ouvriers pour cette

ville où ils trouvaient un champ plus vaste pour leurs talents et où ils ont puissamment concouru à développer cette industrie.

C'est vers cette époque que fut fait par *Timothée Golay* un régulateur à équation, marchant une année avec compensation au balancier, copié sur les ouvrages de Berthoud.

En 1784, une dizaine de nos horlogers allèrent à Yverdon et tâchèrent de s'associer à une fabrique qui s'y formait ; mais ils ne réussirent pas, et cet établissement n'ayant pu cheminer ils s'en revinrent à la Vallée.

Déjà aux environs de 1760, on commença à faire des cadratures. Les noms des premiers maîtres ne sont pas connus ; parmi leurs élèves on doit citer *Philippe Meylan*, qui a travaillé beaucoup au développement de cette branche importante de l'horlogerie. Après lui, viennent *Georges Golay* et *Louis Audemars*. Ce dernier reprit la suite de l'établissement de l'horlogerie en blanc de Philippe Meylan. A la fin du siècle *Abel Golay* commença à former et à tailler des pignons à la fraise.

Louis Audemars et ses fils ont continué de donner une grande impulsion à cette industrie. Leur but constant a été de ramener à la Vallée la fabrication de la montre entière, et d'y fixer la population horlogère, surtout les bons ouvriers.

D'un autre côté, pendant que les horlogers marchaient dans la voie du progrès, leurs concurrents du canton de Neuchâtel et d'ailleurs, en perfectionnant les outils servant à exécuter un bon nombre de pièces de la montre, et en montant de grandes fabriques, menaçaient de les déborder et de finir par leur enlever la fabrication tout entière des mouvements, ce qui a eu lieu en effet. C'est pour contrebalancer cette concurrence redoutable que M. Antoine Lecoultré a travaillé longtemps à composer des machines-outils et il est arrivé à soutenir la lutte pour l'horlogerie du commerce. Il a fondé un établissement d'une grande importance pour la contrée et qui est en voie de prospérité.

Déjà en 1832, aidé de son frère, il créa, par des moyens mécaniques, une fabrique de pignons d'une qualité supérieure, et établit ainsi dans la contrée une branche de

l'horlogerie pour laquelle nous étions à la veille d'être tributaires de Cluse en Savoie.

L'horlogerie de la Vallée est expédiée dans tous les pays connus ; elle a acquis une réputation universelle, et se distingue surtout par un cachet particulier de bien fini, par une certaine beauté dans les détails, qui en ont fait un objet de luxe très recherché. Les Américains entre autres achetaient surtout les pièces chères, telles que mouvements à secondes, indépendantes, répétitions à minutes, répétitions à remontoir par le pendant, etc.

Moïse Piguet, associé de Philippe Meylan, inventa les montres à carillon par des lames d'acier mises en vibration à l'instar des ressorts-timbres. On fit plus tard sur ce premier modèle des tabatières ou boîtes à musique dans le commencement du siècle. Cette fabrication est devenue le monopole de Sainte-Croix, mais, quoique secondaire à la Vallée, elle n'a pas manqué d'une certaine importance, il y a cinquante ou soixante ans. Aujourd'hui elle n'occupe qu'un nombre restreint d'ouvriers. Ses produits sont vendus dans tous les pays du monde, notamment en Egypte, en Turquie et en Chine. Une particularité digne de remarque, c'est que les Chinois qui en achètent, ne veulent que des airs de leur pays ; ils n'ont jamais voulu de la musique des Européens.

Il serait difficile d'indiquer d'une manière un peu exacte le produit annuel de l'horlogerie. Ce chiffre, du reste, varie énormément, mais je crois être près de la vérité en indiquant un million comme produit annuel et moyen pendant une période de vingt ans depuis 1850 à 1870.

Malheureusement, ce produit annuel et moyen a beaucoup diminué. Il y a une douzaine d'années, une baisse commença à se produire dans les prix et des difficultés surgirent pour l'écoulement. On crut y voir une de ces crises momentanées et périodiques, comme il s'en était produit déjà à d'autres époques, mais ce qu'on croyait une crise s'est perpétué et est devenu l'état normal. Les perfectionnements incessants apportés à l'outillage, et la grande extension que la concurrence a fait prendre à la fabrication par les machines ont diminué dans une grande proportion

le travail manuel en livrant au commerce des produits à des prix bien inférieurs aux anciens.

Il en résulte un moment de transition pénible qui oblige à une transformation complète dans la manière de travailler et dans l'écoulement des produits ; mais ces difficultés ne doivent pas être insurmontables, l'horlogerie de la Vallée, comme toutes les industries, a subi des crises, elle sera appelée à en subir encore, elle aura toujours à lutter contre la concurrence ; mais, malgré toutes les apparences défavorables, son avenir n'est pas si compromis qu'il semble le paraître de prime abord. Il faut seulement de la persévérance, de l'initiative, et surtout de l'entente et de la solidarité, deux vertus qui ont fait défaut quelquefois parmi nos industriels.

Plus heureux que leurs devanciers, nos horlogers n'ont qu'à conserver, à perfectionner et à modifier ce que les premiers leur ont légué, après l'avoir créé avec beaucoup de peine. Qu'ils suivent donc seulement avec courage la voie qui leur a été tracée, et notre vallon, si peu favorisé sous le rapport du climat, peut atteindre encore un degré élevé de prospérité. Les générations présentes et futures comprendront, il n'en faut pas douter, l'importance de leur tâche et n'y failliront pas. Espérons donc que notre belle industrie se relèvera et redeviendra lucrative et prospère.

A mesure que l'horlogerie a pris du développement, tout dans la contrée a marché dans la voie du progrès ; depuis soixante ou soixante-dix ans, presque toutes les anciennes maisons ont été rebâties, un grand nombre de nouvelles ont été construites, des ponts, des édifices publics se sont élevés, la population a continué à augmenter et on peut dire que l'abondance et le bien-être sont en général dans les familles.

Il a été établi une *tuilerie* au Campe en août 1864 et une *brasserie* au Solliat en 1869. En 1867, il se fonda au Sentier, dans le but d'aider les industries de la contrée une banque populaire sous le nom de *Crédit mutuel de la Vallée*. Cet établissement accusait des rapports annuels satisfaisants et paraissait en pleine prospérité, lorsqu'au mois de mai 1877 la nouvelle se répandit qu'à la suite de mauvaises spécula-

tions sa position était compromise. Un examen sérieux de la situation confirma les bruits publics et constata un passif d'environ six cent mille francs qui datait de longtemps déjà, mais qui avait été habilement éludé par des comptes fictifs.

Cet événement eut un grand retentissement ; les conséquences en ont été fatales pour la Vallée, pour son crédit et pour son industrie. Il est trop récent et encore dans le souvenir de chacun pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement. Il faut laisser aux historiens futurs le soin de raconter plus au large cette malheureuse affaire et d'en faire connaître tous les détails.

Dans un de mes précédents écrits, je parlais de l'exploitation de la glace et de la navigation à vapeur, comme de deux éventualités que l'avenir se chargerait de réaliser. Une société genevoise a demandé la concession de l'exploitation des glaces de nos lacs et construisait une glacière en automne 1879. La navigation à vapeur est maintenant à l'état de projet.

CHAPITRE XVI

Routes, postes, instruction publique, musique, imprimerie, legs. Conclusion.

Jusqu'au milieu du siècle passé, il n'avait existé pour la *circulation*, entre les différentes localités, que des chemins scabreux à ornières profondes. A cette époque les administrations communales sollicitées par le gouvernement commencèrent à améliorer les routes et chemins. Le passage du Marchairuz fut ouvert en 1766, la route de l'Abbaye au Pont fut construite en 1770. En 1780 et les années suivantes on fit la route du Pont au Brassus, passant par le Sentier. C'est alors qu'on construisit le passage de la Combe-à-Etienne, tel qu'il existe aujourd'hui ; on encaissa le ruisseau, ce qui a hâté le dessèchement de l'ancien Souliard à l'Ours.

Ce fut à la même époque, à peu près, que fut construite la route du Solliat par derrière la Côte ; il n'en existait point auparavant. Pour circuler d'un hameau à un autre, il fallait descendre les charrières et aller par la Côte. La route du Brassus à l'orient, passant par le Campe, a été construite en 1826, celle du Bois-d'amont en 1845, le tronçon du Pont aux Epoisats en 1836 et celui de Pétrafélix au Pont en 1847.

Depuis vingt-cinq ans un grand nombre d'importantes améliorations ont été apportées à nos voies de communications, les routes d'accès par Pétrafélix sur Cossonay et Orbe ont été reconstruites ; les rayons intérieurs ont été modifiés et améliorés sur presque toute leur longueur. Le Marchairuz a rendu d'immenses services à la contrée, mais il a perdu de son importance ; depuis l'ouverture de la route de la Cure, les améliorations apportées en Pétrafélix et surtout la création de la ligne de Jougne qui a mis la Vallée en relation avec les gares de Croy et Vallorbes, on a renoncé toujours plus au trajet long et pénible sur Gimel.

L'*instruction publique* a dû aussi progresser ; elle prit surtout un grand développement à la suite de la réorganisation des écoles primaires en 1824, et s'est maintenue dès lors à un assez haut degré. On a formé au Chenit deux degrés d'études et fondé une école industrielle qui donne de bons résultats. Des bibliothèques publiques, établies au Brassus, au Sentier et dans d'autres villages et hameaux, développent le goût des lectures instructives et solides et fournissent l'occasion de l'éducation domestique.

Le mouvement religieux, connu sous le nom de *réveil*, se fit sentir de bonne heure à la Vallée, surtout dans la commune du Chenit. Il s'y forma, au Brassus, sous l'influence de M. Malan, de Genève, une congrégation dissidente qui existe encore aujourd'hui, mais avec des principes ecclésiastiques plus larges qu'à l'origine.

En 1845, M. Porta, pasteur au Sentier, s'étant joint aux pasteurs vaudois qui donnèrent alors leur démission, fut le fondateur de l'Eglise libre du Sentier-Brassus. Elle se réunit d'abord Derrière-la-Côte, puis se construisit au hameau Chez-le-Maitre une chapelle où son culte se célèbre dès 1855.

La *musique*, ce bel art si vanté des anciens, cultivé par tous les peuples civilisés, ne devait pas rester inconnu chez nos montagnards, qui ont eu leur Linus et leur Orphée. Dans les premiers temps, ces gens simples et ignorants ne connaissaient autre chose qu'un petit nombre de psaumes qu'ils chantaient à l'église sous la conduite d'une femme et *en rime*, c'est-à-dire toujours sur un même air qui n'était autre chose que la répétition continuelle d'un petit nombre de notes, sans connaissance aucune des règles de la musique. M. François Malherbe, venu comme pasteur au Sentier en 1705, travailla beaucoup au perfectionnement du chant. Cette œuvre fut reprise en 1780 par un autre pasteur, M. Réal, qui enseigna à chanter les quatre parties et introduisit définitivement à la Vallée le goût de la musique.

En 1795, un Bernois nommé Schmidt apporta au Brassus les premières notions de la musique figurée. Quelques violons et clarinettes commencèrent à paraître. En 1805 une douzaine de jeunes gens du Brassus s'associèrent pour faire venir un maître de musique, nommé Roth, de Lucerne, résidant à Orbe. L'année suivante, ils se présentèrent dans cette ville, subirent un examen et furent reçus comme corps de musique militaire de cet arrondissement. Dès lors, sous l'impulsion habile et puissante de M. David Lecoultre et de ses fils, grâce au concours actif et dévoué de plusieurs autres citoyens, ce bel art est arrivé chez nous à un haut degré de perfection.

Le corps de musique militaire a été supprimé par suite des dispositions de la loi fédérale, mais il existe plusieurs sociétés, celles *d'harmonie, de cuivre, de cœur d'hommes, de chants religieux*, etc.

Des groupes de citoyens fondèrent en 1826 le cercle des Amis du Brassus et en 1828 le cercle de l'Union du Sentier. Ces deux sociétés ont rendu des services à la contrée en prenant l'initiative de plusieurs améliorations importantes. Elles décidèrent en 1840 la publication d'une *Feuille d'Avis* pour le district de la Vallée. Ils firent dans ce but des propositions à M. François Dupuis, domicilié à Lausanne, lequel vint se fixer au Sentier. Il se chargea de cette entreprise et fonda un atelier de reliure et de gainerie. L'impression de

ce journal eut lieu d'abord par les procédés de l'autographie. En 1842, l'éditeur, secondé par les susdits cercles, fit l'emplette d'une presse avec tous ses accessoires. C'est dès lors que la *Feuille d'Avis de la Vallée* se publie typographiquement. Cette petite feuille hebdomadaire est devenue le journal officiel de la contrée, et rend tous les jours d'importants services.

A la suite de la loi de 1830 qui obligeait de sortir les cimetières de l'intérieur des villages, la commune du Chenit en établit un nouveau au crêt de la Resse-Armand. L'ancien entourait l'église du Sentier. La commune du Lieu abandonna aussi le sien qui était attenant à l'église primitive et construisit celui qui existe maintenant.

Le premier *service postal* pour la Vallée fut établi en 1748 ; c'était un messager qui allait deux fois par semaine chercher les lettres à Romainmôtier. Le premier titulaire fut un nommé David Reymond, du Solliat ; son entrée en fonctions fut un événement important ; ce brave homme était entouré et interrogé, son retour attendu avec impatience et curiosité. Plus tard, ses courses furent fixées à trois par semaine, mais il n'allait qu'à Vaulion où on lui apportait les dépêches.

En 1825, il fut accordé un courrier à un cheval, qui faisait trois voyages par semaine à Cossonay, en passant par le Lieu. Ce service devint journalier en 1840 et à deux chevaux en 1844. Des facteurs furent établis en 1833, pour distribuer les lettres dans les hameaux.

Un nouveau service postal journalier, dès le Brassus aux Rousses, a été obtenu en 1858, et un sur Orbe, passant par la rive orientale du lac, en 1862. Les deux courriers d'Orbe et Cossonay furent dirigés sur Croy en 1870, lors de l'ouverture de la ligne de Jougne.

En 1860 (12 avril), le *télégraphe*, ce fil magique, messager aussi prompt et aussi rapide que la pensée elle-même, est venu mettre nos montagnes isolées en relation immédiate avec le monde entier.

M. Ami-Napoléon RoCHAT, fabricant d'horlogerie, décédé à Genève en 1875, a fait sous date du 24 février 1874, un testament portant la clause suivante : « Je lègue 15 000 fr.

à la commune du Chenit ; les intérêts de cette somme devront être capitalisés jusqu'à la somme de 2 500 000 francs. Lorsque cette somme aura été atteinte, on prendra 500 000 fr. pour construire sur le territoire du Brassus un hôpital pour recevoir tous les pauvres, malades, infirmes, vieillards, originaires de la commune du Chenit. Le revenu des deux millions servira à l'entretien de l'établissement. »

Cette somme léguée a été placée et est administrée conformément aux volontés du testateur.

En souvenir de son mari, M. Jules-Philippe Capt, établisser d'horlogerie au Solliat, M^{me} Elisa Capt, par acte du 29 janvier 1876, a fait don à la commune du Chenit de 25 000 francs sous la condition que cette somme soit appliquée à la construction, au Sentier, d'un bâtiment destiné à loger le médecin et le pharmacien de la contrée.

En 1885, M^{me} Hervieux, née Baud, a légué 25 000 fr. à la commune du Chenit pour un fonds destiné à la création d'une infirmerie.

Enfin, ce que nous avançons, il y a vingt-cinq ans, comme une hypothèse hasardée, est maintenant une réalité. Après dix-huit ans de démarches et de luttes, les flancs du Mont d'Orzeire ont été attaqués avec la pioche et la *borramina* ; le 25 octobre 1886, on en vit sortir la locomotive si impatientement attendue, qui, par son roulement et ses sifflements aigus, réveillait les échos de notre Vallée.

Ainsi se sont accomplis successivement et simultanément les grands progrès sociaux dont nous jouissons aujourd'hui. Ils sont arrivés par degrés, sans doute, chaque génération a fait sa part ; néanmoins on doit reconnaître qu'ils ont été rapides.

Si un siècle est beaucoup, comparé à la brièveté de notre existence, il est peu dans la vie d'un peuple. Un coup d'œil jeté en arrière montre qu'on a fait de grands pas, mais en regardant en avant, nous découvrons que tout n'est pas accompli et qu'un vaste champ est encore ouvert. Soyons tous à l'œuvre et ne nous effrayons pas des difficultés.

Ici se terminera cet écrit. C'est à mes jeunes concitoyens que je le destine. Puissiez-vous en entrant dans la vie ac-

tive, en venant dans le monde remplacer la génération qui s'en va, sur cette scène si attrayante au début, et si parsemée d'amères désillusions, ne pas oublier que, ce que vos ancêtres ont fait pour vous, vous devez le faire pour vos descendants; que pour être heureux, autant du moins qu'il est donné à l'homme de l'être, il n'est pas besoin d'un beau climat et d'un sol fécond; il faut seulement de la persévérance, un travail honnête et de bonnes mœurs. Croyez un combourgeois qui a été toujours votre ami à tous et veut votre bien; il y a peu de populations de travailleurs qui naissent sous d'aussi heureux auspices que vous.

En lisant ce qu'a pu faire une poignée de colons, jetés par les événements et souvent par l'exil et la misère au milieu d'une contrée réputée sauvage et inhabitable, vous sentirez se développer en vous, je l'espère, l'attachement et l'amour pour le foyer domestique. Vous n'abandonnerez pas le bonheur réel qui vous est légué, pour aller courir les mers et les terres inconnues à la recherche d'une fortune inconstante, qu'on atteint rarement, et qui se plaît souvent à fuir comme une ombre devant celui qui la poursuit. Vous ne laisserez pas une position aisée et assurée pour aller mourir dans les savanes de l'Australie ou sur les *placers* du nouveau monde. Vous vivrez, au contraire, tranquilles et heureux au milieu de nos montagnes, en consacrant vos forces et vos talents au bien de la contrée qui vous a vu naître.

Si ce petit ouvrage, tout imparfait qu'il est, peut concourir pour une faible part à ce but, l'auteur sera suffisamment récompensé de son travail et de ses veilles.

Voilà, chers concitoyens, ce que je vous disais il y a vingt-trois ans. Dès lors les choses ont changé. Les années maigres ont succédé aux années grasses; beaucoup d'entre vous se voient obligés d'aller dans les pays étrangers chercher un travail et une existence que le nôtre ne peut plus vous fournir. Cependant, ne vous découragez pas, ne cessez pas d'aimer cette Vallée qui vous a vus naître. Jetez le voile sur le passé, oubliez toutes ces malheureuses rivalités qui nous ont été si fatales pour faire appel à l'union et à la concorde. Alors avec de la patience, du courage, de la persévé-

rance et le concours de tous ses enfants, notre contrée peut encore se relever de ses désastres, réparer les conséquences de ses erreurs et de ses fautes et voir des jours plus prospères se lever à l'horizon.

Pour moi, jusqu'à mon dernier jour, j'implorerai sur elle la bénédiction du Tout-Puissant pour son bonheur et sa prospérité et le prierai de bénir constamment sa population.

Mouvement de la population.

Années.	Le Chenit.	L'Abbaye.	Le Lieu.	Totaux.
1764	1733	917	980	3630
1803	2027	945	986	3958
1831	2555	971	1041	4567
1837	2715	946	1059	4720
1841	2658	949	1018	4625
1849	2804	995	987	4786
1850	2766	1018	999	4783
1860	3236	1095	1024	5355
1870	3414	1225	1115	5754
1880	3407	1096	1004	5507

**Répartition des familles du même nom
entre les trois communes du district.**

Familles anciennes.

Noms de famille.	Le Chenit.	Le Lieu.	L'Abbaye.	Totaux.
Rochat.....	18	72	109	199
Meylan.....	126	32	2	160
Piguet.....	107	12	2	121
Golay.....	106	7	2	115
Reymond.....	58	9	32	99
Guignard.....	10	24	30	64
Capt.....	59	—	—	59
Aubert.....	52	5	2	59
Lecoultre.....	51	—	—	51
Berney.....	4	—	34	38
Audemars.....	24	—	—	24
Cart.....	—	15	5	20
Despraz.....	—	19	—	19
Lugrin.....	1	12	—	13
Nicole.....	9	7	—	16
Golaz.....	2	—	10	12
Goy.....	10	—	—	10
Simon.....	9	—	2	11
Benoit.....	5	—	2	7
Dunand.....	—	—	6	6
Longchamp.....	—	5	—	5
Humberset.....	—	7	—	7
Mouquin.....	—	—	5	5
Chouet.....	—	1	—	1
Marechaux.....	1	—	—	1
Totaux	652	227	243	1122

Familles récentes.

Vionnet.....	4	—	—	4
Dupuis.....	1	—	—	1
Yact.....	2	—	—	2
Totaux	7	—	—	7

NOTES ET ADDITIONS

Page 56.

Il paraît que Claude Pollens demeura encore plusieurs années à l'Abbaye, administrant les biens du couvent pour le compte de LL. EE.

Page 61.

La vente des propriétés de Rimoux et de la Combe des Amburnex doit avoir eu lieu à la fin du XV^e siècle, à l'époque de la dépopulation signalée page 48.

Page 69.

Probablement que cette famille Bertet était originaire des environs de Cossonay.

Page 75.

Il paraît évident que des établissements ruraux ont existé aussi dans cette partie de nos montagnes, mais on ne possède aucun document qui y soit relatif. On peut cependant admettre, d'après toutes les probabilités, que leur existence et leur abandon datent de la même époque que ceux de la Combe des Amburnex.

Page 86.

On a lieu de croire que Jacob Odemars, à son arrivée dans le pays, serait entré dans la famille de Claude Gaulaz et devenu propriétaire d'une portion de ses terres. Il paraît aussi que la maison des Grandes-Roches servait de remuage à l'origine.

Page 98.

Le fait suivant concernant Abraham Golay est consigné dans l'histoire proprement dite du Risoud ; il peut offrir quelque intérêt à nos lecteurs.

Un nommé Brokard, procureur à Chauv-Neuve, avait obtenu des moines de Saint-Claude la concession d'un terrain situé à l'occident du Bois-d'Amont, lieu dit aux *Chaux Sèches*. Cet individu, se fondant, paraît-il, sur les prétentions réitérées des bénédictins de Saint-Claude quant au territoire de la Vallée, estimait

avoir le droit d'étendre sa propriété à bise aux dépens de celle de Golay. Il lui enleva, après avoir battu le berger, quatorze pièces de bétail qu'il conduisit en séquestre à Chaux-Neuve. Il fallut le dépôt d'un cautionnement et l'intervention du gouvernement de Berne pour que Golay pût obtenir la restitution de son bétail.

Non content de cela, Brokard se mit, avec de nombreux ouvriers, à faire une coupe importante Derrière-les-Grandes-Roches. Le même fait ayant lieu sur d'autres points de la frontière, les habitants de la Vallée furent organisés en six bandes de cinquante hommes qui devaient chaque jour et alternativement parcourir les montagnes pour s'opposer à ces empiétements.

Ceux du Chenit ayant été prévenus que les gardes de Mouthe devaient venir, le 2 décembre 1634, avec des hommes pour soutenir la troupe de Brokard, se transportèrent Derrière-les-Grandes-Roches au nombre de trente-quatre. Ils y trouvèrent deux individus de Bellefontaine qui avaient construit une hutte et préparaient du bois pour des boîtes. Ces deux individus s'étant enfuis en poussant des cris, les hommes du Chenit supposant que ceux de Mouthe étaient embusqués dans les environs, tirèrent sur les fugitifs, en tuèrent un ; l'autre fut fait prisonnier et relâché ensuite.

Brokard avait aussi démoli et incendié deux chalets appartenant à Abram Golay. C'est à la suite de ces faits que fut construite la case dont il est question.

Page 99.

La subhastation faite au profit de M. de Mézery eut réellement lieu en 1699.

Les communes de La Vallée ne paraissent pas avoir eu d'armoiries officielles. Le sapin, l'épée ou la hache en croix gravées sur une des cloches du Chenit n'étaient que des marques conventionnelles du moment.

Si l'usage des armoiries était assez général autrefois, il n'a pourtant jamais été obligatoire, et beaucoup de communes de notre pays n'en ont jamais eu. On peut donc affirmer que ni la commune du Lieu, qui pendant deux siècles occupa toute La Vallée, ni celles de l'Abbaye et du Chenit lorsqu'elles s'en séparèrent, n'ont admis d'armoiries.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.	5
CHAPITRE I	
Origine du nom de la Vallée de Joux, situation, altitude et climat.	7
CHAPITRE II	
Géologie et minéralogie.	9
CHAPITRE III	
Hydrographie	12
CHAPITRE IV	
Flore, sylviculture et faune.	16
CHAPITRE V	
Histoire ancienne, premiers établissements, état du Jura au X ^e siècle	22
CHAPITRE VI	
Fondation d'un nouveau couvent à la Vallée.	29
CHAPITRE VII	
Histoire abrégée des abbés	32
CHAPITRE VIII	
Anciens établissements dans la montagne	57

	Pages
CHAPITRE IX	
Colonisation définitive. Origine des premiers villages. . .	62
CHAPITRE X	
Liquidation des biens de l'Abbaye, suite de la colonisation	69
CHAPITRE XI	
Premiers établissements au Chenit, sa colonisation	81
CHAPITRE XII	
Considérations générales, des abergements, du bocherage, etc.	101
CHAPITRE XIII	
Mœurs, coutumes, langage, marche des défrichements. . .	104
CHAPITRE XIV	
Histoire moderne, J.-D. Nicole; révolution de 1798, faits divers.	112
CHAPITRE XV	
Industries, leur origine, leur développement	120
CHAPITRE XVI	
Routes, postes, instruction publique, musique, imprimerie, legs. Conclusion	133
Mouvement de la population	138
Répartition des familles du même nom entre les trois com- munes du district.	139
Notes et additions	141

CARTE DE LA VALLÉE DE JOUX



